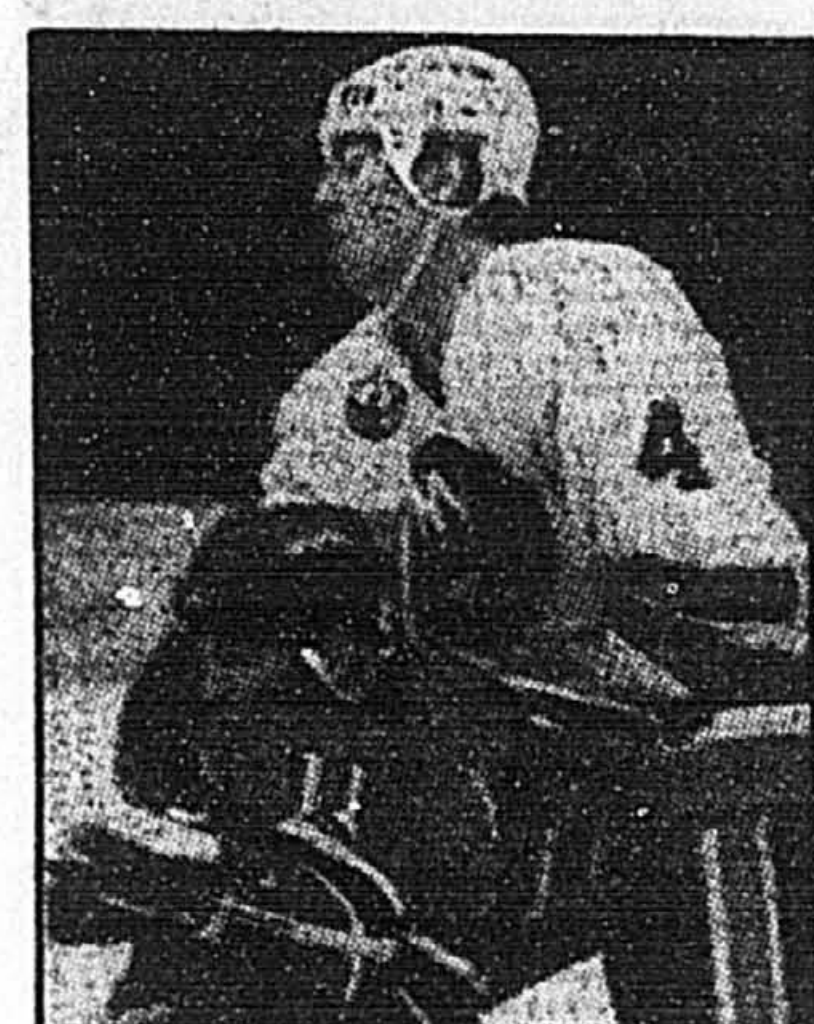


Aujourd'hui



S3 CANADIEN 2 ISLANDERS 1
Guy Carbonneau déjoue Glenn Healy en prolongation et le Canadien a raison des Islanders, prenant une avance de 3-0 dans la série finale de la Conférence Prince-de-Galles.

A9 COCAINE
C'est encore une fois la mafia italienne qui aurait organisé l'importation de 1400 kilos de cocaïne, évaluée à plus de 1,5 milliard, qui vient d'être mise à jour par la SO.

A14 CASCADES
Faisant volte-face, le ministre des Forêts, Albert Côté, est désormais prêt à rencontrer les mystérieux investisseurs intéressés à relancer l'usine Cascades de Port-Cartier.

Sommaire

Annonces classées	
Immobilier.....	B9 à B13
marchandises.....	B13, C7
emplois.....	C7
automobiles.....	C7 à C9
propositions d'affaires.....	B4
Arts et spectacles	
Informations.....	C1 à C6, C12
ciné-horaires.....	C4, C5
Télévision.....	C6
Bandes dessinées.....	C1
Bridge.....	C8
Décès.....	C9
Economie.....	C10
Éditorial.....	B1 à B8
États-vous observateur?.....	B2
Feuilleton.....	B9
Horoscope.....	B11
Le monde.....	B10
Loteries — résultats.....	A16
Mot mystère.....	A17
Mots croisés.....	B13
	B12



IMPÔTS SUR LE REVENU	DÉFICIT	ABRIS FISCAUX	ASSURANCE AUTOMOBILE	SANTÉ	ALCOOL ET TABAC
Hausse de 1,1 milliard	De 5,0 milliards à 4,1 milliards	La hache dans le Fonds RTQ, le REA, et la R&D	Ponction de 1 milliard en deux ans	Médicaments et lunettes au scalpel	Tabac en feuilles moins cher!

Québec va chercher un milliard de plus

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Avec des hausses d'impôts de 1,1 milliard et l'élimination de plusieurs déductions fiscales, les contribuables québécois seront durement frappés par le budget présenté hier par le gouvernement Bourassa.

Caractérisé par l'austérité, dépourvu de mesures destinées à stimuler l'économie, le neuvième budget du ministre Gérard D. Levesque se veut une intervention

«énergique de redressement de la situation visant à nous sortir rapidement du piège de l'endettement».

«Le budget est exigeant mais constitue la seule réponse responsable, après trois ans de récession qui ont causé des dommages considérables à l'économie, expliquait-il hier. Les agences américaines qui évaluent la cote de crédit du Québec le surveillent étroitement et le gouvernement doit démontrer le sérieux qu'il apporte au contrôle des finances publiques.»

Pour le critique péquiste Jacques Léonard, le budget d'hier est carrément «désespérant» et fait payer aux contribuables honnêtes le laxisme du gouvernement face à des activités illégales comme la contrebande des cigarettes.

Le budget annonce un déficit de 4,15 milliards, en dépit de rentrées supplémentaires de 1,68 milliard tirées de l'augmentation des impôts et d'une ponction de 645 millions dans les coffres de la Société d'assurance automobile.

Ce déficit est de 833 millions inférieur à celui de 1992-1993,

qui sera finalement de 4,9 milliards, soit 1,2 milliard de plus que ne l'avait prévu M. Levesque il y a 12 mois seulement. Cette fois, M. Levesque prédit que le déficit diminuera d'un milliard pour chacune des quatre prochaines années, ce qui permettra un surplus en 1997-1998. Ce serait alors une première depuis 1959, a-t-il rappelé.

VOIR MILLIARD EN A 2

Autres Informations:
pages A 3 à A 6

Mauvaise recette

CLAUDE PICHÉ
Contrairement au ministre fédéral Don Mazankowski, qui a choisi de se croiser benoîtement les bras pendant que les finances publiques s'enfoncent dans le gouffre, le ministre québécois Gérard D. Levesque, lui, a décidé de passer à l'action. «Nous avons décidé de nous attaquer résolument au cancer du déficit», proclamait-il fièrement hier. C'est vrai.

Le hic, c'est qu'en tombant à bras raccourcis sur les particuliers avec des hausses d'impôts dépassant le milliard, le ministre à l'éternel sourire enfonce le mauvais clou. Les contribuables québécois sont déjà égoûtés, épuisés, désabusés, au bord de la révolte. Le coup d'assommoir qu'on vient de leur asséner est dévastateur pour le moral des troupes.

Il ne faut pas se laisser endormir par les belles paroles du ministre. Contrairement à ce qu'il aimerait faire croire, son budget ne se contente pas de «faire payer les riches».

Certes, les contribuables à revenus élevés sont les plus durement touchés. Si votre revenu brut est de 150 000\$, l'effet combiné de toutes les mesures annoncées hier représente facilement, pour vous, un coût additionnel de 3 000 à 4 000\$.

Par ailleurs, le fait que le gouvernement se décide enfin à s'attaquer un tant soit peu aux abris fiscaux ne fera certainement pleurer personne. Il était à peu près temps. Le ministre aurait même pu aller plus loin dans cette voie.

Mais, malgré le caractère spectaculaire de cette mesure, elle ne sera sans doute pas suffisante pour apaiser la colère des contribuables, qui sont pratiquement tous touchés, peu importe leur niveau de revenu.

L'abolition de la déduction pour emploi touche tous les travailleurs sans exception. Cela équivaut clairement à une hausse généralisée de l'impôt, qui touche même les plus petits salariés, en dépit des déclarations contraires du ministre.

La surtaxe sur les «revenus élevés» fait mal à tous les contribuables célibataires gagnant 32 500\$ ou plus. Nous sommes bien loin, ici, des salons d'Outremont ou de Sillery...

Deux ou trois exemples, question de voir à quel point on s'en prend aux «riches». Vous êtes un jeune célibataire de 25 ans, vous vivez seul et votre salaire est de 25 000\$. L'ensemble des mesures annoncées hier vient de vous coûter 350\$.

Vous gagnez 40 000\$ par année, votre conjoint en gagne 20 000\$ et vous avez deux enfants. Le budget d'hier vient piquer 275\$ dans vos poches. C'est, à peu de choses près, la même contribution qui sera exigée d'une famille monoparentale dont le revenu est de 45 000\$.

Sur toute la ligne, vous serez appelé, d'une façon ou de l'autre, à faire votre part.

Tout le monde convient que l'assainissement des finances publiques est un dossier prioritaire.

Mais il est loin d'être certain que l'approche du ministre donnera les résultats escomptés.

Augmenter les impôts, dans le contexte actuel de déprime générale, est dangereux. Nous avons

VOIR RECETTE EN A 2

DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE



Jean-Louis Marchand, un pomiculteur biologique irréductible, en compagnie de Monique Laurendeau, de l'Association des amis de Mont-Saint-Hilaire, montre le «désastre écologique» qui a été commis dans le verger appartenant à Plante et Charbonneau.

Pommiers rasés au mont Saint-Hilaire

GEORGES LAMON
SAINT-HILAIRE

Jean-Louis Marchand en avait gros sur le cœur hier, en montrant 300 pommiers rasés au sol en l'espace de deux heures par des émondeurs engagés par le propriétaire d'un terrain adjacent à son verger de Saint-Hilaire, l'entrepreneur en construction Plante et Charbonneau.

«C'est un vrai désastre écologique, a-t-il affirmé à La Presse. C'est la pire catastrophe environnementale que j'ai vue depuis mon arrivée ici, en 1978. On n'a pas eu le temps de voir ce qui se passait entre huit heures et dix heures et demie hier matin: tout était déjà fait.»

La vue de tous ces pommiers

en fleurs fauchés sous la lame des tronçonneuses avait de quoi bouleverser tous les amis de la nature, notamment les membres de l'Association des citoyens et des amis de Mont-Saint-Hilaire. D'autant plus que l'an dernier, Agriculture Canada et le MAPAQ avaient octroyé une subvention globale de 20 000\$ pour trouver le moyen de sauver les vergers abandonnés. Une entente était intervenue avec le propriétaire du terrain pour effectuer ce travail.

«Si au moins on les avait abattus en mars ou à l'automne, ça aurait été un demi-mal, mais pas en pleine floraison», se lamente Jean-Louis Marchand, qui craint surtout une prolifération d'insectes nuisibles dont les oeufs ont été fécondés. A son avis, cet abattage va dé-

séquilibrer la nature et «débâler le climat». Car le vide créé par l'absence d'arbres entraînera en hiver la formation de plaques de gel et le gel des arbres situés à proximité. Ce qui devrait lui faire perdre au moins le quart de sa récolte cet automne. Il parle de «mécanisme» mêlé à de la spéculation foncière à n'importe quel prix.

Ex-cadre chez Bell Canada et ingénieur forestier de formation, Jean-Louis Marchand est devenu avec le temps un irréductible de la culture biologique, un emblème qu'il arbore fièrement à l'entrée de son verger. En plus de s'occuper de son verger de quelque 1 500 pommiers, ce «méchant intrus» dans le décor entretient aussi

VOIR POMMIERS EN A 2

CONCOURS
LA PRESSE
CKOI

VILAIN PINGOUIN
du 20 au 22 mai

GAGNEZ un t-shirt et une paire de billets pour assister au spectacle **ROCHE ET ROULE** du groupe **ROCK #1 VILAIN PINGOUIN**.
Pour gagner, découpez ce coupon et écoutez **CKOI**!
Vilain Pingouin, **OUVERT AUX MOINS DE 18 ANS**, au **SPECTRUM**.
AUSSI À GAGNER: des affiches autographiées de **ROCHE ET ROULE**.
Billets en vente dès maintenant, de 16,50\$ à 19,50\$.

SPECTRUM

présenté par **La Presse** et **CKOI**

318, RUE ST-CATHERINE OUEST, METRO PLACE DES ARTS (tel.: 861-5851)



Billets en vente au **Spe&trum** (tous les jours de 10h à 22h) et aux comptoirs Admission (tel.: 790-1245 + frais de service)

Demain dans La Presse



Plus

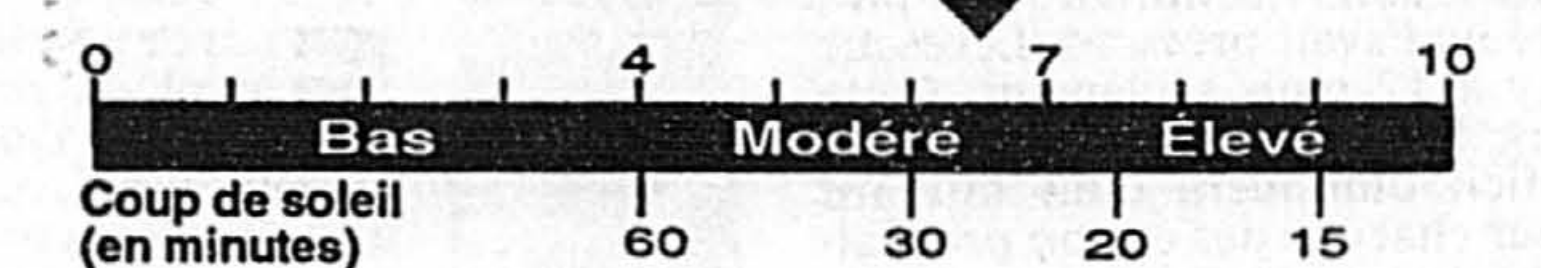
Nuls en anglais?

■ Les futurs bilingues, c'est parmi les jeunes anglophones qu'on les trouve, pas chez les francophones. À côté des réussites comme le bain linguistique pratiqué (dans la bonne humeur, comme le montre notre photo) à la Commission scolaire des Mille-Îles, à Laval, le bilan de l'enseignement de l'anglais langue seconde est un véritable fiasco au Québec. Un dossier de la journaliste Michèle Oulmet.

Le soleil

Indice ultraviolet B du 21 mai à Montréal

© 1993 MTI Inc.



Avec un indice ultra-violet B inférieur à 4, le soleil a peu d'effet sur la peau exposée. Avec un indice modéré de 4 à 7, il est recommandé d'utiliser une crème solaire ou de porter un chapeau et des manches longues. Avec un indice élevé de plus de 7, il est possible d'avoir un coup de soleil après un temps relativement court.

Ville	Max UVB	à	UVB plus de 4
Hull/Ottawa	6.6	13h00	10h à 16h
Montréal	6.6	12h51	10h à 16h
Ste-Agathe	6.5	12h52	11h à 16h
Sherbrooke	6.6	12h45	10h à 16h
Drummondville	6.5	12h47	10h à 16h
Québec	6.4	12h42	11h à 16h

Aucun survivant parmi les 132 passagers du Boeing colombien

Associated Press
BOGOTA

■ Un avion de ligne colombien venant de Panama s'est écrasé dans les Andes, mercredi soir, alors qu'il s'apprêtait à atterrir à Medellín, dans le sud de la Colombie, causant la mort de ses 132 occupants.

Les débris de l'appareil n'ont pu être repérés qu'hier matin.

Le Boeing 727-100 de la compagnie SAM a percuté le flanc boisé d'une montagne culminant à 3750 mètres d'altitude, dans un endroit difficile d'accès, près du village de Frontino, à 80 km au nord-ouest de Medellín.

Selon le pilote d'un avion participant aux recherches, l'appareil a été pulvérisé par le choc — le plus gros morceau aperçu ne dépasserait pas un mètre carré — et a pris feu.

Selon la direction de l'Aéronautique civile, il n'y a aucun survivant parmi ses 125 passagers et sept membres d'équipage.

D'après des pilotes des services de secours, l'accident pourrait être la conséquence de la destruction par la guérilla de gauche d'une balise radio utilisée par les avions pour trouver leur route à travers les montagnes.

Le Boeing 727 avait ainsi signalé quelques minutes avant le choc qu'il se trouvait à 50 km au sud

de Medellín, alors qu'il se trouvait en réalité à 80 km au nord-ouest de la ville.

L'avion avait décollé de Panama mercredi après-midi avec à son bord des passagers en majorité sud-américains ainsi que six américains, deux allemands, un autrichien et un japonais.

Onze minute avant de se poser à Medellín, après un voyage sans incident, le pilote a reçu l'autorisation de descendre à 12 000 pieds. Alors qu'il n'était plus qu'à trois ou quatre minutes de vol de l'aéroport, il a brusquement disparu de l'écran radar de la tour de contrôle.

Dans son dernier message radio, le pilote du Boeing, Mauricio Vaca, n'a rien signalé d'anormal.

Les recherches ont dû être rapidement suspendues en raison de l'obscurité, ainsi que des nuages et du brouillard qui couvraient les montagnes. Elles n'ont pu reprendre qu'hier matin.

La compagnie SAM (Sociedad Aeronautica de Medellín) est une filiale de la compagnie internationale colombienne Avianca. Elle dessert l'Amérique centrale et les Caraïbes et vient d'ouvrir une liaison avec Cuba.

Medellín est le centre du cartel de la drogue dirigé par Pablo Escobar. Cette organisation est responsable d'un attentat à la bombe contre un avion de ligne colombien qui fit 107 morts en 1989.

SUIITE DE LA UNE

MILLIARD

Québec va chercher un milliard de plus

Québec prévoit une croissance de 3,7 p. cent du PIB cette année, mais le taux de chômage demeurera à 13 p. cent, comparativement à 12,8 en 1992.

La machine gouvernementale devra être dégraissée de 150 millions supplémentaires. Une partie viendra d'économies réalisées par la suppression de certains ministères, Tourisme et Communications notamment. Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur seront fusionnés et le Conseil exécutif sera réaménagé.

Québec compte épargner 25 millions environ cette année en remboursant les médicaments couverts par la RAMQ, avec comme barème le produit le moins coûteux. Une autre tranche de 25 millions sera économisée en limitant les examens optométriques gratuits aux mineurs et aux retraités. Québec relance le débat sur les frais de scolarité, toujours peu élevés au Québec. Ils devront s'aligner sur ceux des autres provinces, prédit M. Levesque.

Hausse d'impôts

Il n'y a pas de hausses de taxes à la consommation, ni même de hausse des taux généraux d'imposition, mais le budget constitue tout de même un médicament de cheval pour les contribuables, qui paieront 3,5 milliards de plus d'impôts durant les trois prochaines années. Québec élimine une série de déductions fiscales largement utilisées, qu'il présente comme des « dépenses fiscales ».

L'ensemble des mesures fiscales fera qu'un couple avec deux enfants dont les revenus sont de 60 000 \$ paiera 273 \$ de plus d'impôts l'an prochain. Avec des revenus totaux de 40 000 \$, ce sera 268 \$ de plus, et 142 \$ si les revenus du couple sont de 25 000 \$.

Un célibataire vivant seul et gagnant 50 000 \$ par an paiera 626 \$ de plus. Ses impôts augmenteront de 349 \$ s'il gagne 25 000 dollars par an. Pour les revenus de plus de 100 000 \$, la hausse d'impôts sera de 1 392 \$ pour un couple avec deux enfants, et de 1 586 \$ pour un célibataire sans personnes à charge. Les gens de plus de 65 ans verront leurs im-

pôts augmenter de 70 \$ pour des revenus de 10 000 \$ et de 106 \$ pour des revenus de 25 000 \$. À 60 000 dollars, leur fardeau fiscal s'accroîtra de 342 \$, et à 100 000 dollars, de 1 302 \$.

Au cœur de ces augmentations se trouve la disparition d'une déduction réclamée par presque tous les salariés — 750 \$ pour revenus d'emplois — une décision qui, à elle seule, fait entrer 478 millions dans les coffres du gouvernement. Le Québec restait seul au pays à permettre encore cette déduction (Ottawa avait fait disparaître la sienne dès 1988), insiste-t-on aux Finances.

Mais Québec alourdit aussi le fardeau fiscal pour une portion très importante des salariés. Une surtaxe que le gouvernement dit destinée « aux revenus supérieurs » s'appliquera dès cette année, par exemple aux familles avec deux enfants, dès que les revenus du ménage dépasseront 45 000 \$, une source de recettes supplémentaire de 226 millions.

Cette surtaxe de 5 p. cent frappera les célibataires sans enfants dès qu'ils gagnent plus de 32 500 \$, et une autre surtaxe identique s'abattra sur ceux dont le salaire dépasse 54 300 \$.

Pour un couple avec deux enfants, ces surtaxes s'appliqueront dès que les revenus familiaux dépasseront 45 460 et 63 480 dollars. « Si on devait s'appuyer seulement sur les millionnaires, on n'irait pas loin! », de lancer M. Levesque pour qui, en dépit de ces hausses, la situation des contribuables québécois se compare avantageusement à celle des résidents des autres provinces.

Québec va chercher une autre tranche de 90 millions en transformant en crédits d'impôt des déductions, pour les cotisations à la Régie des rentes et les dons de charité notamment.

Les personnes de 60 ans et plus qui reçoivent le supplément de revenu garanti n'obtiendront plus le remboursement de 100 dollars pour l'impôt foncier, une économie annuelle de 123 millions pour le gouvernement. La contribution d'un employeur à une police d'assurance-vie pour un salarié deviendra un revenu imposable, une recette supplémentaire de 186 millions pour M. Levesque. En contrepartie, Québec dépensera 90 millions pour réduire l'impact de ces mesures sur les familles démunies, afin de maintenir pour elles les seuils

d'imposition au même niveau que l'an dernier.

Le gouvernement met aussi fin à la tradition d'indexer les crédits d'impôts et les allocations familiales au coût de la vie, une économie de 120 millions. Si l'inflation est en 1993 de moins de 3 p. cent comme prévu, aucun autre gouvernement au pays n'accordera d'indexation à ses contribuables, souligne-t-on.

Le fisc ira chercher sur tous les types de revenus une contribution de 1 p. cent pour le Fonds des services de santé, une cotisation payée uniquement par les employeurs qui s'appliquait jusqu'ici seulement sur les salaires. Un crédit d'impôt de 20 p. cent de cette cotisation sera prévu toutefois.

Automobilistes

Sans toucher aux coûts des permis et des immatriculations, Québec ira chercher 645 millions cette année et 205 millions l'an prochain dans les surplus accumulés de la Société d'assurance-automobile. Cet organisme avait contribué l'an dernier 275 millions. En revanche, il stabilisera les budgets de la Société dans les prochaines années (l'organisme sera confronté d'ici la fin de la décennie à des hausses importantes de déficits d'opération). Tout récemment, la SAAQ annonçait qu'elle comptait retourner un milliard en dix ans aux automobilistes. En alignant ces fonds vers ses coffres, le ministre Levesque fait « un vol inqualifiable » des cotisations qui appartiennent aux automobilistes, de dénoncer M. Léonard.

Le budget Levesque vient aussi donner un nouveau tour de vis au Régime d'épargne actions, en éliminant la possibilité de déduire l'achat d'actions de très grandes compagnies. Seules les firmes dont l'actif est de moins de 250 millions auront accès au programme, ce qui le rapprochera de son objectif, qui était à l'origine de favoriser la création de capital de risque. On réduira aussi l'ampleur des déductions proposées par le Fonds de solidarité du Québec.

Le budget sonne aussi le glas de certaines déductions offertes aux travailleurs autonomes. Comme l'a fait la veille l'Ontario, Québec réduit de 80 à 50 p. cent la déduction pour les dépenses de repas et de loisirs.

RECETTE

Mauvaise recette

dépassé le seuil de tolérance au-delà duquel les contribuables découragés basculent, par pans entiers, vers l'économie souterraine, l'évasion fiscale, quand ce n'est pas la fraude et le crime organisé. Les chiffres sur les recettes provenant des produits du tabac sont plus qu'éloquents à cet égard : le gouvernement a reçu deux fois moins d'argent qu'il ne le prévoyait. Pas dix, ni vingt pour cent : la moitié moins!

Dans un an, lorsque nous saurons avec précision jusqu'à quel point les prévisions du ministre sont exactes, il y a gros à parier que les dépenses seront, à quelques poussées près, en ligne avec les prévisions; les revenus, par contre, seront inférieurs, et cela reflétera beaucoup moins le contexte économique difficile que la révolte silencieuse de milliers de contribuables écoeürés mais assez débrouillards pour contourner un système qui les étouffe de plus en plus.

« La situation est grave, tout le monde doit faire sa part », déclare le ministre. Oui, la situation est grave; mais avant de fesser avec autant de violence sur le pauvre contribuable, a-t-on réellement fait tous les efforts raisonnables pour dégraisser l'appareil bureaucratique? A-t-on vraiment passé au crible les subventions, contributions et autres dépenses de l'État? Est-on bien certain d'avoir dépisté toutes les fraudes à l'assurance-maladie, à l'assistance sociale? A-t-on fait des efforts sérieux de rationalisation dans tous les ministères, bureaux, agences, sociétés d'État?

J'en doute, et je ne suis certainement pas le seul, ce matin, à penser que le ministre s'est trompé de cible.

PLO

Le PLO devance le PQ

du cancer de M. Bourassa. Le sondage a par ailleurs été mené en plein débat linguistique et juste avant le dépôt du budget du ministre Gérard D. Levesque, deux événements susceptibles d'influencer les intentions de vote.

Facteur non négligeable, la satisfaction à l'endroit du gouvernement Bourassa fait un bond important, passant de 31 à 39 p. cent entre janvier et cette semaine. C'est le meilleur taux relevé par CROP depuis deux ans; l'insatisfaction demeure tout de même élevée, à 58 p. cent. D'autres sondages ont également constaté un accroissement de la popularité du gouvernement au cours des derniers mois.

Le sondage omnibus CROP a été réalisé à partir d'un échantillon de 1 437 numéros de téléphones. On a effectué 1 005 entrevues, ce qui signifie un taux de réponse de 70 p. cent. La provenance des répondants se distribue comme suit: Montréal métro, 487; Québec métro, 259; province, 259. Parmi les personnes interviewées, 571 étaient des femmes et 434 des hommes; 853 ont mentionné que le français était la langue la plus souvent parlée à la maison, et 152 ont mentionné l'anglais ou une autre langue. D'un point de vue statistique, un échantillon de cette ampleur est précis à trois points près dans 19 cas sur 20.

POMMIERS

Pommiers rasés au mont Saint-Hilaire

trois autres vergers de voisins gentils farmers, dont un riche Italien. Sa philosophie de traitement biologique va évidemment à l'encontre de celle de ses voisins, favorables aux pesticides. Pourtant, il affirme qu'au bout du compte, son rendement est deux fois plus efficace. « J'ai adopté une façon de contrôler les insectes en m'attaquant aux mâles que je prends au piège, dit-il. J'ai moins de dégâts que l'ensemble des autres pomiculteurs. Je peux les contrôler à 10 p. cent près. Moi je suis partisan de ne pas déranger la nature. » Et jusqu'ici, il s'en tire bien, semble-t-il.

On lui a bien offert d'acheter une partie de son verger pour plus d'un million et on a même exercé sur lui « de fortes pressions », mais il a toujours refusé. Il est en discussion avec le Jardin botanique de Montréal pour un projet de contrôle des insectes.

À la municipalité de Mont Saint-Hilaire, l'urbaniste Sylvain Villeneuve a expliqué qu'un permis avait été accordé en décembre 1992 au propriétaire du terrain, Plante et Charbonneau, pour l'abattage des arbres, à la suite d'une expertise faite par des spécialistes du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation du Québec (MA-PAQ). Selon Villeneuve, le ministère recommandait l'abattage du verger abandonné depuis 20 ans et dont beaucoup d'arbres étaient malades, sinon morts. « Je suis obligé d'appliquer le règlement », expliquait-il.

Quant au co-propriétaire du terrain, Roméo Plante, il a précisé hier à La Presse que la décision, avait été prise à la suite de plaintes de pomiculteurs voisins. Il soutient avoir obtenu de la ville un permis en bonne et due forme. Roméo Plante, qui estime ne pas savoir quel temps aurait été le plus propice pour l'abattage, croit qu'il était préférable d'arrêter immédiatement plutôt « que de laisser encore le gouvernement dé-penser des sommes inutilement ».



Le nouveau terminus Henri-Bourassa

La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) a inauguré hier le nouveau terminus d'autobus de la station de métro Henri-Bourassa. Le projet avait été annoncé en septembre dernier et les travaux devaient être terminés en début d'année. Les caprices de dame Nature en ont décidé autrement... Toujours est-il que le réaménagement de ce terminus aura coûté 2,7 millions et qu'on le dit sûr et fonctionnel, comme la clientèle de la STCUM avait souhaité qu'il soit.

PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

La quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

293

à quatre chiffres

3856

ABONNEMENT

Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

RÉDACTION

PROMOTION 285-7100

COMPTABILITÉ

Grandes annonces 285-6892

Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSÉES

lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 285-7111

Décès, remerciements 285-6816

GRANDES ANNONCES

Détailants 285-7202

National, Télé+ 285-7306

Vacances, Voyages 285-7265

Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe »

Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



20-5

CODE DU JOUR

VENDREDI
21 MAI 1993

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

BUDGET 93

Même les familles passent à la caisse

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Les différents programmes d'aide aux familles demeurent, mais ces dernières écopent elles aussi des différentes augmentations de taxes et impôts, principalement les familles à hauts revenus.

L'ensemble des programmes d'aide coûtent, eux, 2,5 milliards au trésor, soit trois fois plus qu'en 1985, insiste le ministre des Finances, parlant des bonis à la naissance et le caractère sacré des allocations familiales.

Le gouvernement doit cependant rogner ailleurs pour réaliser ses objectifs financiers. Au seul chapitre des remboursements d'impôts fonciers, le gouvernement récupère 120 millions en resserrant les conditions d'admissibilité et ce, pour tous les ménages, riches ou pauvres.

Le programme d'allocations fa-



Charges fiscales additionnelles par catégories de citoyens

Voici les débours additionnels moyens que devront assumer en 93-94 les contribuables québécois.

Revenu du ménage	10 000	25 000	40 000	60 000	100 000	150 000
Couple avec 2 enfants	90	142	268	273	1392	2592
Famille monoparentale avec un enfant	26	63	239	470	1388	2588
Couple sans enfant	120	275	257	529	1489	2689
Célibataire vivant seul de 65 ans ou plus	70	106	114	342	1302	2502
Célibataire vivant seul de moins de 65 ans	165	349	306	626	2502	2786

Source: Ministère des Finances du Québec

Fabienne Sallin -- (PC)

miliaires n'est pas touché mais, cette année, il n'y aura pas d'indexation des allocations familiales. Concernant les fameuses «tables d'impôt», le gouvernement consacre 90 millions pour protéger le seuil des familles à faibles revenus, mais hausse la tarification des autres. Voyons des exemples avec un salaire familial de 40 000\$:

- un couple avec deux enfants, avec un revenu familial de 40 000\$ paiera \$268 d'impôt de plus;
- une famille monoparentale, avec un enfant, paiera un surplus de 239\$.
- un couple sans enfant, 257\$ de plus;
- un célibataire de moins de 65 ans, vivant seul, 306\$ de plus.

L'impôt foncier

Le ministère des Finances a trouvé le moyen de récupérer 120 millions en réduisant considérablement les remboursements d'impôt foncier et les remboursements accordés aux familles à petits revenus pour compenser la

taxe de vente: 80 millions dans l'impôt foncier et 40 millions dans la taxe de vente.

De plus, le remboursement d'impôt additionnel de 100\$ pour les personnes de 60 ans et plus ayant droit au supplément de revenu garanti ou à l'allocation au conjoint sera aboli à compter de l'année d'imposition 1993.

De façon générale, pour l'année d'imposition 1993, le remboursement d'impôts fonciers est égal à 40 p. cent des taxes foncières admissibles, jusqu'à un remboursement maximum de 514\$. Le budget Lévesque hausse les différents seuils pour récupérer ainsi 80 millions.

Un logement à loyer modique, ne pourra dorénavant être considéré comme un logement admissible au remboursement d'impôt foncier. Un logement dont l'occupant bénéficie d'une aide financière en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, qui est déterminée en fonction de son revenu, ne sera plus admissible non plus au remboursement.



Un plant de tabac.

Seul le tabac en feuilles coûtera moins cher

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Malgré des pertes de revenus colossales, Québec ne bronche pas et refuse de diminuer les taxes sur les produits du tabac. Le ministre des Finances n'accorde qu'une petite consolation aux fumeurs économes, réduisant la taxe qu'il vient d'imposer sur le tabac en feuilles qu'il faut hacher, malaxer et rouler.

Les producteurs de tabac, nombreux dans la région de Joliette, ont en effet eu partiellement gain de cause hier: la taxe imposée récemment sur le tabac en feuilles est réduite de moitié et ce, dès maintenant.

Malgré des pertes de revenus évaluées à plus de 200 millions, dues en grande partie au gigantesque réseau de contrebande, Québec n'a toutefois pas osé réduire les taxes sur les autres produits du tabac. Le gouvernement, l'an dernier, espérait empêcher 411 millions des ventes de tabac, même en tenant compte du commerce illégal, mais il devra se contenter de 211 millions. C'est la moitié du commerce qui lui échappe, à moins que les campagnes anti-tabagisme n'aient porté des fruits inespérés et que la consommation n'ait diminué considérablement.

Le ministre Lévesque admet que le problème est sérieux et que c'est au Québec que le commerce illégal semble le plus florissant. Il a tenté, rappelle-t-il, de convaincre le gouvernement fédéral d'abaisser ses taxes, mais en vain.

Le hachoir

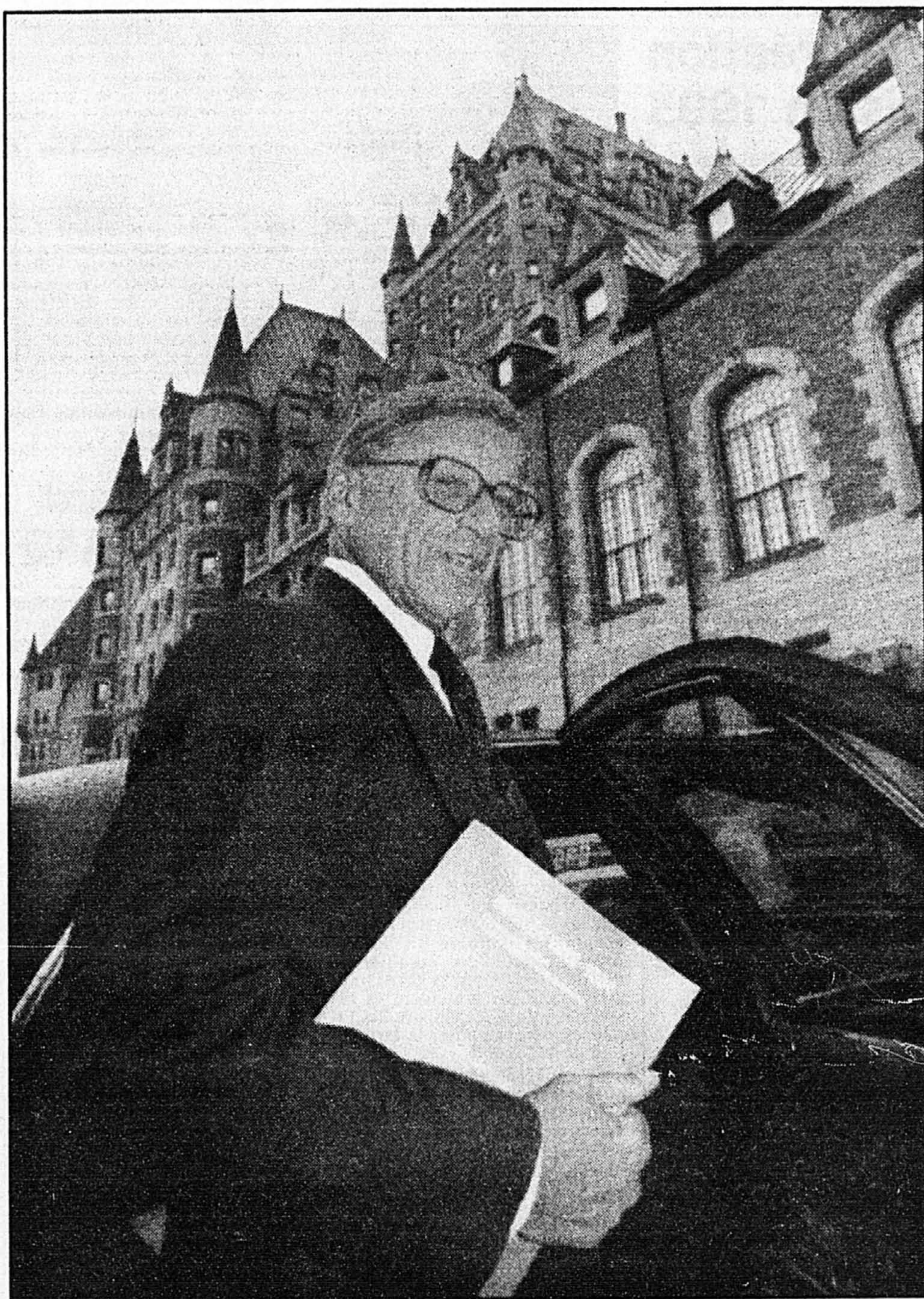
La hausse vertigineuse des prix due aux taxes avait rendu le tabac en feuilles très en vogue au cours des deux dernières années, à tel point que le ministre des Finances avait décidé de le frapper d'une taxe de 2,92 cents par gramme, le 23 avril dernier, ce qui avait soulevé l'indignation des producteurs. Les protestations, notamment du député de Joliette Guy Chevreton, ont finalement fait fléchir le gouvernement qui ramène ce droit à 1,46 cents par gramme.

Le ministre admet que cette taxe a pu affecter la compétitivité de certaines entreprises oeuvrant dans ce secteur.

Étant donné que cette modification s'applique à toute vente au détail faite à compter de minuit hier soir, toute personne qui vend du tabac, à l'égard duquel la taxe a été perçue d'avance, doit faire un inventaire des produits qu'elle a en sa possession, afin d'obtenir un remboursement équivalent à la moitié du montant perçu.

Dans son discours livré hier soir, M. Lévesque s'est par ailleurs engagé à lutter plus fermement pour démasquer les trafiquants. La chose n'est cependant pas simple car, ultimement, cette responsabilité incombe à la Gendarmerie royale du Canada.

De plus, c'est un secret de Polichinelle que le commerce des cigarettes origine en grande partie de réserves amérindiennes, des territoires où les autorités policières ne mettent pas les pieds, comme à Kahnawake, par exemple, au sud de Montréal. Pour lutter plus farouchement, Québec devra donc inventer des astuces.



Le ministre des Finances du Québec, Gérard D. Levesque, a présenté hier un budget marqué par les hausses d'impôts et les compressions.

PHOTO PC

Les frais de scolarité augmentent en moyenne de 800\$ par année

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le gouvernement s'apprête à hausser les frais de scolarité, pour «s'harmoniser» avec la moyenne nationale. En clair, cela veut dire des augmentations moyennes de 800\$ par année.

La moyenne canadienne pour les frais de scolarité est de 2 250\$, alors qu'au Québec, elle n'est que de 1 487\$. Le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, aimerait bien «corriger» cette situation qui prive le gouvernement d'importants revenus.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, fait remarquer le ministre, nous sommes la province où les frais de scolarité sont les plus faibles.

«Une mesure semblable à la

diants au financement de leurs études, tout en protégeant l'accessibilité par le biais du régime d'aide financière aux étudiants», a indiqué M. Levesque, sollicitant l'appui de la population pour concrétiser cette pièce importante de sa stratégie de redressement des finances publiques.

Il sollicite également les institutions postsecondaires à poursuivre leur recherche «de l'excellence». Il se dit prêt à envisager avec elle une révision de la marge accordée aux universités pour moduler leurs frais de scolarité.

Cette intention d'augmenter les frais de scolarité est abordée depuis plusieurs mois déjà, notamment dans le document publié en janvier dernier par le Conseil du Trésor, sous le titre «Vivre selon nos moyens».

L'ensemble du secteur éducatif s'accapare le quart du budget

de la province. Le rythme de croissance, qui était à peu près équivalent à l'inflation de 1986 à 1990, s'est accéléré au cours des trois dernières années et dépasse maintenant l'inflation de 1,7 p. cent.

Le gouvernement prévoit que les dépenses vont notamment augmenter dans les domaines de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, étant donné la conjoncture économique.

La rémunération des enseignants et de tout le personnel affecté au domaine de l'éducation représente 80 p. cent du budget.

Au cours des prochains mois, également, le gouvernement Bourassa a l'intention de fonder un seul des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le but de réduire ses dépenses.

Les entreprises et les particuliers écopent

■ Extrait de la déclaration du ministre Gérard-D. Levesque.

«J'entends aussi apporter des resserrements majeurs à un certain nombre de dépenses fiscales qui sont reliées à l'acquisition d'un revenu. Celles-ci touchent à la fois les particuliers et les entreprises.

«Plusieurs employés se voient offrir par leurs employeurs le paiement de certaines primes d'assurance. Le bénéfice ainsi accordé est soumis à l'impôt pour la partie d'une assurance-vie collective qui excède 25 000\$.

«J'annonce donc que les avantages ainsi accordés par les employeurs deviennent impossibles entre les mains des employés.

«Depuis quelque temps, les frais de repas et de divertissement sont déductibles à 80 pour cent plutôt qu'à 100 pour cent dans le calcul du revenu des entreprises.

«C'est pourquoi, à compter de demain, les frais de repas et de divertissement ne seront déductibles qu'à 50 pour cent dans le calcul du revenu des entreprises.

«Chaque employeur doit comme on le sait verser 3,75 pour cent de sa masse salariale à titre de contribution au Fonds des services de santé.

«C'est pourquoi, afin que les salaires ne soient pas la seule source de revenus faisant l'objet d'une contribution, j'annonce l'instauration pour le bénéfice du Fonds des services de santé d'une contribution de 1 pour cent sur toute autre forme de revenu présentement assujéti à l'impôt, à l'exception des pensions alimentaires. Elle sera cependant déductible de l'impôt sur le revenu, sous forme de crédit personnel, au taux de 20 pour cent.

«Le taux de 1 pour cent s'appliquera sur la partie de ces revenus comprise entre 5000\$ et 20 000\$. Entre 20 000\$ et 40 000\$, la contribution sera plafonnée à 150\$. En haut de 40 000\$, le taux de 1 pour cent s'appliquera de nouveau, mais la contribution ne pourra jamais excéder 1000\$, soit 800\$ après la déduction possible du crédit d'impôt personnel.

«Nous avons depuis lors resserré le traitement fiscal accordé aux travailleurs autonomes, de sorte que nous pouvons maintenant nous harmoniser à la fiscalité fédérale en éliminant cette déduction. Nous le ferons dès la présente année d'imposition, ce qui permettra de simplifier le régime fiscal, tout en préservant l'équité nécessaire entre les diverses catégories de contribuables.

«De plus, afin de placer les députés et les ministres ainsi que les employés à commission sur le même pied que les salariés à ce titre, une mesure analogue sera appliquée à l'égard de leurs allocations non imposables ou de leurs dépenses déductibles.

«J'annonce donc que, dès la présente année d'imposition, les déductions pour cotisations à l'assurance-chômage et au régime de rentes du Québec et celle pour les dons seront

transformées en crédits d'impôt au taux de 20 pour cent.

«Il existe enfin un montant minimal pour la taxe que les entreprises défraient sur la base de leur capital versé. Afin de régulariser cette situation, le montant minimal de taxe sur le capital sera porté de 125\$ à 250\$.

«Être équitable, c'est aussi exiger davantage de ceux qui ont les moyens de contribuer davantage.

«Le régime mis en place par notre gouvernement au cours des années peut déjà être qualifié de progressif. Il est même plus progressif que ceux des gouvernements qui nous entourent.

«Il est donc devenu possible d'accroître la progressivité du régime fiscal québécois tout en maintenant sa compétitivité par rapport à ceux des régions avoisinantes. C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui l'instauration d'une surtaxe à l'impôt sur le revenu pour les contribuables à revenus supérieurs. Cette surtaxe sera égale à 5 pour cent de l'impôt à payer excédant 5000\$ et à 5 pour cent de plus pour l'impôt à payer excédant 10000\$.

«Une telle surtaxe ne s'appliquera qu'à des niveaux de revenus supérieurs à la moyenne. La première tranche de la taxe ne touchera par exemple que les contribuables gagnant plus de 32 500\$ dans le cas d'un célibataire et que les contribuables gagnant plus de 45 460\$ dans le cas d'une personne mariée ayant deux enfants à charge.

«La seconde tranche commencera à s'appliquer à des niveaux de 54 300\$ et de 63 480\$ dans chacune des deux situations que je viens de mentionner. Ce deuxième palier permettra de prélever une contribution fiscale plus importante à mesure que s'élève le revenu.

«Une seconde façon d'augmenter la progressivité du régime fiscal est de réduire la possibilité pour les personnes à revenus élevés d'utiliser les dépenses fiscales pour diminuer leurs impôts de façon trop importante. Il existe déjà un mécanisme à cette fin, que l'on appelle l'impôt minimum de remplacement, et qui vise à empêcher un contribuable de réduire son impôt à payer en bas d'un certain plancher.

«J'annonce aujourd'hui deux dispositions qui viendront accentuer la portée de l'impôt minimum de remplacement. Le taux en sera haussé de 16 pour cent à 20 pour cent dès la présente année d'imposition, ce qui permettra de relever le plancher que je viens d'évoquer. De plus, le compte pour investissement stratégique dans l'économie québécoise sera aboli en 1994, de sorte que toutes les dépenses fiscales seront désormais prises en compte dans le calcul de cet impôt.

«Les mesures que je viens d'annoncer auront pour effet d'augmenter de 226 millions de dollars sur une pleine année la contribution fiscale des personnes à revenus supérieurs.

Notre budget est sûrement plus facile à avaler.

L'Oeuf McMuffin sur présentation du bon-déjeuner

1,19\$ plus taxes

L'Oeuf McMuffin 1,19\$ plus taxes

BUDGET 93

Le déficit à 4,1 milliards

CLAUDE PICHER

■ Après avoir réussi, de peine et de misère, à contenir le déficit tout juste sous la barre des cinq milliards pour l'exercice qui vient de prendre fin, le ministre des Finances prévoit, cette année, le ramener au niveau relativement plus confortable de 4,1 milliards.

Cette annonce devrait, en principe, éviter au Québec d'être humilié par une décade de ses titres sur les marchés financiers. Le ministre Gérard D. Levesque, dit-on à Québec, était hanté ces dernières semaines par l'éventualité que les grandes agences new-yorkaises de cotation (Moody's et Standard & Poor, essentiellement) n'abaissent la cote du Québec après le dépôt du budget. Avec une telle réduction du déficit,

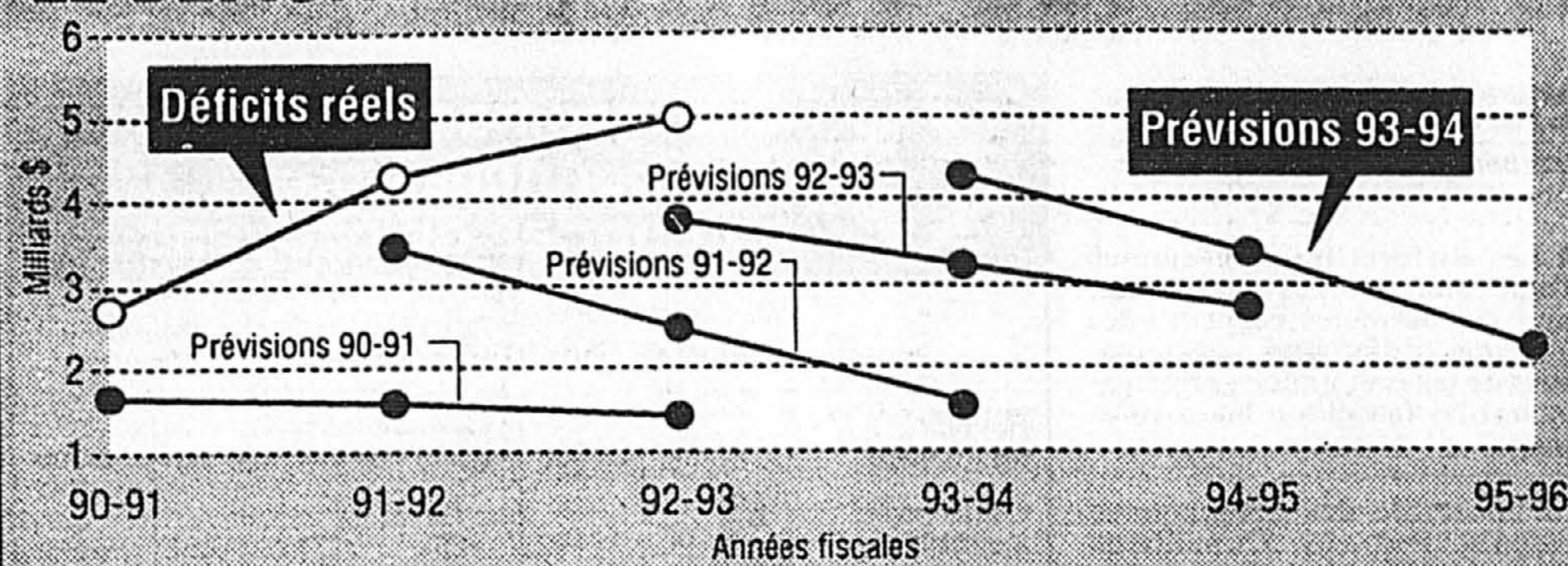
cela semble maintenant bien improbable.

Pour en arriver à ce résultat, le ministre table sur une augmentation de 6 p. cent des revenus autonomes du gouvernement, qui passeront de 27,7 à 29,3 milliards. Ce sont les hausses d'impôt annoncées hier qui financent la majeure partie de ces revenus additionnels de 1,7 milliard.

En revanche, les transferts fédéraux diminueront de 436 millions pour atteindre 7,4 milliards. Le recul est en grande partie attribuable au fait qu'il faut répartir sur plusieurs années les montants considérables reçus pendant l'exercice précédent (en 1992-93, les transferts fédéraux avaient bondi de 15,3 p. cent en raison des modifications techniques survenues lors du renouvellement des accords fiscaux).

Revenus autonomes et trans-

LE DÉFICIT: PRÉVISIONS ET RÉALITÉ



Source: La corporation professionnelle des comptables en management accrédités du Québec

Infographie La Presse

ferts fédéraux représentent donc, ensemble, 36,7 milliards de revenus pour le gouvernement québécois en 1993-94.

Du côté des dépenses, les compressions déjà annoncées devraient, selon les prévisions du ministre, limiter la hausse à 1 p. cent. Compte tenu d'un taux d'inflation anticipé de 2,6 p. cent, il s'agit donc, en termes réels, d'une diminution. Les dépenses du gouvernement se situeraient ainsi à 40,8 milliards.

Pour les quatre années suivantes, le ministre prévoit que le déficit se résorbera à raison d'à peu près un milliard par année. Ainsi, il devrait se situer à 3,3 milliards en 1994-95, 2,2 milliards l'année suivante, 1,2 milliard un an plus tard. En 1997-98, enfin, le Québec affichera un surplus de 300 millions et pourra alors s'attaquer sérieusement au remboursement de sa dette.

Pour en arriver à ce scénario de rêve, les Québécois devront pas-

ser par un bien long calvaire, puisque le ministre limite strictement la hausse de ses dépenses, pendant ces quatre années, à un pour cent, ce qui, dans tous les cas, est bien inférieur à l'inflation; mais les revenus, eux, devront augmenter à un rythme beaucoup plus rapide. Selon les projections du ministre, les revenus autonomes du gouvernement passeront de 29,3 à 36,8 milliards en quatre ans: il s'agit d'un bond de 25 p. cent.

Pour ses recettes de 92, Québec s'est trompé

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ En publiant son budget il y a un an, le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, avait surévalué de 1,3 milliard ce que seraient ses recettes des 12 derniers mois.

Sur les dix postes prévus pour les revenus autonomes — les recettes provenant des taxes et des impôts — les prévisions de Québec étaient trop optimistes dans neuf secteurs.

Le ministère des Finances boucle l'année avec 218 millions de moins que prévu en impôt des particuliers. Avec un taux de chômage important — 12,8 p. cent — l'impôt sur les revenus des contribuables fut de 11,4 milliards, soit 3,7 p. cent de moins en recettes que l'année précédente.

Fruit de la récession et des importantes déductions réclamées pour les pertes, les entreprises ont livré 429 millions de moins que prévu au fisc. Le 1,8 milliard perçu est en diminution de 1,2 p. cent sur l'année précédente.

Sans que le taux de tabagisme ne fluctue, Québec a récolté 410 millions de taxes sur le tabac en 1992, 218 millions de moins que sa prévision qui tenait pourtant déjà compte du niveau important de la contrebande.

Le rendement des taxes sur les ventes au détail fut de 180 millions inférieur aux prévisions.

Élimination prochaine de deux ministères

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Les ministères du Tourisme et des Communications disparaîtront d'ici peu, s'il faut en croire le budget déposé hier par le ministre des Finances Gérard D. Levesque.

Le discours d'hier promet de poursuivre le projet de compressions des dépenses publiques amorcées depuis deux ans. Cette année, le gouvernement veut réduire de 150 millions ses dépenses — une économie qui s'ajoutera à celle de 79 millions venue d'une réduction du service de la dette, apportée par la diminution des taux d'intérêts.

Pour M. Levesque, les dépenses de programmes — sans les investissements et le service de la dette — ne devront croître que de 1 p. cent pour les trois prochaines années. Cette croissance sera de 0,9 p. cent cette année selon les crédits publiés fin mars par le Conseil du trésor.

Hier, M. Levesque a précisé les premières cibles de la réorganisation gouvernementale, qui vise dans un premier temps «à réduire le nombre de ministères et d'organismes et diminuer les coûts de fonctionnement de l'administration publique».

Cette première vague de «réorganisation» touchera le ministère du Tourisme et celui des Communications, qui disparaîtront sous peu, explique-t-on aux Finances.

Le Conseil exécutif, l'équivalent du ministère du premier ministre, sera réaménagé pour réduire la quinzaine de secrétariats qui, dans plusieurs cas, recoupent les activités des ministères.

Gérard D. Levesque prévoit la création de seulement 23 000 emplois en 1993

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ La situation économique du Québec demeure sérieuse et cette crise se répercute sur les finances publiques.

La croissance économique ne sera que de 2,3 p. cent en 1993 et seulement 23 000 nouveaux emplois seront créés cette année, a prédit hier le ministre des Finances, Gérard D. Levesque.

L'an prochain, quelque 50 000 emplois devraient s'ajouter. Au cours des bonnes années économiques depuis 10 ans, le nombre d'emplois frisait les 100 000, avec un record de 93 000 en 1987.

Déficit de 4 milliards

En conséquence, le déficit du gouvernement devrait atteindre 4,15 milliards, avec des revenus de 36,7 milliards et des dépenses de 40,85 milliards, a prédit M. Levesque hier soir à l'occasion de son discours sur le budget.

Toutefois, l'an dernier, le ministre des Finances s'était trompé de 1,2 milliard dans ses prédictions.

Il avait annoncé dans son discours annuel que le déficit atteindrait 3,8 milliards mais finalement, il frisa les 5 milliards, selon les résultats préliminaires de l'année 1992-93 qui ont été rendus publics hier.

Cette erreur dans ses calculs, qu'on voit dans d'autres budgets provinciaux et au fédéral, M. Levesque l'attribue à la diminution des revenus du gouvernement qui ont chuté de 1,4 milliard «à cause de la faiblesse de la reprise économique».

Optimiste

Malgré tout, le ministre des Finances maintient son optimisme légendaire et prédit que le déficit se transformera en surplus de 300 millions en 1997-98.

Le niveau du financement requis pour l'État a atteint un chiffre record de 3,9 milliards l'an dernier, mais encore là, M. Levesque prétend le ramener à 3,1 milliards dès cette année, puis le réduire graduellement pour attein-

dre l'équilibre avant la fin du siècle.

M. Levesque se félicite par ailleurs d'avoir mis de l'avant des mesures de compressions budgétaires. «Si rien n'avait été fait, le déficit aurait pu atteindre 7,4 milliards en 1993-94», a-t-il dit.

Le fédéral

Par ailleurs, M. Levesque attribue au gouvernement fédéral une part de responsabilité dans la situation budgétaire puisqu'Ottawa réduit constamment la croissance des paiements de transfert qu'il verse aux provinces. Le manque à gagner pour l'exercice financier se chiffre par 71 millions.

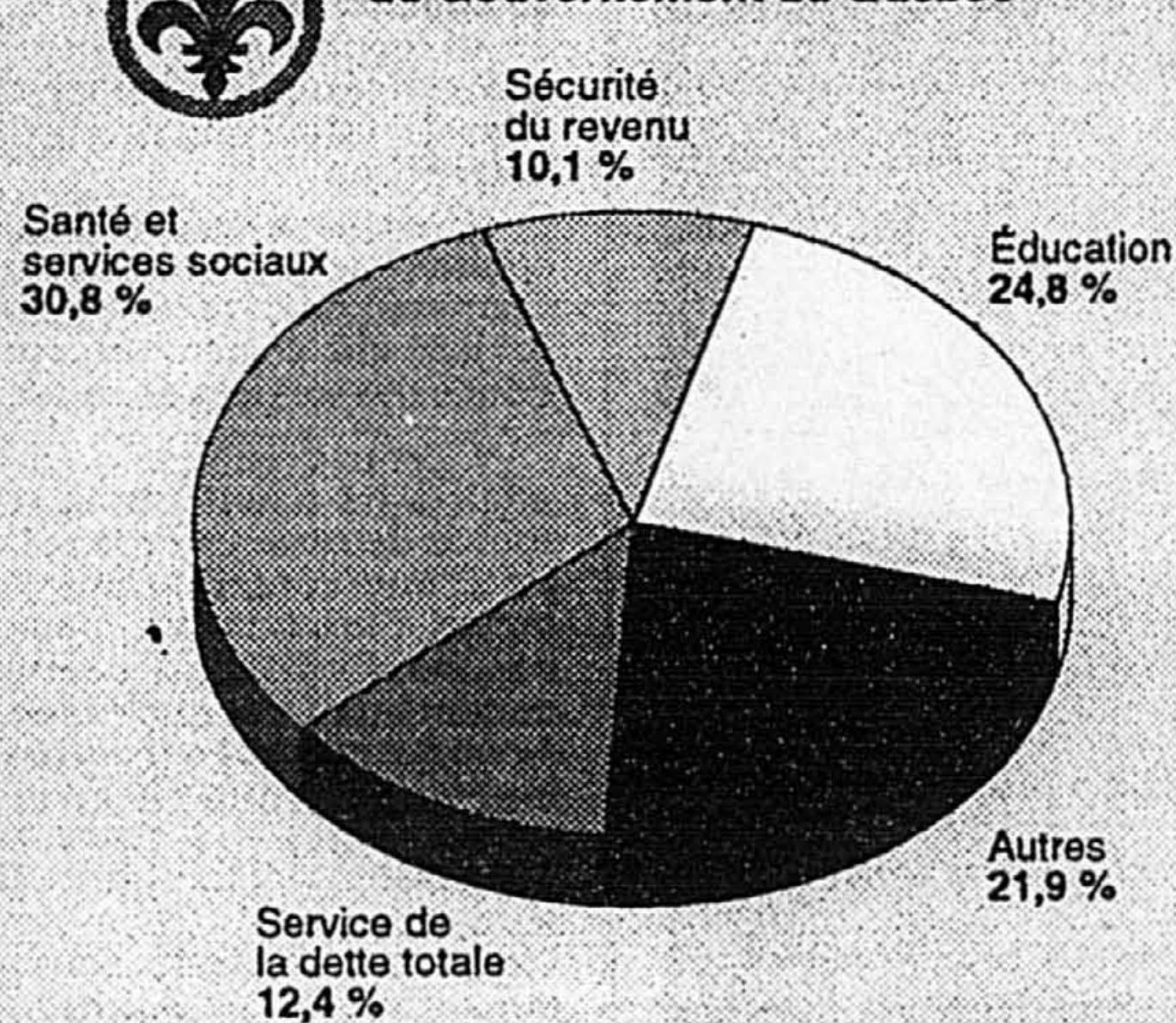
«Les transferts fédéraux font partie du problème des finances publiques du Québec, a dit le ministre. Et ils devraient faire partie des solutions.»

Selon M. Levesque, il faut procéder à une révision des principaux programmes de transferts aux provinces.

«La réforme à entreprendre devrait faire en sorte que le fardeau du redressement des finances publiques soit supporté plus équitablement entre les deux paliers de gouvernement et assure une meilleure redistribution des richesses entre les régions», conclut M. Levesque.

Répartition des dépenses

Principaux postes budgétaires du Gouvernement du Québec



Source: Ministère des Finances-Québec

Fabienne Sallin -- (PC)

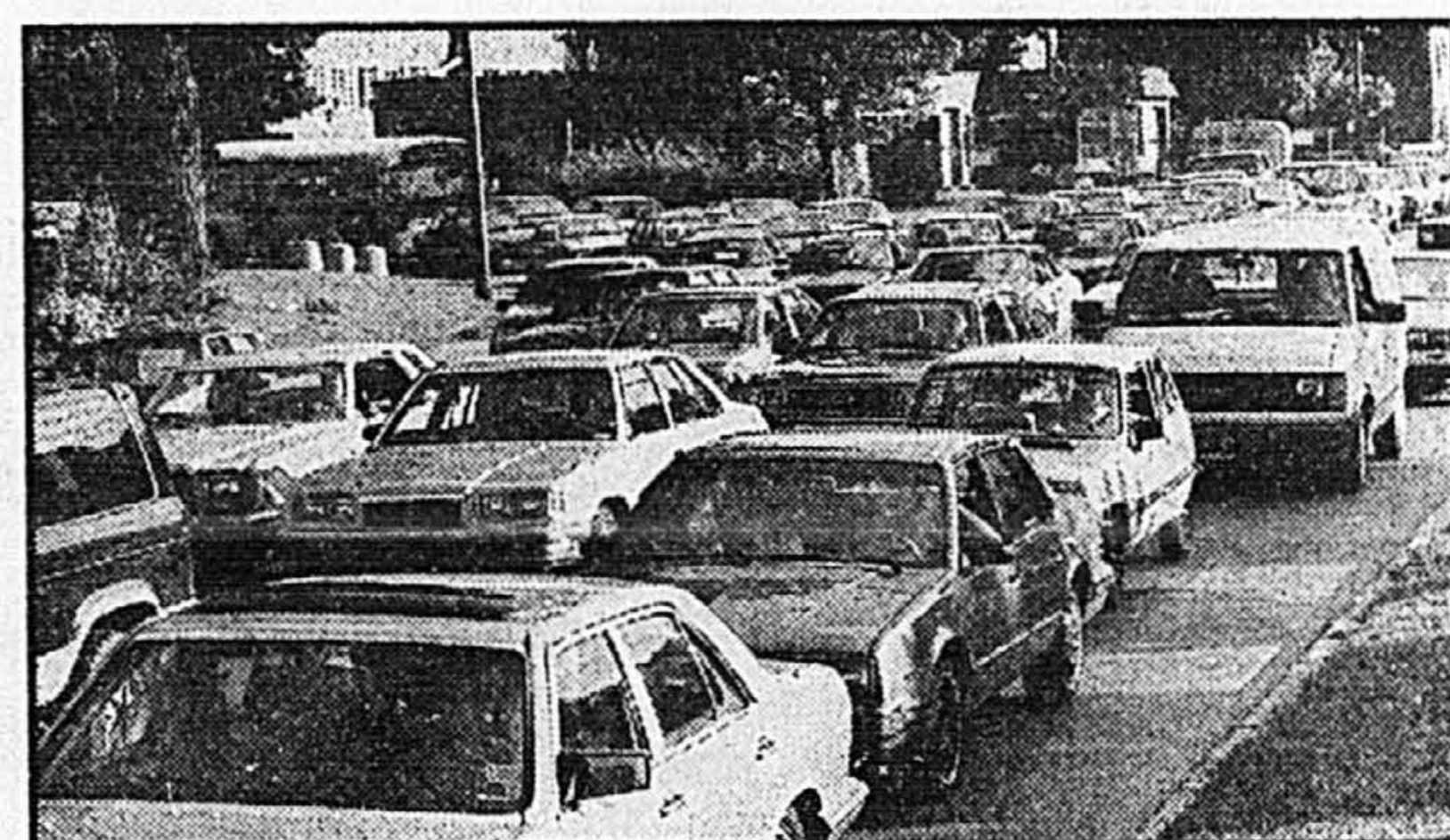


PHOTO THÉÂTRE La Presse

A leur corps défendant, les automobilistes sont encore une fois mis à contribution pour «boucher les trous» du budget.

Québec siphonnera 1 milliard dans les réservoirs de la SAAQ

ANDRÉ PEPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Les automobilistes québécois continuent d'être une «bonne vache à lait» pour le gouvernement qui ira chercher la jolie somme de 1 milliard \$, au cours des deux prochaines, dans le bas de laine de la Société d'Assurance automobile.

Québec double ainsi son appétit puisque, l'an dernier, la SAAQ avait remis 275 millions au trésor public. Le problème, soutient-on au ministère des Finances, c'est que la SAAQ, malgré des surplus accumulés, montre un déficit opérationnel. Pour combler ce déficit d'opération, la SAAQ aurait pu épuiser lentement sa réserve, explique le ministre des Finances, ou augmenter la tarification de 40 \$ à 60 \$.

Le gouvernement lui transfère donc les montants perçus en immatriculation et permis, mais lui arrache 1 milliard \$.

Le ministre des Finances met ainsi un terme au projet du président Jean-Marc Bard, de la SAAQ, qui envisageait retourner cette somme aux automobilistes, sur une période de dix ans.

Le ministre des Finances réalisera cette ponction de 1 milliard, sans forcer la SAAQ à augmenter les tarifs, grâce au surplus enregistés. Depuis des années main-

tenant, le critique de l'opposition péquiste, M. Jean Garon, parle de «véritable hold-up», jugeant illégale l'action gouvernementale.

Voyons un exemple, celui d'un propriétaire de voiture de promenade n'ayant aucun point d'invalidité et dont la facture annuelle totale s'établit actuellement à \$253. La réforme envisagée consiste à réduire de 20 \$ à 15 \$ les droits sur les permis de conduire et à diminuer de 25 \$ les droits des véhicules de promenade. En contrepartie, les contributions d'assurance sur le permis de conduire et l'immatriculation, incluant la taxe sur les primes d'assurance, seront augmentées des mêmes montants. Ainsi, les factures demeureront inchangées, et les surplus continueront de s'accumuler, grâce, surtout, à l'amélioration constante du bilan des accidents routiers.

Le gouvernement va récupérer la plus grande partie de l'actuel excédent de 1 milliard, soit 675 millions l'an prochain et 325 millions en 1995.

Les documents accompagnant le budget, hier, estiment par ailleurs à 500 millions \$ la réserve de stabilisation à la fin de cette année, malgré l'importante ponction faite par le gouvernement.

Ces mesures doivent être décidées par législation et doivent entrer en vigueur dès janvier prochain.

LES POINTS SAILLANTS DU BUDGET PROVINCIAL

Textes de
PAUL DURIVAGE

DÉFICIT



- Le déficit passe de 4,978 milliards de dollars (1992-93) à 4,145 milliards pour le nouvel exercice.
- Les revenus augmentent de 3,5 p. cent, le contribuable étant principalement mis à contribution, tandis que les dépenses augmentent d'un pour cent.

À noter

■ Québec vise à réduire le déficit au rythme d'environ un milliard par année de sorte qu'un premier surplus budgétaire puisse être dégagé en 1997-98.

PRÉVISIONS



- La production devrait augmenter de 2,6 p. cent au Québec cette année et de 3,4 p. cent en moyenne les cinq années suivantes.
- Les taux d'intérêt demeureront faibles avec peu d'inflation.
- Seulement 23 000 emplois seraient créés cette année et 50 000 l'an prochain.

À noter

■ La croissance économique prévue est inférieure à ce qu'anticipent les organismes indépendants de prévisions. Le ministre croit que le contexte nord-américain favorise l'accélération de la reprise jusqu'à maintenant d'une lenteur inhabituelle.

CONTRÔLE DES DÉPENSES

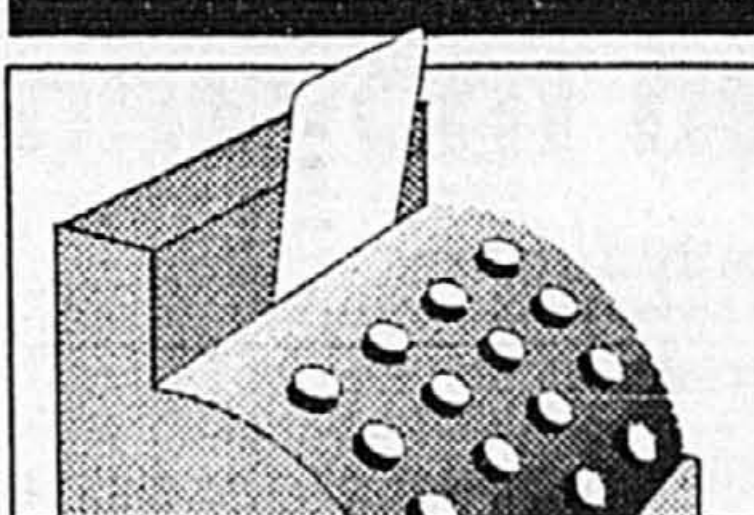


- Le ministre des Finances renchérit aux 1,4 milliard de compressions déjà approuvées au cours de la préparation des crédits et soustrait encore 155 millions au budget de dépenses.
- La révision à la baisse du coût prévu du service de la dette permet une réduction additionnelle des dépenses de 79 millions.
- La croissance des dépenses de programmes est plafonnée à un pour cent au cours des prochaines années.

À noter

■ Le gouvernement poursuit le réexamen de son organisation en vue notamment de réduire le nombre de ministères et d'organismes et de diminuer les coûts de fonctionnement de l'administration publique.

TVQ



- Le taux de la TVQ est maintenu à 8 p. cent pour les produits et à 4 p. cent pour les services.
- La Cour Suprême sera saisie d'une requête de Québec relativement à l'harmonisation de la TVQ à la TPS. Advenant un jugement favorable, la taxe provinciale pourrait, comme la TPS, être appliquée à chacune des étapes de la production de biens et services.

À noter

■ Les taxes à la consommation occupent une place de plus en plus importante dans le fardeau fiscal du contribuable et représentent près de 20 p. cent des revenus escomptés du Québec pour 1993-94.

ENTREPRISES



- Le taux d'imposition des sociétés est maintenu au niveau actuel.
- L'accès au capital de risque est limité avec les nouvelles restrictions au Régime d'épargne-actions et l'abolition des mécanismes de financement externe pour les projets de recherche et développement.
- Le montant minimal de la taxe sur le capital est porté de 125 \$ à 250 \$.
- Les frais de repas et de divertissement de leurs employés ne seront déductibles qu'à moitié dans le calcul du revenu des entreprises, comme aux États-Unis. Ce taux avait récemment été abaissé de 100 à 80 p. cent.

À noter

■ Les entreprises ont accumulé pendant la récession des pertes plus importantes que prévu, pertes qu'elles déduisent maintenant de leur revenu imposable. Leur apport prévu aux coffres de l'État est de moins de deux milliards pour 93-94.

BUDGET 93

La hache dans les abris fiscaux

PAUL DURIVAGE

■ Le ministre des finances Gérard D. Levesque a mis la hache dans les coûteux abris fiscaux. Un frein est mis à la progression du populaire Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) tandis que le bassin d'entreprises admissibles au Régime d'épargne-actions du Québec, qui a connu des heures plus heureuses, est fortement limité.

Souscrivant aux doléances d'autres instances syndicales qui, encore cette semaine, accusaient le Fonds FTQ de monopole et d'outil de maraudage, le ministre Levesque a imposé un plafond de 75 millions à la campagne de souscription du fonds présidé par Louis Laberge. Ce plafond est en vigueur pour 1993 et 1994. Pour toute contribution excédentaire, le fonds devra rembourser au fisc le crédit d'impôt de 20 p. cent obtenu par le contribuable.

200 millions

La dernière saison avait vu un montant record de cotisation: 200 millions. Profitant d'un nouveau plafond de contribution per capita accordé par le même ministre dans son budget précédent,

le fonds avait porté son actif total à 682 millions. Les abris fiscaux se faisant de plus en plus rares sinon de plus en plus risqués, le Fonds d'origine syndicale s'était gagné une clientèle nouvelle de professionnels et de hauts salariés.

«D'autres centrales syndicales ont fait valoir qu'il y aurait un avantage pour la société québécoise à ce qu'elles puissent elles aussi travailler à l'éducation économique de leurs membres à l'aide d'un mécanisme de ce genre», a déclaré le ministre. Le Mouvement Desjardins a aussi adressé une requête en vue de la mise sur pied d'un régime similaire d'investissement.

Le Fonds FTQ se serait retrouvé avec des liquidités excédentaires par rapport aux normes auxquelles il doit se conformer, a souligné le ministre: «L'ampleur des succès obtenus par le Fonds de solidarité n'a pas été sans soulever un certain nombre de difficultés pour ses compétiteurs sur les marchés de l'épargne et du placement et pour le Fonds lui-même».

Le ministre promet de revenir en Chambre avec une nouvelle politique concernant ce type de véhicule financier après consultations de tous les milieux concernés.

«C'était un fonds qui marchait et qu'on démolit sans qu'il n'y ait d'autres véhicules économiques», a commenté le critique financier du Parti Québécois, M. Jacques Léonard.

Le REA

Pour sa part, le REA se voit confiné aux seules actions d'entreprises de moins de 250 millions d'actif. Le régime, qui accueillait à sa belle époque jusqu'à des actions de sociétés milliardaires comme BCE, était déjà limité dans son champ, les grandes sociétés se refusant le plus souvent à se voir apposer l'acronyme de triste mémoire depuis le Krach boursier de 1987.

«À l'origine, il cherchait aussi bien à fournir aux entreprises du Québec le capital de risque que leur faisait défaut qu'à développer chez les Québécois un intérêt accru pour le marché boursier, a rappelé le ministre. Je crois cependant qu'il est temps aujourd'hui de restreindre nos objectifs à l'égard de ce régime. Il existe encore des entreprises qui éprouvent des difficultés à s'approvisionner en capital de risque. C'est de celles-là dont il faut s'occuper, mais uniquement de celles-là».

Des exceptions sont prévues pour les émissions en cours, s'il

en est. Les Fonds d'investissement REA ne sont pas touchés. Il s'agit de fonds mutuels spécialisés lancés l'an dernier à la faveur de nouvelles dispositions réglementaires autorisant le transfert des déductions aux contribuables.

Par ailleurs, les programmes de financement public de la recherche universitaire sont abolis. Ces programmes avaient donné lieu à de nombreux cas d'évasion fiscale. Le ministre lie d'ailleurs directement sa décision aux «difficultés d'intégrité fiscale» soulevées.

Recherche

Le crédit d'impôt bonifié aux entreprises qui font faire de la recherche par les universités est par contre prolongé pour les deux prochaines années. Un plafond est néanmoins appliqué, limitant les frais généraux à 65 p. cent des salaires versés aux chercheurs. Le régime des actions accreditives pour les entreprises d'exploration minière est également prolongé pour les années 1994 et 95, sans restriction en ce cas.

Ces différentes mesures concernant l'aide à la levée de capital de risque permettront au gouvernement d'économiser 77 millions au cours des deux prochains exercices, selon ses calculs.

COMMENT VOS DOLLARS ENGRAISSERONT LES COFFRES DE L'ÉTAT

(en millions de dollars)

Année d'imposition
1993 1994

Resserments majeurs des dépenses fiscales	1993	1994
Abolition de l'exemption d'impôt relative aux contributions d'employeurs à certains régimes d'assurance	103	176
Assujettissement de l'ensemble des revenus à la contribution au Fonds des services de santé	129	143
Abolition de la déduction pour revenu d'emploi	411	419
Transformation en crédits d'impôt non remboursables de certains déductions reliées à un emploi	79	86
Transformation en crédit d'impôt non remboursable de la déduction pour dons	12	13
Modifications au remboursement d'impôts fonciers (RIF)	80	81
Hausse du taux de réduction à l'égard du RIF et du crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente	43	45
Sous-total	857	953
Contribution additionnelle à ceux qui ont une capacité de payer plus élevée	226	252
Compensation pour maintenir les seuils d'imposition nulle des familles	-90	-102
Impact total	993	1 113

Source: Ministère des Finances du Québec

Infographie La Presse

Plusieurs points de similitude entre les budgets ontarien et québécois

Les deux gouvernements visent les contribuables à revenus moyens et élevés

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ L'effet des budgets déposés à Toronto et à Québec sera de rapprocher les niveaux d'imposition

des contribuables québécois et ontariens.

«En serrant autant la vis, l'Ontario se rapproche de nous qui étions déjà élevés», de résumer hier Clément Gignac. L'économiste en chef de Levesque Beau-bien, qui se trouvait à Toronto la veille, voit plusieurs points de similitude entre les budgets ontarien et québécois.

Dans les deux cas, les gouvernements visent les contribuables aux revenus moyens et élevés pour tenter de réduire leurs déficits. À Toronto comme à Québec en outre on paraît épargner les entreprises, conscient qu'avec l'arrivée du libre-échange, les corporations deviennent plus mobiles et pourraient être tentées de déménager pour fuir une fiscalité trop lourde.

Dans son discours d'hier, M. Levesque soulignait que les surtaxes sur les revenus élevés appliquées en Ontario et celle qu'examine le gouvernement américain permettaient au Québec d'accroître les taux d'imposition pour les revenus les plus élevés.

Le gouvernement avait hésité à aller dans cette direction jusqu'ici pour ne pas nuire à la position concurrentielle du Québec par rapport aux autres provinces.

Différence

Pour M. Gignac toutefois, il demeure une différence entre les exercices budgétaires en Ontario et au Québec. «À Toronto cela saigne vraiment», résume-t-il, soulignant qu'à Québec le budget dévoilé hier par le ministre Levesque restait bien avarié de précisions quant aux façons qu'entend utiliser Québec pour couper les dépenses publiques.

La situation des deux écono-

mies est bien différente. L'Ontario vient d'augmenter ses impôts de 1,6 milliard pour ramener son déficit en deçà des 10 milliards. Toutefois ses 78 milliards de dette accumulée ne représentent toujours que 27 p. cent du PIB provincial. Les 56 milliards de dette accumulée au Québec représentent 37 p. cent de son PIB.

Avec les deux budgets de cette semaine, les taux maximums d'imposition des deux provinces se rapprochent passablement, 52,9 p. cent pour le Québec et 53,2 pour l'Ontario.

Familles

Pour une famille avec deux enfants, le gouvernement québécois est plus gourmand que celui de l'Ontario dès que les revenus familiaux dépassent 47 701 \$. À 35 000 \$ de revenus pour une famille de 2 enfants, l'impôt du Québec est de 969 \$ moins élevé qu'en Ontario — avant le budget ontarien, cet écart était de 845 \$ en faveur du Québec.

Pour un revenu de 75 000 \$, toujours pour une famille avec deux enfants, l'impôt sera de 1197 \$ de plus au Québec par rapport à l'Ontario.

Célibataires

En revanche, le fisc québécois est beaucoup plus gourmand devant les revenus d'un célibataire vivant seul. Pour payer moins d'impôt au Québec qu'en Ontario, ce contribuable devra gagner moins de 12 754 \$ par année. S'il gagne 20 000 \$, ses impôts seront de 664 \$ supérieurs au Québec. L'écart se creuse à mesure que le revenu augmente, et passe à 1613 \$ pour un revenu de 35 000 \$, 2313 \$ pour un revenu de 50 000 \$. À 75 000 \$ de revenu, un célibataire québécois paie 2796 \$ de plus en impôts que son vis à vis ontarien...

Examens de la vue et médicaments sont visés

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Dans une tentative pour ouvrir une brèche dans son généreux système de santé, le gouvernement décide de ne rembourser désormais aux bénéficiaires que le prix des médicaments des marques les moins chères.

De plus, les examens de la vue, gratuits jusqu'ici pour une large proportion de la population, ne seront plus offerts qu'aux enfants, aux personnes âgées et aux assistés sociaux. L'an dernier, on s'en souvient, les adultes de 18 à 40 ans étaient appelés à payer ces frais; cette année, la mesure s'étend aux 18-65 ans.

Ces deux mesures, qui seront progressivement mises en place, permettront au gouvernement une économie évaluée à quelque 50 millions.

Le ministre des Finances Gérard D. Levesque se promet par ailleurs d'exercer d'importantes pressions sur Ottawa pour repenser l'ensemble du principe de gratuité des soins. Le ministre des Finances l'avoue franchement, Québec jongle encore avec la possibilité d'autres frais modérateurs et il en sera question dans quelques jours à une réunion des ministres des Finances, à Ottawa.

Médicaments

Actuellement, la Régie de l'assurance-maladie rembourse au pharmacien le coût d'un médicament destiné à une personne âgée ou à un prestataire de l'aide sociale.

Elle doit généralement défrayer le coût du médicament prescrit par le médecin, alors que le même médicament, explique le ministre Levesque, produit sous une autre marque peut être moins cher. «Il existe des écarts de prix parfois très élevés et cette pratique est très

coûteuse parce que les marques les plus connues ne sont pas nécessairement les moins chères».

Cette mesure, explique par ailleurs le ministre, ne s'appliquera que progressivement, avec des ententes pour tenir compte des répercussions sur l'industrie pharmaceutique.

Examens

Le programme de services optométriques devra, quant à lui, être réservé à des bénéficiaires de moins de 18 ans ou de plus de 65 ans.

Les handicapés visuels et les assistés sociaux continueront cependant d'être complètement couverts pour les services optométriques.

Dans son discours sur le budget, M. Levesque a insisté sur la nécessité de revoir l'ensemble des programmes pour faire participer financièrement ceux qui en ont les moyens.

«Notre première tâche sera de discuter avec le gouvernement fédéral pour apporter des amendements à la loi canadienne, afin d'obtenir une plus grande liberté d'action».

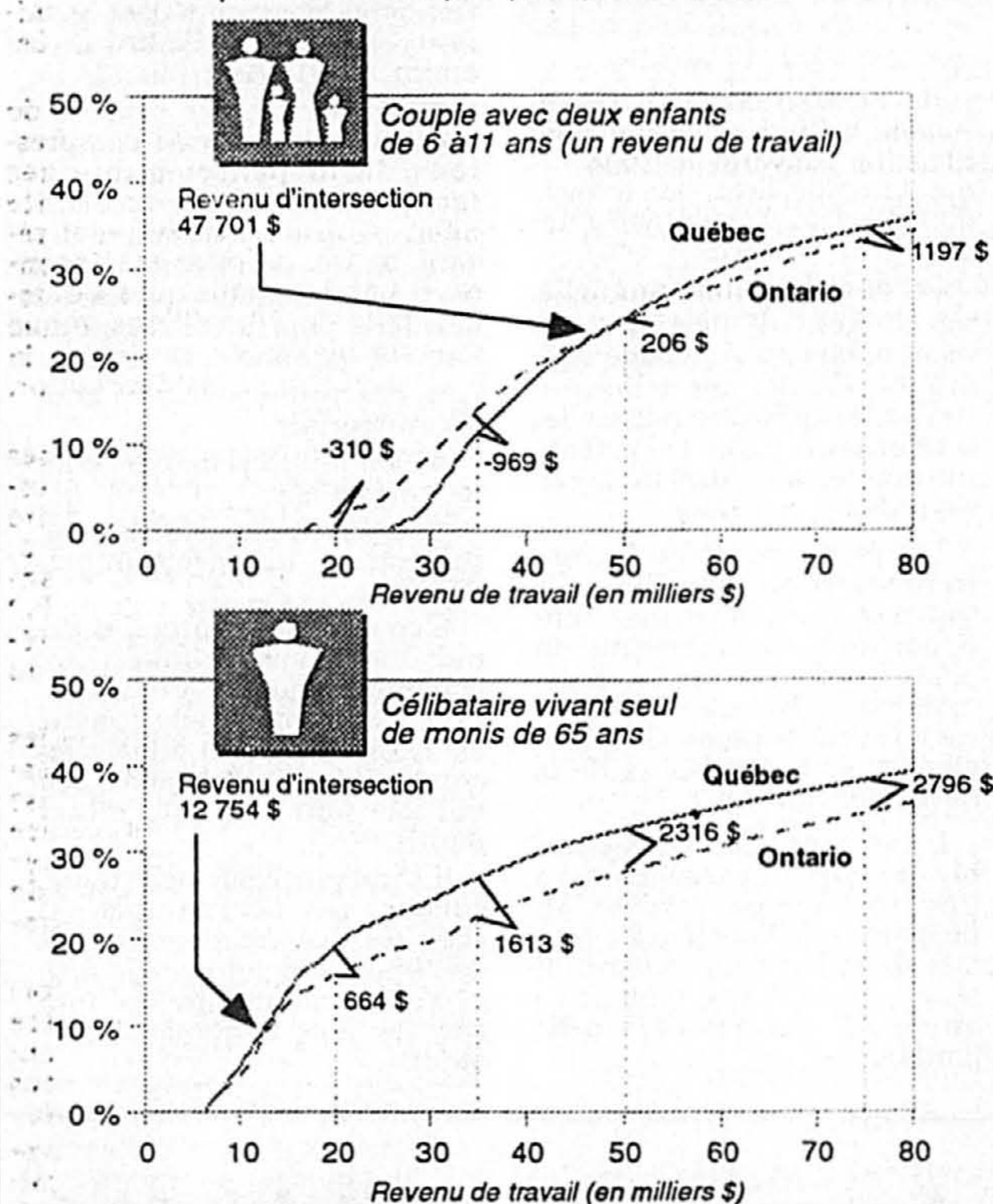
Le but du gouvernement québécois est de pouvoir prélever des contributions d'usagers, au moment d'une visite médicale, par exemple, ou encore au moment de la déclaration d'impôt.

«De telles contributions auraient l'avantage de rationaliser la consommation des services médicaux, sans remettre en question le principe d'accessibilité des services, étant donné la protection qui serait accordée aux personnes à faibles revenus», soutient le ministre.

La réunion des ministres des Finances se tiendra les 30 et 31 mai. Les candidats conservateurs à la direction de leur parti, Jean Charest et Kim Campbell, ont déjà indiqué être favorables à une large discussion sur la Loi canadienne de la Santé.

Taux moyen d'imposition Québec-Ontario

Tableau comparatif de l'imposition du contribuable québécois et ontarien. Au Québec, le couple avec enfants est avantagé, alors que le célibataire paie plus qu'en Ontario.



Source: Ministère des Finances

Fabienne Sallin -- (PC)

IMPÔT SUR LE REVENU



- Les crédits d'impôt personnels ne sont pas indexés et demeurent donc au même niveau en 1994 qu'en 1993.
- L'impôt à payer excédant 5000 \$ est frappé d'une surtaxe de 5 p. cent et de 5 p. cent de plus pour la tranche supérieure à 10 000 \$.
- La déduction pour emploi est éliminée. Celle-ci correspondait à 6 p. cent du revenu d'emploi jusqu'à concurrence de 750 \$. Le gouvernement fédéral avait fait de même en 1988.
- Un nouvel impôt d'un pour cent est prélevé sur le revenu imposable à compter de cette année pour le financement des services de santé. La contribution est limitée pour chaque tranche de revenus.
- L'impôt minimum de remplacement est haussé de 16 à 20 p. cent.

À noter

■ Avec les hausses d'impôts encore plus sévères annoncées hier en Ontario, le système fiscal québécois demeure plus avantageux, particulièrement pour les contribuables à faible revenu.

FAMILLE



- Les allocations familiales ne seront pas indexées.
- Les déductions pour frais de garde sont également maintenues à leur niveau actuel.
- Les familles seraient compensées pour maintenir généralement les seuils d'imposition à un niveau comparable à ceux de 1992.
- Le seuil d'admissibilité au programme de soutien Apport pour les parents sur le marché du travail est majoré.

À noter

■ Pour un couple type avec deux enfants et des revenus de 25 000 \$, l'impôt augmente somme toute de 142 \$. Il augmente de 275 \$ dans le cas d'un couple sans enfant profitant des mêmes revenus. Ceci se compare à des charges additionnelles de 349 \$ pour les célibataires.

SANTÉ



- Les médicaments seront remboursés aux bénéficiaires admissibles sur la base du prix le plus bas, à compter du premier janvier prochain.
- Le programme de services optométriques gratuits est réservé aux bénéficiaires de moins de 18 ans ou de plus de 65 ans, aux prestataires de la sécurité du revenu et aux handicapés visuels.

À noter

■ Parce que tout service a un coût, le ministre veut responsabiliser les consommateurs de services publics en les faisant participer à leur financement lorsqu'ils en ont les moyens. Québec mandera au gouvernement fédéral d'amender la Loi canadienne sur la santé pour lui permettre une plus large marge de manœuvre.

ABRIS FISCAUX



- D'ici le 1^{er} mars 1985, le crédit d'impôt pour les actions du Fonds de solidarité du Québec ne sera applicable qu'à une tranche maximale de 75 millions de dollars par année.
- Seules les nouvelles actions émises par des sociétés ayant un actif de moins de 250 millions seront dorénavant admissibles au Régime d'épargne-actions.
- Le programme de financement pour la recherche et développement est aboli en raison des problèmes d'évasions fiscales rencontrés.
- Le régime d'actions accreditives est par contre prolongé pour les entreprises d'exploration minière.

À noter

■ Le ministre favorise la création d'autres fonds de soutien à l'emploi qui feront une compétition d'autant plus facile au Fonds FTQ que celui-ci voit plafonner sa croissance fulgurante. Une nouvelle politique globale concernant ce type de véhicule d'investissement est annoncée.

SOCIÉTÉS D'ÉTAT

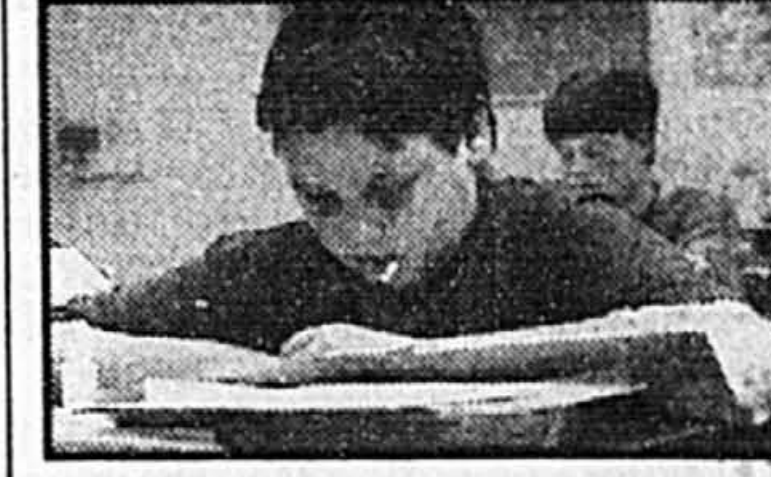


- Cette année, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) reçoit une attention toute particulière de la part du ministre des Finances.
- D'une part, le fisc puise 675 millions cette année et 325 millions l'an prochain, dans les coffres de la SAAQ.
- D'autre part, le gouvernement partagera avec la SAAQ une partie des droits d'immatriculation et de permis de conduire qui lui sont versés, à compter de l'an prochain.

À noter

■ La réserve actuarielle de la SAAQ profitait d'un excédent de 1,5 milliard à la fin de 1992. Celle-ci tend cependant à s'épuiser en raison du déficit d'exploitation de la Société causé par la hausse de l'indexation des prestations aux accidentés. Tout en s'appropriant la cagnotte, le gouvernement prend à sa charge d'équilibrer les revenus et les dépenses de sa société.

FRAIS DE SCOLARITÉ



- Les frais de scolarité seront alignés sur la moyenne canadienne.
- Le ministre se dit prêt à envisager avec les institutions postsecondaires une révision de la marge accordée pour moduler leurs frais de scolarité.
- Les discussions se poursuivent concernant le partage des responsabilités et des ressources assumées par le gouvernement, les municipalités et les commissions scolaires.

À noter

■ Le secteur de l'éducation, comme celui de la santé, n'échappe pas au projet du ministre des Finances de faire participer les usagers au financement des services publics.

BUDGET 93

Accueil glacial du milieu des affaires

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Les milieux d'affaires ont fait un accueil plutôt froid au neuvième budget du ministre Gérard D. Levesque, de loin le plus gourmand en hausse d'impôts.

«C'est un budget très dur, qui ne permet de prévoir aucune amélioration des investissements créateurs d'emplois», dira sans détours Richard Le Hir, président de la Fédération des manufacturiers du Québec. Pour Ghislain Dufour, du Conseil du patronat ce budget est «dur pour les citoyens québécois mais à l'avantage d'au moins promettre une diminution du déficit d'opérations — à zéro d'ici 1996-1997.

«On aurait souhaité une diminution des dépenses, le gouvernement a choisi une augmentation des impôts à tous les niveaux», déplore M. Dufour. «La communauté des af-

aires dira que le gouvernement aurait dû couper davantage dans ses dépenses, mais en gros elle devrait réagir positivement au budget».

Ce dernier relève toutefois qu'il «n'y a aucun mesure incitative au développement économique dans ce budget».

Pour M. Le Hir, les hausses d'impôts de 1,1 milliard qu'impose le budget sur les contribuables, «est un effort considérable, plus important que celui qu'on a demandé aux Ontariens mercredi soir». «Dans un tel contexte on ne peut espérer la moindre relance sur la consommation», déplore-t-il.

S'il salue au passage l'effort fait pour contrôler la progression du déficit, il s'inquiète du fait que le seul à contribuer reste le contribuable.

Avant même le prochain budget, «on nous annonce qu'on ira chercher l'an prochain 1 milliard de plus dans les goussets des contribuables.

La SAAQ accuse Levesque d'ingérence et annonce qu'elle va fronder Québec

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ À peine prononcé, le discours du ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, est contesté par un organisme gouvernemental — et non le moindre —, la Société de l'assurance automobile du Québec, qui qualifie «d'indécence et de carrément immoral» la ponction d'un milliard de dollars dans son fonds de stabilisation.

Dans un geste dramatique frisant la mutinerie, la direction de la SAAQ interrompt directement le ministre des Finances qu'elle accuse «d'ingérence» et annonce publiquement qu'elle se battra pour l'empêcher de renflouer ses coffres à même les fonds dont elle dispose.

Dans un communiqué émis après 23h, la SAAQ a affirmé

avoir mandaté sa direction pour «s'objecter... formellement et énergiquement... (et) par tous les moyens à sa disposition pour empêcher le ministre des Finances de s'approprier ces excédents qui appartiennent aux assurés».

D'ailleurs, fait-on valoir, «les automobilistes ont déjà contribué au redressement des finances publiques du Québec pour un montant de 1,1 milliard depuis l'exercice financier 1987-1988».

La direction de la Société affirme ne pas avoir besoin de l'aide du ministre pour assurer sa bonne santé financière et «réputée pour sa gestion» et elle réitère sa position fondée sur la prémisse que l'argent des assurés leur appartient «et doit leur être redistribué au moyen de la tarification». Cette position n'est pas nouvelle, insiste-t-on, puisqu'on la expliquée à de nombreuses reprises dans le passé.

Le communiqué poursuit: «Le conseil d'administration de la Société juge donc inacceptable la décision du ministre des Finances de vouloir modifier en profondeur la structure financière de la Société tout en venant puiser un milliard de dollars dans sa réserve de stabilisation».

On rappelle qu'en 1992, la Société a scindé sa réserve en deux rubriques: un excédent à distribuer aux assurés et une réserve de stabilisation pour aplanir les variations de la tarification. «Cette politique propose des mesures claires et précises pour éliminer graduellement le déficit structurel de la Société sur une période de dix ans et prévoit la redistribution de plus d'un milliard aux assurés et ce sans l'intervention du ministre des Finances».

De plus, poursuit-on, les mesures annoncées placeraient la Société «dans un état de dépendan-

ce face au gouvernement, notamment en ce qui concerne les analyses et les décisions requises pour déterminer le niveau des contributions d'assurance».

«Il appartient strictement à la Société et non au ministre des Finances d'évaluer les besoins de financement du régime public d'assurance automobile. L'ingérence du ministre des Finances dans ce processus compromettrait l'autonomie de la Société et les intérêts des assurés sous son volet le plus critique», avance-t-on.

Le camouflet de la SAAQ au ministre Levesque aura des répercussions sur le monde politique tout entier. Il sera ressenti plus douloureusement par le gouvernement Bourassa qui se voit ainsi dénoncé, trois heures après la publication de son discours par un des propres organismes, dont l'apport de fonds est indispensable pour maintenir du déficit en deça du seuil des cinq milliards;

Les milieux municipaux et scolaires prêts à discuter de partage de responsabilités

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Jouant de prudence, municipalités et commissions scolaires se sont dites hier disposées à discuter avec Québec d'un nouveau partage de responsabilités, une avenue proposée par le ministre des Finances Gérard D. Levesque.

Dans son discours, le ministre propose d'examiner les modifications additionnelles à apporter au partage des fonctions assumées par le gouvernement, les municipalités et les commissions scolaires. Les porte-parole de ces groupes s'étaient montrés réceptifs à l'ouverture de ces discussions destinées «à permettre un partage mieux équilibré des ressources et des responsabilités» dira M. Levesque. Ces discussions seront poursuivies «dans les prochains mois», conclut le ministre.

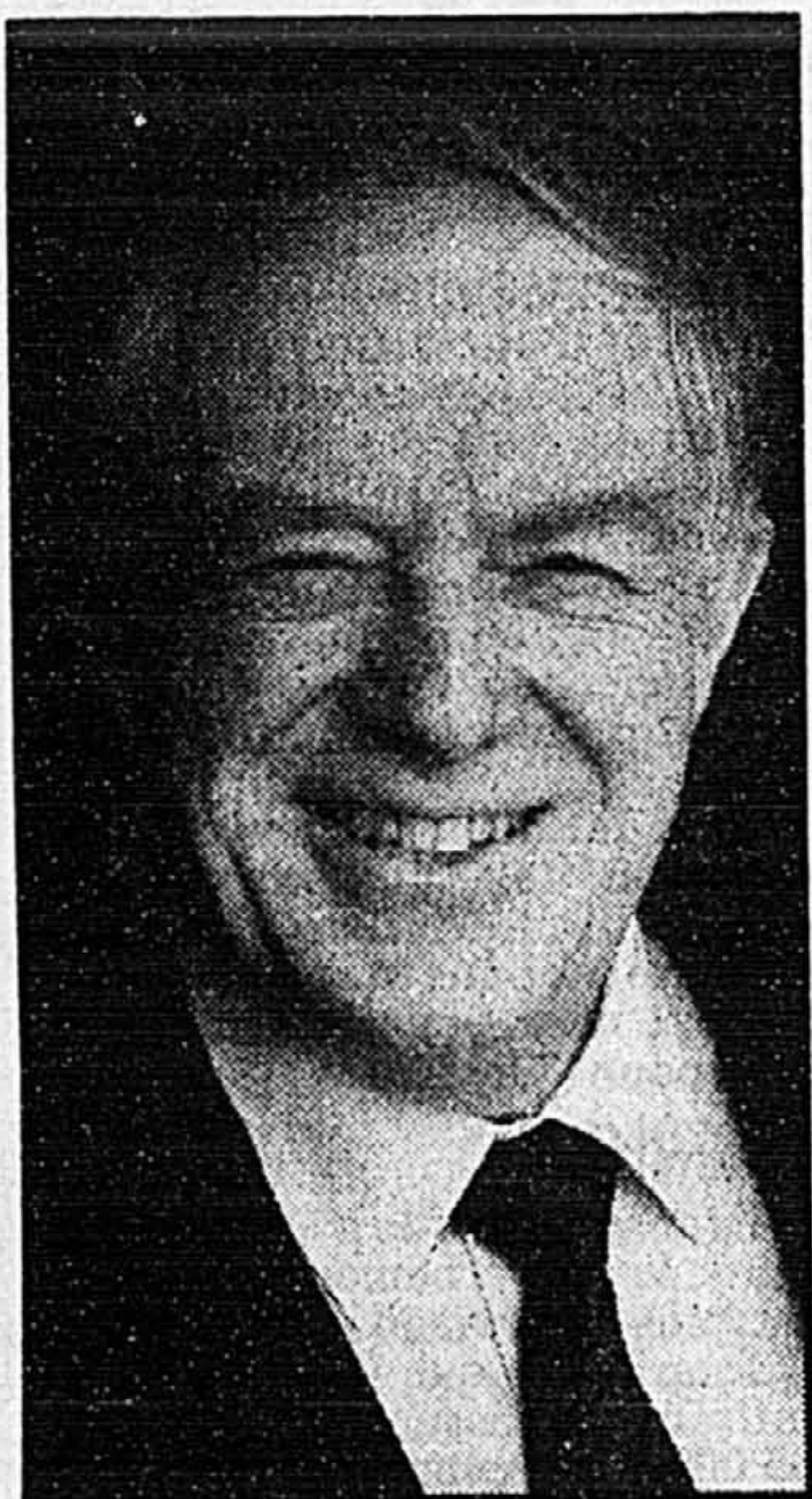
Échaudés par le délestage de factures dans leurs secteurs respectifs — 325 millions pour les dépenses d'opération pour la Fédération des commissions scolaires et 477 millions pour les municipalités — les porte-parole de ces secteurs ont prévenu à l'avance qu'ils ne souhaitaient pas assister à une reprise du «pelletage de factures» des deux années précédentes.

Pour Diane Drouin, de la Fédération des commissions scolaires le budget n'a rien à proposer en matière d'éducation, un mutisme qui «nous prépare des lendemains difficiles», prédit-elle. «C'est un budget à courte vue», déplore-t-elle.

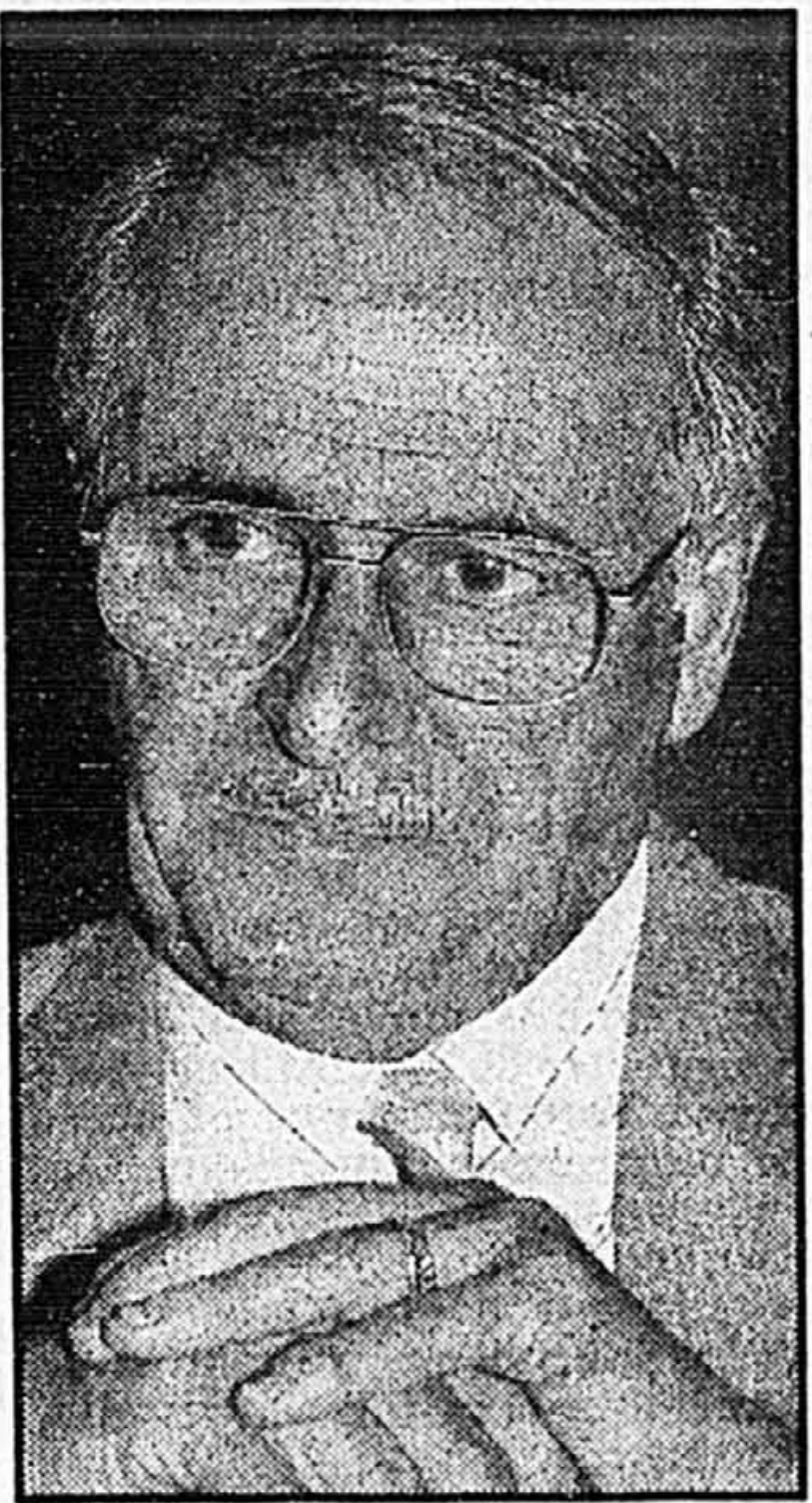
La Fédération des commissions scolaires s'est déjà dite prête à rediscuter le partage des responsabilités, à la condition d'y associer une décentralisation des pouvoirs de décision. Les commissions scolaires refusent de



Diane Drouin, président de la Fédération des commissions scolaires.



Roger Nicolet, président de l'Union des municipalités régionales de comté.



Ulric Blackburn, président de l'Union des municipalités.

devenir «des percepteurs» de taxes sans pouvoir de décisions. Les deux groupes représentant les municipalités ont eu des réactions fort différentes devant la proposition du budget. Pour Roger Nicolet, de l'Union des municipalités régionales de comtés, cette avenue est «préoccupante» surtout lorsqu'on se rappelle du résultat des décisions unilatérales de Québec il y a deux ans — les municipalités avaient reçu 477 millions de factures de Québec, pour l'entretien de la voirie locale notamment.

«M. Ryan s'engageait en avril à ne pas transférer de nouvelles res-

ponsabilités aux municipalités sans leur accord, du moins durant le présent mandat», de rappeler M. Nicolet. Du point de vue de l'UMRCQ cette nouvelle démarche comporte des risques réels pour les municipalités. «En soi la mesure est louable, la redistribution des responsabilités, mais actuellement on nous demande de souscrire à une démarche dangereuse pour le contribuable», dira M. Nicolet, qui prévoit que son groupe entamera rapidement des discussions avec les commissions scolaires pour ajuster leurs positions.

En l'absence de toute mesure

sur le développement régional, tout le monde rural québécois reste sur sa faim, déplore-t-il en outre.

Pour Ulric Blackburn, de l'Union des municipalités, la proposition du ministre paraît séduisante. «L'UMQ se réjouit que le gouvernement revienne au partage fiscal. L'UMQ accepte d'emblée l'invitation qui lui est faite aujourd'hui», a ajouté le maire de Chicoutimi.

Les discussions sont déjà amorcées depuis longtemps au sein des municipalités, «elles ont fait leur devoir et sont prêtes à répondre à l'invitation», a-t-il dit.

Québec fait payer les honnêtes gens plutôt que les illégaux, dit le PQ

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ L'opposition péquiste accuse le gouvernement de présenter «un budget désespérant, en faisant payer les honnêtes gens plutôt que les illégaux qui font de la contrebande et qui pratiquent l'évasion fiscale».

«C'est un gouvernement désespéré qui nous amène un budget désespérant», a résumé d'entrée de jeu le critique du Parti québécois, le député Jacques Léonard, de Labelle.

Il dénonce également «le vol inqualifiable d'un milliard de dollars» perpétré à l'endroit des automobilistes par le biais de la Société d'assurance automobile du Québec.

«C'est la première fois, dans un budget, qu'un gouvernement admet qu'il y a une telle évasion fiscale, une telle contrebande, qu'il faut baisser les bras et faire payer les personnes honnêtes», a déclaré le critique de l'opposition.

Les phénomènes de la contrebande et du travail au noir sont à ce point importants, dit-il, que les pertes de revenus du gouvernement dans le seul domaine du tabac sont supérieures aux profits réunis d'Hydro-Québec, Loto-Québec et de la Société des alcools.

L'augmentation considérable des impôts, par ailleurs, va tuer tout espoir, analyse M. Léonard. «On nous avait promis un déficit d'un milliard, il sera de 5 milliards. Pour cette année, il sera de 4,1 milliards».

Au chapitre des dépenses, il remarque un «dérage» considérable, avec des augmentations de 2,4 milliards. «Il s'agit de déficits records, d'emprunts records, qui conduisent à la désespérance quant à la reprise économique».

Il soutient que le gouvernement a perdu toute crédibilité car, au seul chapitre des prévisions de revenus, «il s'est trompé de 1 milliard».

Notant également que le budget ne contient que des hausses d'impôt et absolument rien pour la création d'emplois nouveaux, Jacques Léonard craint que le contribuable ne se révolte.

«Il y avait pourtant consensus pour ne pas augmenter le fardeau fiscal. Le gouvernement n'a pas tenu compte des conclusions de la commission parlementaire tenue en février dernier», poursuit le député de Labelle. Il donne des exemples:

- 200 millions de plus pour les entreprises;
- 900 millions de plus pour les particuliers;
- 200 millions pour la non-indexation des programmes d'aide.

L'équité fiscale promise depuis longtemps est loin d'être évidente, poursuit le critique. «En réalité, pour une somme de 1,3 milliard qui affecte les contribuables, seulement 226 millions sont refilés aux mieux nantis».

Il s'indigne également d'une coupure de 120 millions au chapitre des remboursements de l'impôt foncier et de la taxe de vente, une mesure qui touche les plus démunis, forcé-

Fernand Daoust: «un coup de jarnac» pour le fonds de solidarité

Seule la Fédération des entreprises indépendantes trouve le budget intelligent et équitable parce qu'il vise à réduire le déficit

LISA BINSSE

■ Fernand Daoust, président de la Fédération des travailleurs du Québec, s'est dit «vivement déçu» de la décision du gouvernement Bourassa de freiner l'essor du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, lancé par la FTQ en 1984. «C'est un coup de jarnac».

Il a qualifié le geste «d'incompréhensible». Alors que le Fonds a contribué à la création de 30 000 emplois depuis neuf ans, le gouvernement «brise son rythme de croissance» en imposant un plafond de 75 millions de dollars. La dernière campagne de souscription du Fonds a rapporté 200 millions.

M. Daoust est d'avis que le gouvernement Bourassa a présenté hier le pire budget de toute son administration et ce budget sera dommageable pour l'économie québécoise.

Pour ce qui est du Fonds, «le gouvernement a succombé à une campagne sornioise de gens jaloux qui veulent entrer sur le marché. Je suis désolé. Le Fonds est quelque chose qui fonctionne très bien et le gouvernement tente de nous enlever notre oxygène. Je ne vois pas la logique qui sous-tend une telle décision».

La Centrale des syndicats démocratiques a réitéré cette semaine sa demande pour un fonds d'investissements indépendant pour faire concurrence au Fonds de la FTQ. Le Mouvement Desjardins a fait ses propres démarches en ce sens auprès du gouvernement et la Confédération des syndicats nationaux demande depuis trois ans la création d'un fonds d'investissements pour aider les coopératives.

M. Gérard Larose, président de la CSN, a qualifié le budget «d'une démolition

tranquille de tout ce que nous avons fait». Il s'est d'ailleurs dit déçu que le ministre n'est pas retenu le projet de fonds d'investissements préconisé par sa centrale en vue de financer les coopératives. M. Larose a souligné qu'aucun instrument financier de ce type existe au Québec.

Le Fonds de la FTQ compte plus de 188 000 actionnaires et un actif de 800 millions de dollars.

Hélène Simard

Toutefois, la réaction positive de M. Décaré n'est pas partagée par Mme Hélène Simard, associée chez Samson Bélair/Deloitte & Touche, qui voit dans ce budget des augmentations d'impôts «directes et cachées».

«Ce budget n'est pas positif. Il ne contient rien qui va favoriser l'emploi. Il ne contient aucun incitatif à la reprise».

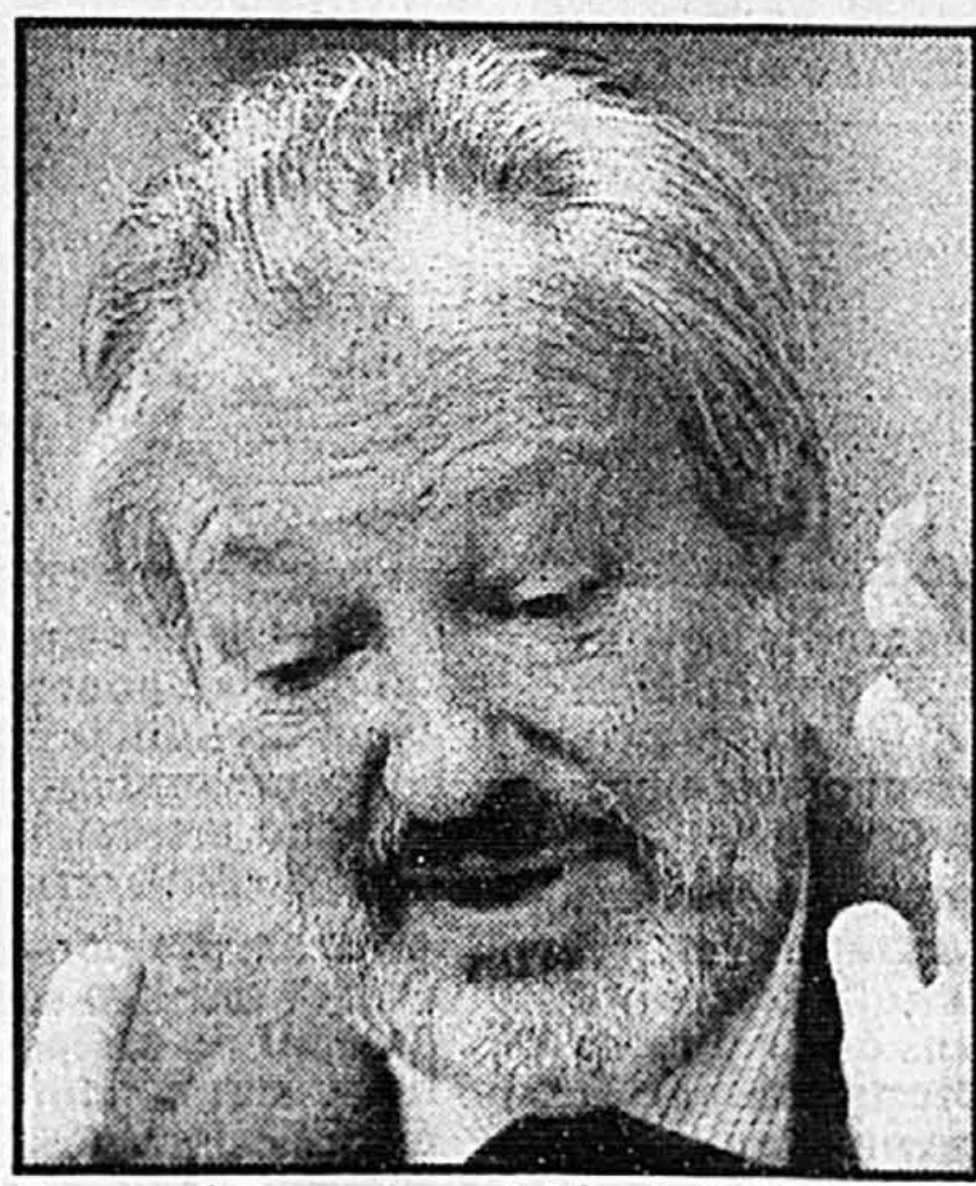
Mme Simard souligne que la nouvelle surtaxe sur les revenus moyens équivaut une progression du taux d'imposition qui passe ainsi de 51 p. cent à 52,9 p. cent. Cette surtaxe signifie aussi que les contribuables touchés auront moins de revenus disponibles à la consommation.

Parmi les hausses cachées, Mme Simard a mentionné la disparition de la déduction de 750 \$ pour revenus d'emplois réclamée par presque tous les salariés.

Mme Simard souligne néanmoins un bon point, soit que le taux d'imposition des corporations n'a pas bougé et demeure inférieur à celui de l'Ontario.

Michel Décaré

Par ailleurs, le budget Levesque a suscité des réactions diverses, dont la plupart négative sauf pour celle de M. Michel Décaré, vice-président de la Fédération canadienne des entreprises



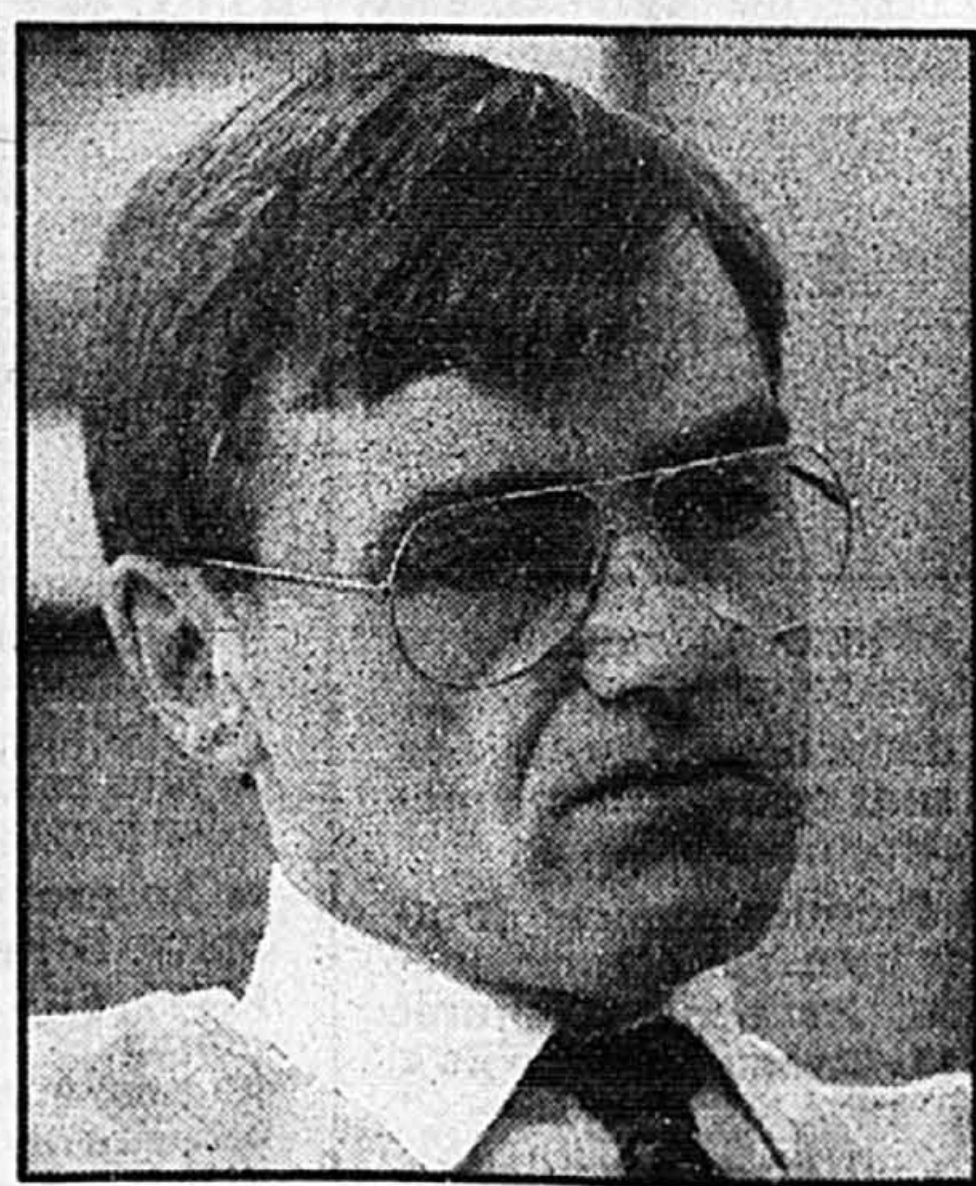
Fernand Daoust, président de la FTQ.

indépendantes. Il a qualifié le budget de «dur mais d'intelligent et d'équitable». Il y voit un effort du gouvernement de réduire son déficit. Le gros des hausses de taxes, a-t-il expliqué, touche les abris fiscaux. Ces abris enlèvent des revenus au gouvernement sans rien apporter.

Selon M. Décaré, le Fonds de solidarité est un abris fiscal comme les autres et le plafond imposé va certes le rendre moins attrayant à certains investisseurs, «mais on ne perd pas des emplois avec ça».

«Le budget ne comporte aucune hausse de taxe à la consommation et aucune augmentation généralisée de l'impôt sur le revenu».

M. Décaré peut vivre avec la surtaxe de 5 p. cent pour les revenus moyens. «On a toujours dit que tout le monde de-



Michel Décaré, président de la FCEI.

vait faire sa part. Si les fonctionnaires (qui sont confrontés à un gel des salaires) doivent se sacrifier, les autres contribuables aussi doivent le faire».

Alain Paris

M. Alain Paris, porte-parole de l'Ordre des comptables agréés du Québec, vice-président et associé au cabinet de Poissant Thibault — Peat Marwick Thorne, s'est dit déçu du budget. Le gouvernement réduit son déficit «sur le dos des contribuables à revenus moyens, ceux-là mêmes qui sont susceptibles d'amener de l'argent à l'économie».

Il aurait préféré que le gouvernement coupe davantage ses propres dépenses avec des mesures concrètes. Les compressions budgétaires de 1,4 milliard de dollars proviennent du gel des salaires des

fonctionnaires, mais ce gel est loin d'être acquis, poursuit M. Paris.

M. Paris pense que ce budget signifie moins d'argent pour la consommation. «Il n'y a aucun doute que ce budget va favoriser l'économie parallèle».

Robert Normand

M. Robert Normand, économiste au Mouvement Desjardins, a parlé d'un budget «ni bon, ni mauvais», qui s'attaque à la réduction du déficit, mais un peu sur le dos des contribuables. M. Normand aurait lui aussi préféré voir le gouvernement couper davantage ses dépenses.

M. Yvon Marcoux, président de la Chambre de commerce de la province de Québec, s'est dit déçu du budget. «Ce qui est surprenant, c'est la ponction fiscale supplémentaire de 1 milliard de dollars que le ministre vient faire, notamment chez les individus.» Ce choix aura un impact négatif sur la relance économique.

CAA-Québec

La CAA-Québec s'est dit stupéfait que le gouvernement vienne à nouveau se servir à même les primes d'assurances versées par les automobilistes du Québec. Cette nouvelle ponction portera à plus de trois milliards de dollars les sommes ainsi transférées au Fonds consolidé de la province. M. Robert Darbelnet, pdg de la CAA-Québec, rappelle au gouvernement qu'il est faut de croire que les automobiles représentent une source intarissable de revenus.

L'Association nationale des étudiants du Québec a dénoncé l'intention du gouvernement de hausser les frais de scolarité dans les universités. Ceci ne règlera rien et rendra encore moins accessibles les universités aux jeunes de milieux défavorisés.

La Presse

Le budget Levesque analysé par Caron Bélanger Ernst & Young

Hier soir, le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Levesque, a déposé devant l'Assemblée nationale son neuvième budget, et probablement son dernier avant les prochaines élections. Contrairement à ce qu'il laissait entendre en janvier 1993 dans son document intitulé *VIVRE SELON NOS MOYENS*, soit qu'il n'allait augmenter les impôts et les taxes qu'en dernier recours, M. Levesque a haussé le fardeau fiscal des contribuables en général pour l'année d'imposition 1993 de 1,078 milliard de dollars, dont près de 1 milliard au seul chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Aurait-il été inspiré par son homologue de l'Ontario, ou par le nouveau président américain, M. Clinton, qui envisage d'instaurer lui aussi une surtaxe pour les contribuables à revenus élevés?

Comme prévu, M. Levesque a pris des mesures visant à réduire les dépenses gouvernementales de 1,6 milliard de dollars en 1993-1994 et s'est engagé à limiter la croissance des dépenses à 1 % par année par la suite jusqu'en 1997-1998. Quant à lui, le déficit de 1992-1993 a augmenté de 1,19 milliard de dollars par rapport au budget de l'an dernier, pour s'établir à 4,97 milliards de dollars. Le gouvernement compte alors sur ses coupures dans les dépenses budgétaires et fiscales ainsi que sur ses hausses d'impôt pour atteindre un certain équilibre financier d'ici cinq ans.

Commentaire économique

M. Levesque est resté fidèle aux grandes lignes des politiques fiscales annoncées en janvier dernier dans le document intitulé *VIVRE SELON NOS MOYENS*, sauf quant à la hausse d'impôt sur le revenu des particuliers. Cette hausse, conjuguée aux programmes de restrictions à long terme de la progression des dépenses publiques et à l'augmentation des recettes attribuable à la reprise économique, permettra au gouvernement d'alléger le lourd fardeau du financement de son déficit.

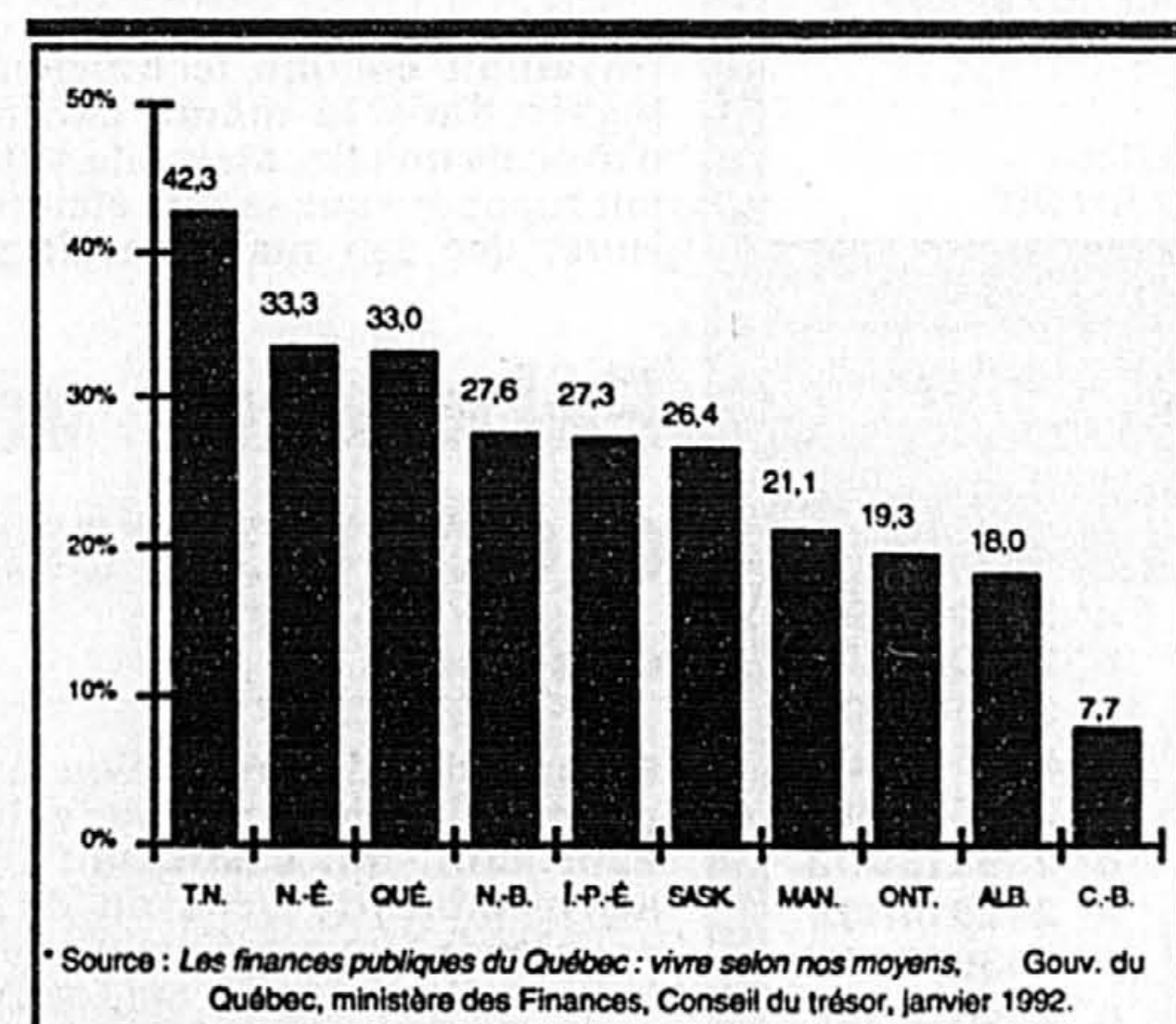
Le Québec, tout comme le Canada, traverse une seconde année de croissance économique. Cependant, la lenteur de la relance dans ses principaux marchés d'exportation dans les autres provinces et aux États-Unis ainsi que les taux élevés de la dette des consommateurs, qui ont comprimé les dépenses de ces derniers, ont contribué à freiner la croissance. De plus, l'économie continue d'afficher une importante surcapacité, dont témoignent les taux désolants de chômage et d'occupation des logements et des immeubles commerciaux.

Cette surcapacité pourrait donner lieu à une amélioration considérable de la production si l'inflation était très faible. Le Ministre prévoit que, cette année, la croissance économique atteindra 2,6 % au Québec et environ 3 % pour l'ensemble du pays. Les exportations apporteront une certaine vigueur à la reprise. Le secteur de la construction demeurera léthargique en raison des taux d'occupation actuellement élevés, et la hausse des dépenses de consommation se verra quelque peu ralentie vu la faible croissance du revenu disponible des particuliers.

Le chômage demeurera vraisemblablement élevé à 11,8 % pour les cinq prochaines années, car l'amélioration de la productivité réduira les besoins de main-d'œuvre supplémentaire, et le retour des travailleurs découragés à la recherche active d'un emploi viendra gonfler le taux de chômage. En ce qui a trait au maintien des faibles taux d'intérêt et d'inflation, les perspectives du Ministre sont semblables à celles présentées par son homologue fédéral en avril dernier.

En raison de la modeste progression économique enregistrée cette année, la situation fiscale du Québec s'est encore détériorée. De toutes les provinces, le Québec arrive au troisième rang après Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse pour ce qui est du ratio de sa dette et de son produit national.

DETTE DES PROVINCES AU 31 MARS 1992 (en pourcentage du PIB)



Le Québec a emboîté le pas à l'Ontario, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, à la Saskatchewan, à la Colombie-Britannique de même qu'au gouvernement fédéral en promettant de s'attaquer plus fermement au déficit au cours des années à venir. D'ici 1997-1998, le Ministre espère supprimer le déficit du Québec, qui s'élève à plus de 4 milliards de dollars selon les projections de 1993-1994.

Mais tout effort du gouvernement pour diminuer son déficit en majorant les impôts ou en réduisant les dépenses signifie en fin de compte une baisse du revenu disponible pour les particuliers, qui, à son tour, ralentit la reprise. Il n'est que trop évident que l'absence de discipline financière dans les années 80 s'est répercutée sur la reprise hésitante du début des années 90. Néanmoins, le gouvernement doit veiller à ce que ses efforts pour restreindre les dépenses ne répriment pas le nouvel appui des consommateurs à la relance. Comme dans tout, trop d'une bonne chose peut devenir nuisible, et cela s'applique également à une réduction trop rapide du déficit.

Les particuliers, visés par le budget

Le budget annonce plusieurs mesures touchant l'impôt des particuliers qui auront un impact financier positif important sur les revenus du gouvernement.

Taux d'impôt : Les particuliers ayant une capacité de payer plus grande que d'autres seront appelés à participer davantage au financement des dépenses publiques. Une surtaxe est donc instaurée à compter de 1993. Elle sera de 5 % de l'impôt à payer entre 5 000 \$ et 10 000 \$ et de 10 % de l'impôt en excédent de 10 %. Cette surtaxe fait en sorte que le taux marginal maximum d'impôt passera de 50,54 % à 52,94 %, soit un taux à peu près équivalent à celui de l'Ontario pour 1993. La surtaxe sera exigible à compter d'un revenu de 32 500 \$ pour une personne seule et de 45 460 \$ pour un couple avec deux enfants à charge. Cette mesure rapportera des revenus supplémentaires de 260 000 000 \$ en 1993-1994.

Le Ministre a aussi proposé d'augmenter le taux d'impôt minimum de 16 % à 20 % à compter de 1993, tout en élargissant l'assiette par suite de l'abolition du compte d'investissements stratégiques pour l'économie.

Harmonisation : Dans le but d'harmoniser le régime fiscal québécois avec le régime fédéral, le Ministre propose d'abolir, à compter de 1993, la déduction générale pour emploi de 750 \$. Cette mesure rapportera 478 000 000 \$ en 1993-1994.

En outre, les cotisations à l'assurance-chômage et au Régime de rentes du Québec et les dons donneront lieu à des crédits d'impôt non remboursables de 20 % plutôt qu'à des déductions dans le calcul du revenu imposable.

Le Ministre propose d'adopter des règles semblables à celles proposées par le gouvernement fédéral dans son budget du 26 avril 1993 relativement aux acomptes provisionnels. Ainsi, un contribuable devra verser des paiements trimestriels lorsque la différence entre son impôt à payer et l'impôt retenu à la source est supérieur à 1 200 \$ pour l'année en cours et l'une ou l'autre des deux années précédentes.

Fonds des services de santé : Actuellement, seuls les employeurs sont tenus de payer sur leur masse salariale des contributions au Fonds des services de santé. À compter de 1993, tout particulier résidant au Québec le 31 décembre d'une année sera tenu de payer une nouvelle contribution sur son revenu assujéti à l'impôt. Le revenu assujéti comprendra les revenus d'entreprise, de placements, de pension et les gains en capital imposables. Les salaires et les pensions alimentaires ne seront pas imposables.

La première tranche de 5 000 \$ de revenus assujétis sera exemptée. Le tableau ci-dessous donne les montants de contributions.

Revenu assujéti	Contribution
de 5 000 \$ à 20 000 \$	1 % de la partie qui excède 5 000 \$
20 000 \$ à 40 000 \$	150 \$
40 000 \$ à 125 000 \$	150 \$ + 1 % de la partie qui excède 40 000 \$
125 000 \$ et plus	1 000 \$

La contribution fera par ailleurs l'objet d'un crédit d'impôt non remboursable de 20 %.

Assurance collective : La valeur des contributions d'un employeur à l'égard de certains régimes d'assurance collective devra dorénavant être incluse dans le revenu des employés. Il s'agissait d'un des seuls avantages sociaux qui n'avaient pas à être inclus à titre d'avantages imposables.

Indexation : La situation financière exige un redressement qui rend nécessaire la suspension, pour 1994, de l'application de la politique d'indexation. Cette suspension s'appliquera au régime d'imposition et aux différents programmes gouvernementaux.

Remboursement d'impôts fonciers (RIF) : Les règles relatives au calcul du RIF seront moins avantageuses pour les particuliers à partir de 1993. Le seuil à partir duquel les impôts fonciers admissibles pourront donner droit au crédit passera de 290 \$ à 430 \$ par adulte. De plus, le crédit additionnel de 100 \$ disponible pour certains contribuables à faibles revenus âgés de 60 ans ou plus sera aboli.

Le taux de réduction pour le revenu familial excédant le montant de base passera de 2 % à 3 %, ce qui réduira le nombre de familles ayant droit à ce crédit.

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec («FSTQ») : Afin de limiter le coût des crédits d'impôt pour le gouvernement, le FSTQ devra limiter le montant annuel d'émission de ses actions à 75 000 000 \$ pour les deux prochaines années.

Les sociétés, peu visées par le budget

Régime épargne-actions (REA) : L'accès au régime d'épargne-actions sera maintenant limité aux entreprises en croissance. Seules les sociétés ayant un actif inférieur à 250 000 000 \$ seront admissibles au REA.

Financement externe de la R&D : Certaines mesures fiscales visant à favoriser le financement de la R&D par l'entremise de sociétés à capital de risque, du REA et de SPEQ faisaient l'objet d'un moratoire depuis le 23 avril 1993. Ces mesures sont abolies.

Crédits R&D - Frais généraux : Le montant admissible au crédit d'impôt remboursable pour la R&D sera limité dans le cas de contrats de recherche, dont ceux qui sont conclus avec une entité universitaire. Afin d'éviter certains abus, les frais généraux admissibles à l'égard de ces contrats et projets seront limités à 65 % des salaires versés aux chercheurs. Aussi, seuls les coûts réels engagés par l'université ouvriront droit aux crédits.

Industrie minière : Afin que le régime des droits miniers cesse d'être déficitaire, il sera modifié. Les nouvelles mesures techniques seront annoncées dans les mois à venir et s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 1994.

Le Ministre a annoncé la prolongation jusqu'à 1995 de l'aide fiscale à l'exploration minière, permettant des déductions fiscales pouvant aller jusqu'à 175 % pour les particuliers faisant l'acquisition d'actions accréditives.

Les taxes à la consommation, pas de hausse ni d'amputation

Le budget ne contient aucune hausse de taxe sur les produits ni de modification au régime de la TVQ.

Au chapitre des recettes tirées de ces sources, elles seront pour le dernier exercice financier inférieures de près de 400 000 000 \$ par rapport aux prévisions, surtout en raison des effets du marché noir des produits du tabac.

POINTS SAILLANTS

- Déficit prévu pour 1993-1994 de 4,14 milliards de dollars.
- Aucune hausse du taux d'impôt des corporations.
- Instauration, en 1993, d'une surtaxe aux particuliers à revenus élevés.
- Hausse du taux d'impôt minimum de 16% à 20% à compter de 1993.
- Abolition de la déduction générale pour emploi de 750 \$.
- Conversion de déductions en crédits d'impôt non remboursables de 20% au titre des dons de charité et des cotisations à l'assurance-chômage et au Régime des rentes du Québec.
- Assujettissement du revenu d'entreprise, de placements et de pension et des gains en capital de tous les particuliers aux contributions au Fonds des services de santé à compter de 1993.
- Abolition de l'exemption d'impôt relative aux contributions d'employeurs à certains régimes d'assurance.
- Admissibilité au REA des sociétés ayant un actif inférieur à 250 000 000 \$ seulement.
- Élimination des mesures de financement de la R&D.
- Augmentation de la partie non déductible des frais de repas et de divertissements de 20% à 50% à compter du 21 mai 1993.
- Prolongation d'une année du régime des actions accréditives.
- Restructuration financière de la Société de l'assurance automobile du Québec, afin de dégager le surplus accumulé de 1,069 milliard de dollars en faveur du gouvernement.
- Prolongation de deux ans du crédit d'impôt bonifié pour certains contrats de recherche.
- Remboursement des médicaments selon le prix le plus bas.
- Aucune hausse de taxe sur les produits.
- Maintien des deux taux de la taxe de vente du Québec (TVQ).

**CARON BÉLANGER
ERNST & YOUNG**

BON SANG!

ENCORE CETTE ANNÉE, NOUS VOUS INVITONS À
DONNER DE VOTRE SANG À LA CLINIQUE DE SANG
CKOI/CKVL/LA PRESSE QUI SE TIENDRA LE MARDI
25 MAI DANS LE HALL D'EXPOSITION SUD
DE LA PLACE BONAVENTURE.

RENCONTREZ LES ANIMATEURS DE CKOI-FM,
EN DIRECT TOUTE LA JOURNÉE. ASSISTEZ À
L'ÉMISSION VEDETTES EN DIRECT DE CKVL
DE 9H À 12H ET RENCONTREZ
PLUSIEURS PERSONNALITÉS.

LARA FABIAN
HERVE HOVINGTON
BARBEAU
MATT LAURENT
SONIA SANSCARTIER
EMELYNE MICHEL
RUDELUCK
COLLAGE
FRANKLINE
ZEKUH
JULIE MASSE
ANNE BISSON
DEDE TRAKE
FRANCINE RAYMOND
BRUNO PELLETIER
CHLOÉ STE-MARIE
NOTRE-DAME
FRANCE D'AMOUR
JAMES BANDE
8 AM
GRAND MANÈGE
POSSESSION SIMPLE
KATEE
GENEVIÈVE PARIS
VICKY MARCHAND
MARIO PELCHAT
LES COLOCS
TANGO TANGO
PATRICK NORMAND
PAPARAZZI
NICOLAS
FRANÇOIS PÉRUSSE
SOS CARGO
ROBERT LEROUX
SYLVIE PAQUETTE
PIERRE FLYNN
GILLES VALIQUETTE
TABOU
FRANCIS MARTIN
PAUL SARAZIN
MARIE-LISE PILOTE
ET PLUSIEURS AUTRES.

IL Y AURA PLUSIEURS SURPRISES
POUR LES DONNEURS.

CKOI
96.9 FM

CKVL 850

La Presse



Place
Bonaventure



La Société canadienne
de la Croix-Rouge

Cour suprême: Sue Rodriguez n'a pu s'y rendre

MANON CORNELLIER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le débat sur l'euthanasie et le droit au suicide s'est transporté devant la Cour suprême du Canada, hier, alors que les neuf juges entendaient la requête de Mme Sue Rodriguez en faveur de l'aide au suicide.

Mme Rodriguez, qui est âgée de 42 ans, souffre d'une maladie incurable, la sclérose amyotrophique latérale, mieux connue sous le nom de maladie de Lou Gehrig.

Cette maladie mortelle entraîne une faiblesse généralisée des muscles pour finalement affecter les muscles respiratoires.

Mme Rodriguez est en phase terminale et ses médecins lui donnent entre un et 13 mois à vivre. Elle se déplace en fauteuil roulant, a de la difficulté à avaler ses aliments, même en purée, et s'étouffe à l'occasion. Comme elle ne peut plus voyager, elle a suivi les audiences d'hier à la télévision.

Ce qu'elle demande aux neuf juges, c'est de pouvoir recevoir de l'aide pour se suicider lorsque son état sera devenu intolérable. Sa requête a déjà été rejetée par la Cour suprême de Colombie-Britannique et la Cour d'appel de cette province.

Selon le Code criminel, il n'est pas illégal de tenter de se suicider, mais il est criminel d'aider quelqu'un à mettre fin à ses jours.

La Cour suprême doit maintenant décider si cette loi contrevient à différents droits constitutionnels de Mme Rodriguez. On parle ici du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, du droit à ne pas être soumis à un châtiment cruel et injuste, et de celui de ne pas être victime de discrimination.

La situation actuelle soulève de nombreuses interrogations que l'avocat de Mme Rodriguez, Me Christopher Considine, a énumérées.

Une personne qui chercherait de l'aide pourrait-elle alors être accusée de conspiration ou d'incitation au crime?

Pourquoi une personne totalement dépendante ne pourrait-elle pas demander de l'aide afin de pouvoir, comme une personne autonome, choisir son heure et mourir dans la dignité? S'agit-il d'une discrimination involontaire faisant en sorte qu'une personne handicapée ou mourante ne peut pas disposer de sa vie comme elle l'entend?

M. Considine a expliqué que Mme Rodriguez veut seulement que les personnes mourantes, toujours lucides mais physiquement dépendantes, puissent avoir recours au suicide si elles le souhaitent. «Je veux être maître de ma vie et de ma mort», a-t-il dit en citant sa cliente.

Il a suggéré à la cour d'accorder une exemption «constitutionnelle» à Mme Rodriguez pour qu'elle puisse éventuellement bénéficier de l'aide d'un médecin pour mettre fin elle-même à ses jours.

Quatre groupes ont soutenu des thèses similaires à M. Considine et sont même allés plus loin. Tout en demandant au gouvernement de légiférer et d'établir des garde-fous, ils ont souligné que toutes les personnes lucides, mais lourdement handicapées, devraient avoir droit de demander de l'aide si elles souhaitent se suicider.

Le gouvernement du Canada, la Colombie-Britannique et quatre groupes religieux ou pro-vie ont rejeté cette argumentation, hier. Comment peut-on prévenir les abus? ont demandé tous les avocats.

Et les personnes handicapées, vulnérables, dépendantes ou âgées, seront-elles soumises à des pressions subtiles pour envisager le suicide? a demandé la Conférence des évêques catholiques du Canada.

Si on autorise l'aide au suicide pour les personnes mourantes, qui pourra y avoir recours? La personne en phase terminale qui souffre au-delà du tolérable ou celle qui se sent atteinte d'une maladie mortelle comme le sida?, a renchéri le regroupement d'handicapés People in Equal Participation.

Les soins offerts actuellement aux mourants pour atténuer leurs souffrances constituent une solution plus acceptable que l'autorisation de l'aide au suicide, a répété



Sue Rodriguez, en phase terminale de sa maladie. PHOTO CP

té Me Robert Nelson, avocat de la Conférence des évêques catholiques du Canada et de l'Evangelical Fellowship of Canada.

À son avis, la liberté et l'autonomie individuelles ne sont pas des principes absolus et ne peuvent justifier de tuer quelqu'un, même avec son consentement. Il y voit une question de morale sociale.

La prison à vie pour un mari qui a caché durant cinq ans avoir étranglé sa femme

LUCIE CÔTÉ

porté plainte et qu'elle allait revenir...

Cinq ans après avoir étranglé sa femme, Benoît Grou a plaidé coupable hier à une accusation de meurtre au deuxième degré et a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité. Il devra purger 20 ans fermes avant de prétendre à une libération conditionnelle.

Arrêté le 26 février dernier, Grou est ce traducteur pigiste de 38 ans de Saint-Laurent qui avait réussi, avec force mensonges et subterfuges, à cacher pendant cinq ans à sa belle-famille la mort de Ginette Morin, avec qui il a été marié 12 ans.

Dans sa déclaration de 36 pages signée au moment de son arrestation, Benoît Grou, qui entretenait une relation avec une autre femme depuis le mois de mai 1985, relate comment il a tué sa femme le 4 février 1988.

«Ginette n'était pas d'accord que je lâche mon emploi, (...) elle a commencé à me reprocher des choses (...). Avec mes deux mains, je l'ai pognée à la gorge. J'ai serré jusqu'à ce qu'elle ne respire plus. Elle a essayé de se débattre, mais j'ai placé mon genou sur elle et elle a arrêté de bouger.»

Grou dissimule alors son corps dans un grand sac d'équipement de gardien de but acheté dans ce but quelques jours plus tôt, et va le jeter dans le canal de Lachine. Le corps, nu et sans papiers d'identité, sera repêché dans le fleuve Saint-Laurent cinq mois plus tard. Mais il ne peut être identifié, personne n'ayant signalé la disparition de Ginette Morin.

La mère de la victime, Évangéline Morin, venue témoigner avec émotion au palais de justice de Montréal, hier, avait bien communiqué avec la police lorsqu'elle a cessé de voir sa fille qui travaillait comme technicienne légale dans le même cabinet d'avocats qu'elle. Mais elle s'était fait répondre que sa fille était majeure, que son mari n'avait pas

Mme Morin a longuement expliqué comment le mari de sa fille, qui continuait à venir visiter sa belle-famille à Noël et dans les autres grandes occasions, avait endormi sa méfiance pendant toutes ces années dès qu'elle exigeait des preuves de ses contacts avec elle. Il l'avait tourmentée, lui donnant sans cesse des espoirs qui s'évanouissaient presque aussitôt.

Il lui avait d'abord annoncé que sa fille s'était suicidée, puis qu'elle avait téléphoné du Mexique (Mme Morin était partie aussitôt à sa recherche). Il lui avait fait parvenir une dizaine de lettres ornées de timbres de collection et de fausses estampilles d'un peu partout en Europe et en Amérique, prétendant avoir reçu des appels téléphoniques, un télégramme, organisait avec sa belle-mère un voyage de retrouvailles à Paris avec Ginette en septembre 1992, pour l'annuler la veille du départ, prétextant que sa femme avait eu un empêchement.

«J'ai pensé mourir», a avoué hier Mme Morin, qui a raconté avec quelle joie elle s'était préparée à ce voyage.

Rendant sa sentence, le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, a brièvement commenté: «C'est l'histoire la plus abracadabrante, la plus morbide et la plus triste que j'aie entendue depuis que je siège.» Puis, s'adressant à l'accusé, qui a gardé la tête baissée pendant toute la durée de l'audience: «Benoît Grou, vous avez tué votre épouse de façon sadique, vous avez donné de faux espoirs à une vénérable mère de famille pendant cinq ans. Ce que vous avez fait est inqualifiable. C'est un des crimes les plus répugnants, les plus crapuleux, les plus ignobles qui soient.»

Par la voix de son avocat, l'accusé a fait savoir qu'il acceptait l'entière responsabilité de ses actes et qu'il s'excusait auprès de sa belle-famille et de sa famille.

Fabrikant voulait un vote d'opinion sur sa culpabilité

LUCIE CÔTÉ

En guise d'introduction à la présentation de sa preuve, Valéry Fabrikant, qui s'adressait hier aux membres du jury avant de faire entendre ses premiers témoins, a demandé que ceux qui, dans la salle d'audiences, croyaient qu'il avait tué quatre personnes lèvent la main. Mais le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, est aussitôt intervenu.

Fabrikant, l'ex-professeur de génie mécanique accusé d'avoir tué quatre de ses collègues, d'avoir tenté de tuer une secrétaire et d'avoir séquestré un professeur et un agent de sécurité, à l'université Concordia, le 24 août 1992, a donc poursuivi: «Il faut comprendre les circonstances importantes. Je ne dis pas que c'était justifié, mais je vais vous expliquer tout ce qui a mené à ça pour que vous puissiez apprécier le degré de responsabilité. C'est l'histoire qui engendre la violence.»

L'accusé qui se défend seul, ayant congédié près d'une demi-douzaine d'avocats, a expliqué: «Je n'ai pas d'avocat parce qu'ils auraient tous voulu que je plaide l'aliénation mentale, mais c'était trop facile, ça éliminait les vraies questions, comme la façon dont l'université Concordia traite ses employés.»

Au sujet de la tuerie du 24 août, il a indiqué: «Je ne me contrôlais pas. C'est votre devoir et le mien d'expliquer pourquoi cette tragédie s'est produite. Il serait plus simple d'affirmer que je suis fou, mais je ne le suis pas. Ce n'est pas arrivé à cause d'un poste ou d'une promotion. Ce n'étaient là que des étapes conduisant au drame. Le seul choix qu'ils m'ont donné était de me taire et de recevoir un salaire pendant trois ans ou d'aller en prison. Je ne voulais pas les tuer, je voulais seulement qu'on me laisse seul.»

Hier, Fabrikant, plus réservé qu'à l'habitude, a montré des signes d'émotion à quelques reprises. Silencieux, comme incapable de parler, il enlevait ses lunettes pour frotter ses yeux rouges, se tamponnait les yeux et le nez avec son mouchoir.

Ce sont surtout ses anciens étudiants qui sont venus témoigner, indiquant en substance que Valéry Fabrikant avait été un très bon professeur, disponible, encourageant les questions, donnant des explications claires et maîtrisant bien sa matière.

Aujourd'hui, les audiences reprennent seulement à 14 h, l'accusé, qui doit voir un médecin dans la matinée, continuant à faire entendre ses témoins.

Ah

LES CHANCEUX!
Ils courent les premières...



ROBERTO ZUCCO

TEXTE DE BERNARD-MARIE KOLTÉS
MISE EN SCÈNE DE DENIS MARLEAU
COPRODUCTION DE LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE,
DU THÉÂTRE UBU ET DU FESTIVAL DE THÉÂTRE DES AMÉRIQUES

Chaque jour, 10 abonnés chanceux de La Presse reçoivent une

paire de billets pour assister à la première de Roberto Zucco,

dans le cadre du Festival de théâtre des Amériques.

Voici les chanceux d'aujourd'hui:

M. Lam de Longueuil	n° 224200L00
M. Hamel de Montréal	n° 225010H01
M. Trépanier de Lachine	n° 231101T00
M. Daoust de Montréal	n° 237060D09
M. Morin de Sherbrooke	n° 237614M00
Mme Goulet de Vimont	n° 239013G02
M. Raymond de Saint-Eustache	n° 242016R02
Mme Beaudin de Sainte-Thérèse	n° 243075B01
M. Gagnon de Sainte-Julie	n° 286825G02
Mme Pélipin de Candiac	n° 299046P07

Chaque jour, du 18 au 22 mai 1993,
La Presse publiera les noms de 10 chanceux et chanceuses qui
recevront gratuitement une paire de billets afin d'assister,
le 3 juin 1993 à 20h, à la pièce Roberto Zucco
présentée à la Nouvelle Compagnie théâtrale.
Les prix offerts ont une valeur totale de 2300 \$.
Les règlements sont disponibles à La Presse.

POUR COURIR SA CHANCE,
IL SUFFIT D'ÊTRE ABONNÉ À

La Presse

ABONNEZ-VOUS!

285-6911

La SQ saisit 1 400 kilos de cocaïne valant 1,5 milliard de dollars

MARCEL LAROCHE
ANDRÉ CÉDILLOT

■ C'est encore une fois la mafia italienne qui aurait organisé la gigantesque importation de 1 400 kilos de cocaïne évaluée à plus de 1,5 milliard \$ qui vient d'être mise au jour par la Sûreté du Québec.

Cette colossale cargaison de poudre blanche achetée directement du cartel de Medellín, en Colombie, et expédiée par bateau au Québec, a été saisie mercredi après-midi dans un entrepôt de Montréal-Nord. La drogue était dissimulée dans trois immenses conteneurs à double fond.

Ce coup de filet, le plus important de l'histoire de la SQ, s'est soldé par l'arrestation de Serge Groleau, 43 ans, de Brossard, Michael Capobianco, 53 ans, de Montréal, Richard Robillard, 37 ans, de Varennes, Yves Dumoulin, 31 ans, de Saint-Lambert, et Claude Robert, 41 ans, de Montréal. Ils ont tous été accusés hier, en Cour du Québec, de complot et d'importation de cocaïne. Leur enquête sur remise en liberté provisoire a été fixée à mardi prochain.

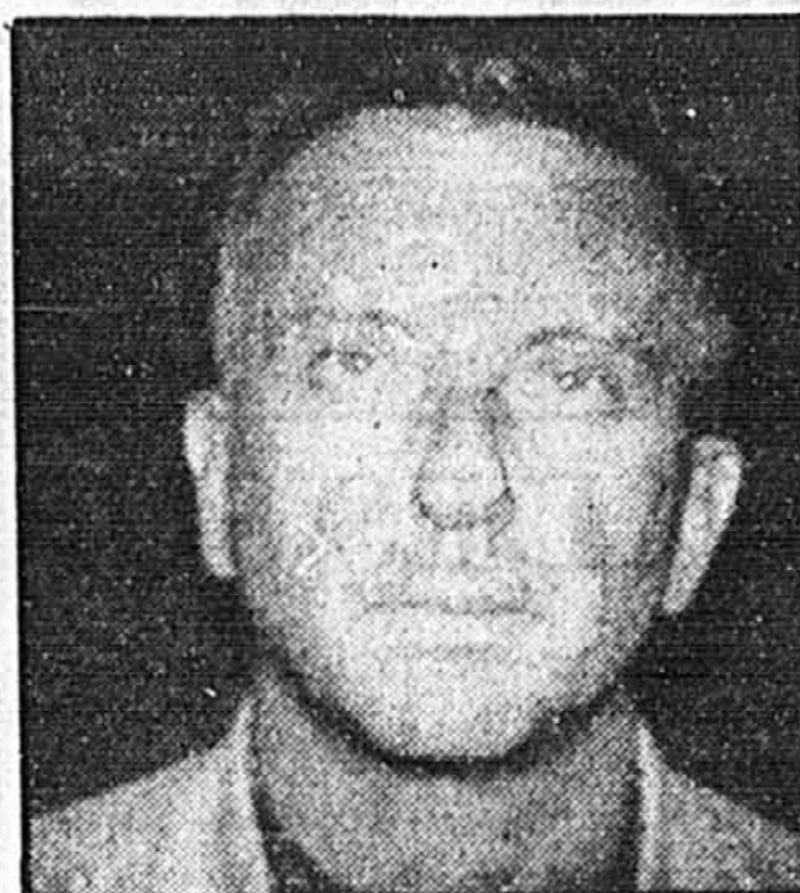
Les noms de Groleau et de Capobianco, décrits comme des hommes de main du clan italien, sont mentionnés dans des enquêtes d'envergure internationale depuis au moins cinq ans. En 1989, Groleau avait notamment été mis en accusation dans une affaire de contrebande de 15 tonnes de cocaïne, à Pabos, en Gaspésie.

Au moment de son arrestation mercredi, Groleau, qui se dit actionnaire d'une messagerie, était en possession d'un pistolet .25 et d'un revolver .22 chargés à bloc. Un puissant revolver 9mm également chargé a été trouvé chez lui, au 9023 rue San Francisco, à Brossard.

Quant à Michael Capobianco, sans travail connu, il a été associé à toutes sortes de crimes depuis 1983: trafic de haschisch et de co-



Serge Groleau



Michael Capobianco

caïne, recel de marchandises, possession de monnaie contrefaite, etc. Il est le beau-frère de James Haney, 37 ans, tué par balles à l'intérieur d'une automobile abandonnée sur la 4e Avenue, à Rivière-des-Prairies, le 12 avril 89.

Les membres de la brigade de répression du banditisme de la SQ croient que Groleau et Capobianco avaient été chargés par le clan italien de voir au bon déroulement des opérations entourant la livraison de la cocaïne à Montréal.

Il y avait au moins huit mois que les policiers de la SQ épiaient les moindres gestes de Groleau et de ses acolytes. Les enquêteurs sont intervenus quand les trafiquants procédaient au déchargement des conteneurs dans un entrepôt du boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal-Nord.

Selon la police, des membres de l'organisation avaient mis plusieurs jours pour transformer les trois conteneurs de marchandises de façon à ne pas attirer l'attention des douaniers. La drogue était cachée sous de faux planchers en métal qui avaient été minutieusement soudés et calfeutrés.

Les 1 400 kilos de cocaïne d'une grande pureté étaient divisés en paquets de un kilo. Chaque

emballage était enrobé d'un mélange de mazout et de café pour déjouer les chiens spécialement entraînés dans la détection des stupéfiants!

Les trois conteneurs remplis de poudre blanche ont d'abord été acheminés par bateau en mars dernier jusqu'au port du Havre, en France, avant d'être placés à

bord du «Calmar Victory» faisant route vers le Canada.

Faisant toujours l'objet d'une surveillance policière, le transatlantique battant pavillon britannique est arrivé mardi dans le port de Montréal avec une cargaison de plus de 1 000 containers. La drogue, en provenance de Colombie, était destinée au marché canadien et américain.

Avec l'aide de Douanes et Accises Canada, les enquêteurs de la SQ ont surveillé attentivement le déchargement du paquebot jusqu'à ce que des camionneurs réquisitionnent six containers, dont les trois remplis de cocaïne, qu'ils ont transportés à l'entrepôt de la compagnie GTI Précision, au 10000 boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal-Nord.

Trois des cinq suspects ont été arrêtés à cet endroit. Deux se trouvaient à bord d'une automobile. Pas moins de huit perquisitions ont aussi été effectuées dans résidences de Montréal et de la Rive-Sud. Une cinquantaine de policiers de la SQ ont participé à l'opération.

Des voleurs s'emparent de 250 000 \$ dans une banque et une annexe de caisse pop

MARTIN PELCHAT

■ La journée d'hier a débuté sur une fort mauvaise note pour deux institutions financières de la métropole, qui ont reçu la visite de voleurs bien organisés avant même l'ouverture de leurs portes.

En l'espace de dix minutes, la succursale de la Banque Toronto-Dominion du 8200 Décarie et le centre de services René-Masson de la Caisse populaire Rivière-des-Prairies ont ainsi été respectivement délestés d'environ 150 000 \$ et 100 000 \$.

Selon la police, il n'existerait pas de lien entre les deux événements, hormis le fait qu'ils sont survenus dans un délai très court et que dans chaque cas, les voleurs ont frappé avec rapidité et sans bavure.

Vers 9 h 20, deux cagouleurs ont surgi du plafond de la succursale bancaire du boulevard Décarie, au moment où une caissière sortait de la voûte avec un chariot rempli de billets destinés à alimenter le guichet central.

Les deux hommes, qui étaient armés de pistolets, sont sortis de la banque en trombe après avoir pris l'argent et ordonné au personnel de s'étendre sur le sol.

C'était la seconde fois depuis le début de l'année que cette succursale était la cible d'un vol à main armée, a indiqué le lieutenant Donald Côté, de la section des vols qualifiés de la police de la CUM.

Deux des hommes du lieutenant Côté, les sergents-détectives Derome et Provencher, tenteront notamment de déterminer comment et à quel moment les voleurs ont réussi à s'introduire dans l'établissement et à se cacher dans les plafonds suspendus en attendant l'arrivée des employés.

«D'après les traces qu'ils ont laissées, ils y avaient passé un certain temps», d'expliquer le lieutenant Côté.

Ce dernier a confié à deux au-

tres de ses hommes, les sergents-détectives Baril et Boisvert, l'enquête sur le second vol.

Vers 9 h 30, trois bandits aux visages voilés — l'un avec un masque, le second avec un bas de nylon et le troisième avec son col, qu'il avait relevé — ont forcé la porte arrière de la caisse populaire du quartier Rivière-des-Prairies.

Ils ont ainsi surpris les employées, affairées à remplir leurs caisses. Deux voleurs ont brandi un revolver et l'autre un fusil à canon tronçonné.

Comme dans la première affaire, les enquêteurs ne disposaient que de peu d'indices. Sauf qu'environ deux heures après le vol, une camionnette ayant vraisemblablement servi aux bandits a été retrouvée non loin de la caisse.

Il s'agirait d'un véhicule ayant été volé la semaine dernière dans le même quartier. La camionnette était encore en marche quand elle a été retrouvée.

Deux meurtres

■ Un homme de 27 ans a été retrouvé sans vie, en fin d'après-midi hier, dans une piquerie du quartier Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal.

Michel Falardeau avait été poignardé à plusieurs reprises. Il a été trouvé par un visiteur, vers 17 h 15, dans son logement du 1897 Orléans, qui avait été investi par les policiers des stupéfiants le 13 avril dernier.

Il s'agit du 29^e homicide à survenir sur le territoire de la CUM en 1993. L'an dernier, à pareille date, on en avait recensé dix de moins.

D'autre part, le corps d'un homme dans la trentaine a été retrouvé vers 20 h 30 à Carignan, sur la Rive-Sud de Montréal, sur le chemin privé de la compagnie Aliments Terra. L'homme, qui ne portait sur lui aucun papier d'identité, semblait avoir été abattu de projectiles d'arme à feu.

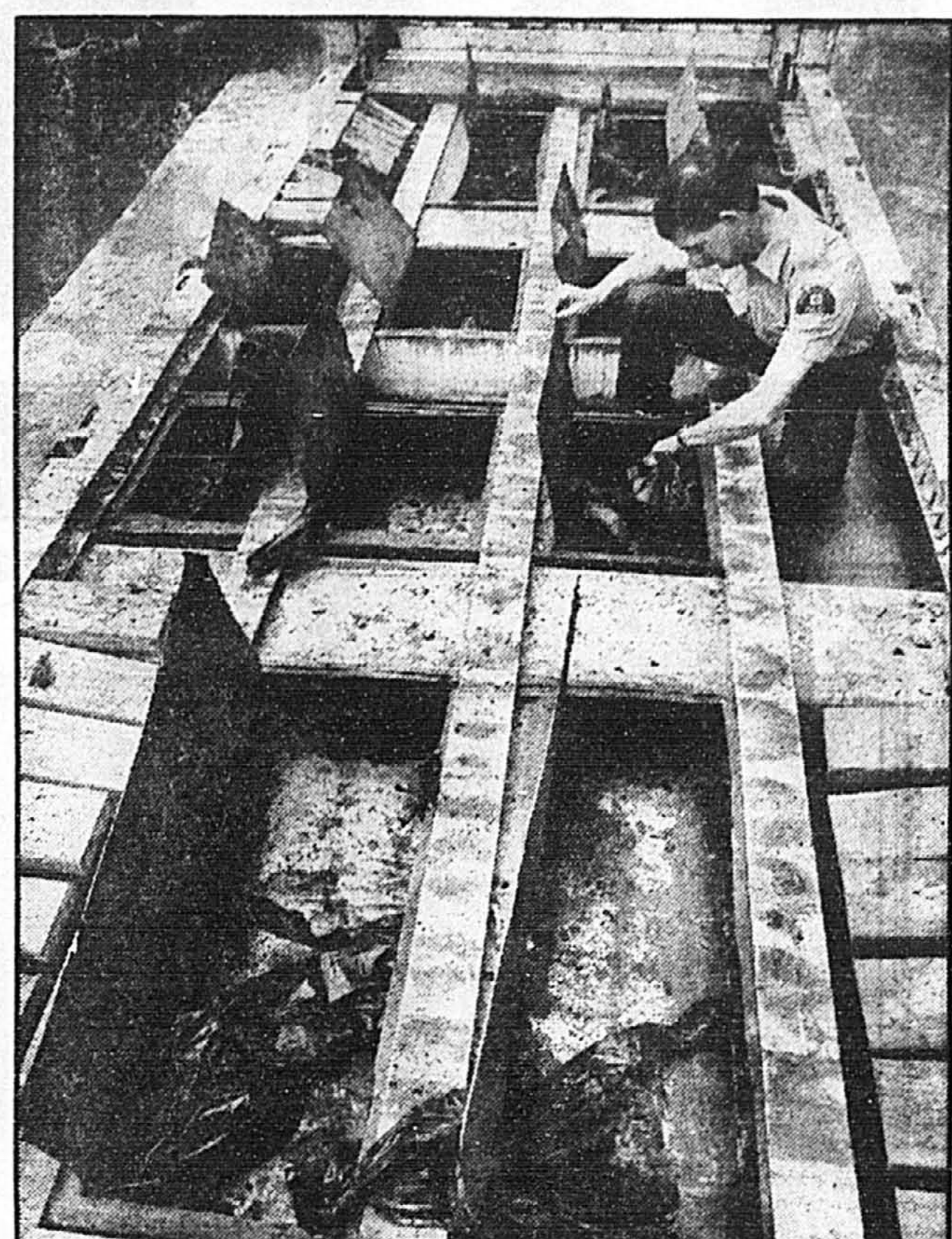


PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Les trafiquants avaient dissimulé la drogue sous de faux planchers en métal dans trois conteneurs.

ENCAN

Les samedi & dimanche
22 & 23 mai
10 h à 17 h
ENCAN
Le dim. 23 mai 13 h &
le lun. 24 mai au jeu. 27 mai,
à 19 h chaque soir

DES CENTAINES ET DES CENTAINES D'ARTICLES À VENDRE SANS MINIMUM OU RÉSERVE, TOUS À VENDRE AU PLUS OFFRANT, INCLUANT:

- DES PIÈCES DE SUCCESSION COMPRENANT LE CONTENU TOTAL DE PLUSIEURS DEMEURES,
- UNE IMPORTANTE COLLECTION D'OEUVRES D'ART CANADIEN ET EUROPÉEN CONSIGNÉE PART UN CITOYEN DE WESTMOUNT
- APPROX. 500 TAPIS PERSANS TISSÉS À LA MAIN À VENDRE SANS PRIX MINIMAL OU DE RÉSERVE,
- ET BEAUCOUP PLUS POUR PLUSIEURS INTÉRÊTS PRIVÉS ET COMMERCIAUX DONT UNE IMPORTANTE SÉLECTION DE MEUBLES DE SALLE À MANGER, DE SALON ET DE CHAMBRE À COUCHER.

J. Roybal (éc. eur.)
24" x 30"

Des centaines de tapis persans tissés à la main - sans prix minimal

Pianos demi-queue

Superbe buffet en noyer

Bureau haricot

Argent sterling

Cornelius Krieghoff
"Indian Hunter"
8" x 6"

Service de table
Royal Crown Derby
complet pour 12 pers.

Bijoux modernes et de succession

Harris Frederick
"Nude by a pond"
36" x 48"

Bureau style Louis XVI

Sélection de meubles exceptionnelle

collection d'armes à feu

Oeuvres d'art, meubles de salle à manger, de chambre à coucher et de salon, porcelaines, horloges, articles en argent, bijoux, bronzes, lustres, lampes, monnaies, vaisselle, ivoire, tapis, fusils, antiquités, pièces de collection, etc.

OBTENEZ CET ARTICLE SPÉCIAL AU PRIX QUE VOUS AVEZ TOUJOURS RECHERCHÉ.

PROFITEZ-EN!

EMPIRE

5500 Paré St., Montréal,

ENCANS EMPIRE

Tél.: 737-6586

V1949945

Dring-dring, c'est pour vous!

L'Appel personnalisé

Avec l'Appel personnalisé*, la sonnerie vous permet de savoir d'avance à qui l'appel est destiné. C'est le service téléphonique tout indiqué lorsque plusieurs personnes utilisent la même ligne. Pour vous y abonner, passez à un magasin Téléboutique^{MC} Bell ou appelez notre Service à la clientèle. L'Appel personnalisé. 4 \$ par mois, ou moins.

VISTA^{MC} 100. Le téléphone idéal pour profiter des Services téléphoniques de Bell. 4,75 \$ par mois.

*Offert là où la technologie le permet.
MC Marque de commerce de Bell Canada
1MC Marque de commerce de Northern Telecom



Bell
des gens de parole^{MC}

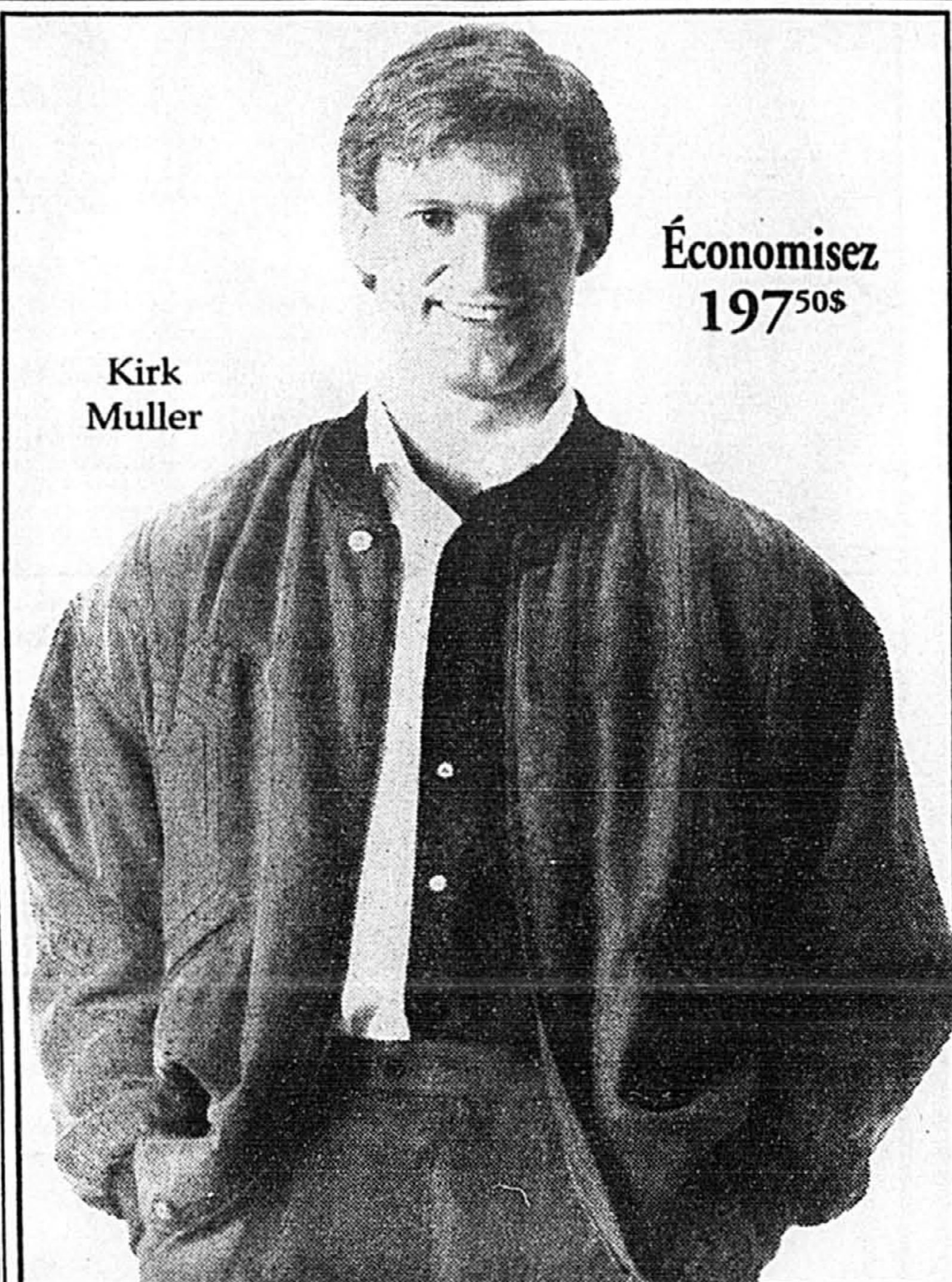


SOLDE DE SOIE

à tous les magasins A. Gold & Sons et à notre entrepôt

STYLES GAGNANTS À DES SUPER PRIX

Ouvert
le lundi
24 mai
Le dimanche
12h à 17h



Kirk
Muller

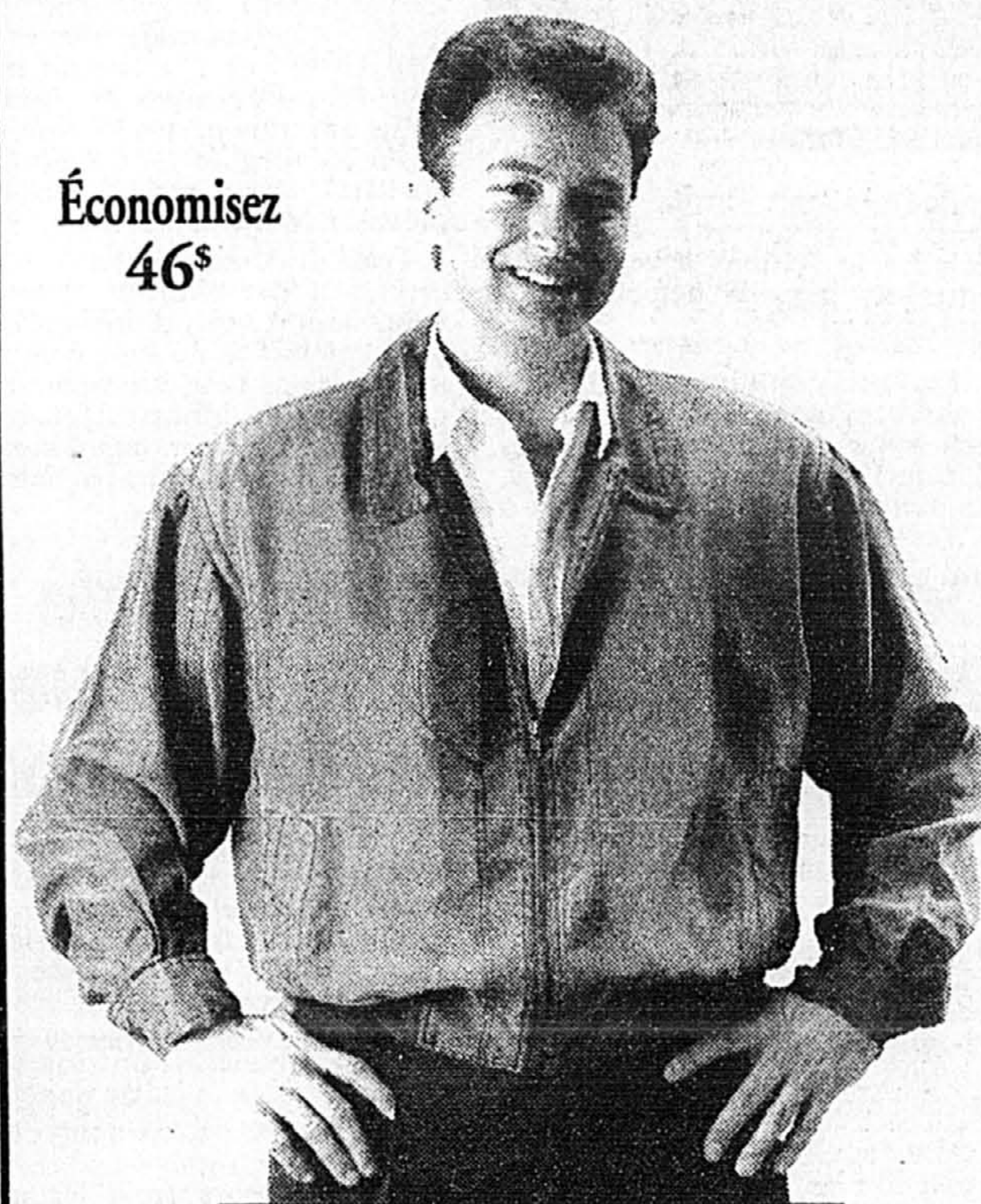
Économisez
197⁵⁰\$

BLOUSONS DE SOIE BRODÉE

Noir, bleu marine, vert ou vin
Tailles P - M - G - TG

Ord. 395\$

197⁵⁰\$



Économisez
46\$

BLOUSONS DE SOIE DÉLAVÉE

Noir, bleu marine ou vert
Tailles 38 à 46

Ord. 135\$

89\$



Économisez
77⁵⁰\$

Jean-Jacques
Daigneault

BLOUSONS DE SOIE DÉLAVÉE

Noir, bleu marine, vert, bourgogne ou mauve
Tailles 38 à 46

Ord. 275\$

197⁵⁰\$



Économisez
31\$

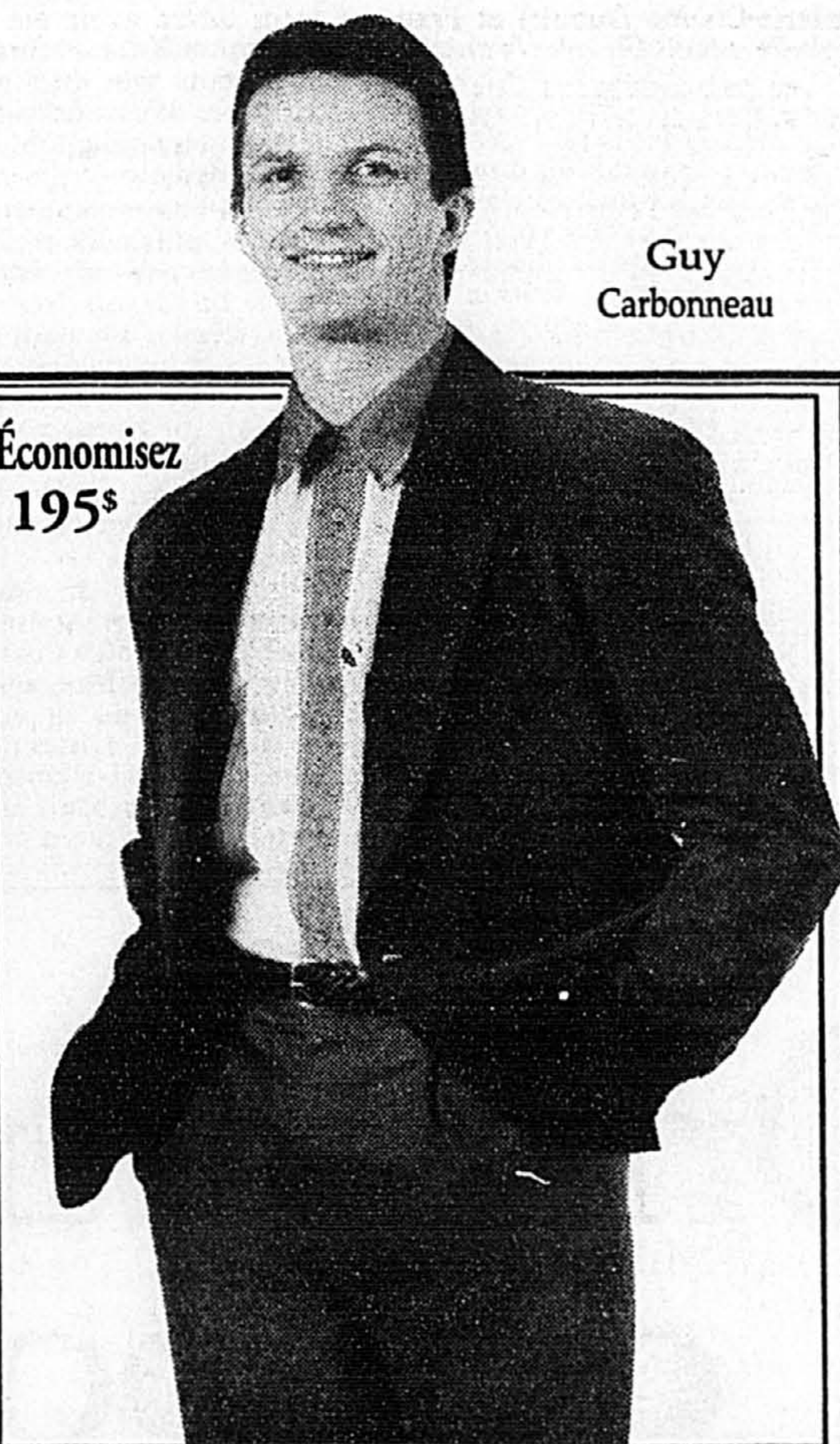
Kirk
Muller

CHEMISES SPORT DE SOIE DÉLAVÉE

Noir/crème ou noir/blanc/vert • P - M - G - TG

Ord. 110\$

79\$



Guy
Carbonneau

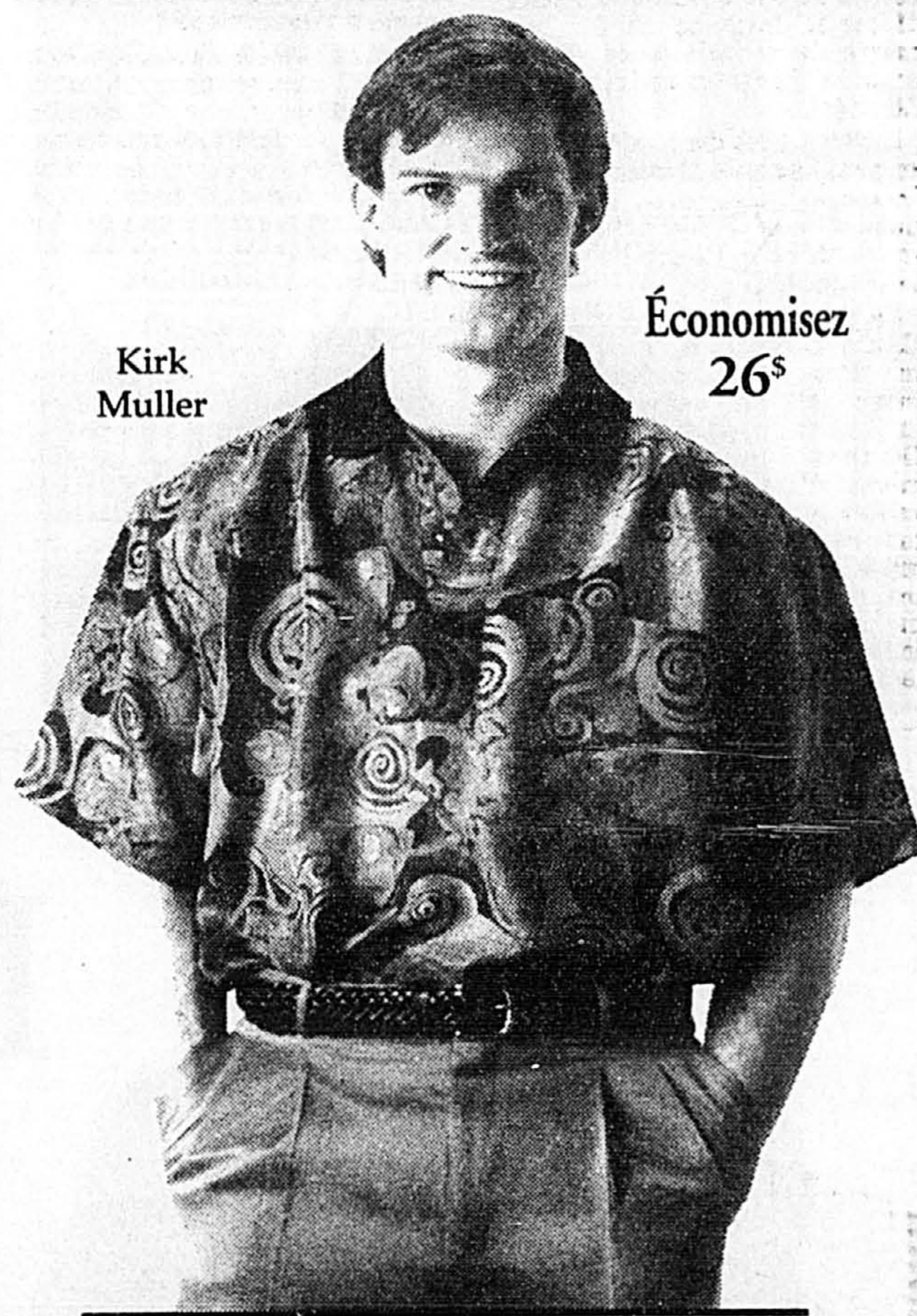
Économisez
195\$

VESTONS SPORT DE SOIE PURE

Noir, vert, bleu marine • Tailles 38 à 46

Ord. 325\$

129⁹⁹\$



Kirk
Muller

Économisez
26\$

CHEMISES SPORT DE SOIE

Motifs abstraits • Col de tricot • P - M - G - TG

Ord. 95\$

69\$

TAILLES FORTES! La plupart de ces items sont disponibles à un léger frais additionnel à nos Boutiques Exécutives pour hommes de taille forte, à 960, Ste-Catherine O. et au Carrefour Laval

960 Ste-Catherine Ouest • La Place Vertu
Fameux entrepôt 2050-2056, Bleury
Fairview Pte-Claire • Centre Rockland

A. Gold & Sons®
Depuis 1899

Carrefour Laval • Galeries d'Anjou
Les Promenades Saint-Bruno
Mail Champlain Brossard

Baisse de la criminalité dans la CUM

Toutefois, les crimes violents sont à la hausse

MARTIN PELCHAT

■ Les villes de la CUM ont connu en 1992 une première baisse globale de la criminalité sur depuis une dizaine d'années.

Le rapport d'activités 1992 du Service de police de la CUM, rendu public hier lors d'une séance de la Commission de la sécurité publique, chiffre à 5,1 p. cent ce recul de la criminalité par rapport à 1991. Elle avait augmenté de 3,3 p. cent en 1991 par rapport à l'année précédente.

Le président de la commission, Peter Yeomans, a accueilli avec satisfaction ces résultats, en notant que les statistiques du SPCUM « nous avaient habitués, au fil des dix dernières années, à de légères hausses de la criminalité totale ».

Cette nouvelle est toutefois assombrie par une hausse de la plupart des crimes violents. Le nombre de tentatives de meurtre a augmenté de sept p. cent, de vols à main armée de trois p. cent, de voies de fait de 5,8 p. cent et d'agressions sexuelles de 5,1 p. cent.

Outre les fraudes, qui ont diminué de 11,9 p. cent, c'est surtout dans le domaine des crimes contre la propriété que le SPCUM a enre-

gistré ses meilleurs résultats en 1992. Les introductions par effraction dans les commerces ont diminué de 7,7 p. cent, et de 9,7 p. cent dans les résidences.

Et, surprise, les vols de véhicules n'ont pas augmenté pour la première fois depuis des années. (Ils ont même légèrement diminué de 0,3 p. cent.) Le nombre de ces crimes avait grimpé de 23 p. cent en 1989, de 15 p. cent en 1990 et de 7 p. cent en 1991.

Les efforts déployés en matière de lutte anti-drogue se sont répercutés par des hausses du nombre d'accusations. C'est en matière de trafic d'héroïne que cette hausse a été la plus marquée, à 54 p. cent.

« Seul le trafic de cannabis marque un recul statistique, de l'ordre de 33,2 p. cent, qui s'explique en partie parce que nous avons donné la priorité à des interventions touchant des drogues telles que l'héroïne et la cocaïne », note-t-on dans le rapport du SPCUM.

Le SPCUM se félicite des plus récentes données en matière de sécurité routière: les accidents mortels ont chuté de 21,5 p. cent, les accidents avec blessés de 1,7 p. cent. On note une baisse de 18,6 p. cent des décès de piétons et de 3 p. cent des piétons blessés. Le nombre

de cas de conduite avec facultés affaiblies a toutefois augmenté de 1,3 p. cent.

Fausse alarme

Par ailleurs, les mesures adoptées en novembre 1992 pour réduire le nombre d'alarmes non fondées ont déjà produit des résultats: depuis six mois, le nombre de ces appels a diminué de 42 p. cent. Depuis novembre, les utilisateurs peuvent être privés de service policier après quatre alarmes non fondées en l'espace d'un an.

« Cette politique a permis de rendre disponible l'équivalent de 60 policiers par année, au minimum », d'expliquer le directeur Yvon Michaud, en soulignant qu'il s'agit de l'équivalent « de tout le personnel de patrouille d'une ville comme Saint-Hubert et ce, sans coût additionnel pour le SPCUM ».

Enfin, le SPCUM insiste dans son rapport 1992 sur les 105 143 heures consacrées à la patrouille à pied, une hausse de 23 p. cent par rapport à 1991.

Les champions marcheurs: les agents du 14 (Saint-Laurent), du 21 (LaSalle), du 25 (Centre-ville) et du 31 (Côte-des-Neiges), les quatre districts où les objectifs dans ce domaine ont été largement dépassés.

Une nouvelle arme bientôt à la disposition des policiers de la CUM: la bonbonne à gaz!

MARTIN PELCHAT

■ Une étude du Service de police de la CUM recommande que les quelque 3000 agents « opérationnels » aient à leur disposition une arme supplémentaire pour contrôler les suspects récalcitrants: le gaz à base de Capsicum, un extrait organique de poivre de Cayenne.

En dévoilant le fruit de ses recherches, hier soir, devant la Commission de la sécurité publique de la CUM, le directeur de l'escouade technique du SPCUM, André Tessier, a décrit le Capsicum comme un outil complémentaire « très efficace face à un individu combattif et hostile », et « pouvant réduire considérablement les chances de blessures pour les policiers et les suspects ».

Le directeur du SPCUM, Alain Saint-Germain, se donne maintenant au plus un mois pour décider avec ses collaborateurs si ses

policiers devront accrocher à leur ceinture la bonbonne de Capsicum.

« On est en train de regarder tous les impacts, le programme de formation (quatre heures par agent) que ça nécessiterait, pour faire les recommandations appropriées », de dire M. Saint-Germain, qui compte consulter la Fraternité des policiers.

Il lui faut notamment tenir compte du fait que les effets du produit — toux, sensation de brûlure et d'étouffement, yeux clos — peuvent prendre jusqu'à une minute à se manifester.

Contre des armes blanches, par exemple, les utilisateurs actuels du Capsicum, comme la police d'Edmonton, recommandent aux agents qui désirent recourir au gaz de ne le faire qu'en présence d'un collègue qui tient en joue le suspect avec son arme de service.

« Le gaz à base de Capsicum ne doit pas être perçu comme une réponse appropriée à une menace mortelle, car il n'empêchera pas

un suspect de tirer avec une arme à feu ou de poignarder quelqu'un », note le directeur Tessier. L'arme de service demeure le niveau de force approprié pour prévenir une perte de vie. »

Le Capsicum a d'autre part un rayon d'action d'une quinzaine de pieds et ses désagréables effets durent une trentaine de minutes. Après l'arrestation des « asperges », les policiers doivent être en mesure de les soulager avec de l'eau.

À Edmonton, le Capsicum a été utilisé à 200 reprises par des policiers depuis 18 mois, dans des situations de bagarres de bars, de violence familiale, ou pour contrôler des suspects récalcitrants ou des chiens menaçants. L'usage du Capsicum n'a entraîné aucune plainte de citoyens ou poursuite judiciaire. Et personne n'a été blessé.

Le comité du SPCUM a préféré le Capsicum à l'arwen 37, un fusil qui lance des projectiles en plastique rigide, au *flashball*, une arme

qui lance des balles de caoutchouc, et au chlorobenzylidène malononitrile, un agent chimique lacrymogène.

L'étude a été menée à la demande de la Commission de la sécurité publique. En novembre dernier, la Commission avait réclamé que le service examine les possibilités s'offrant aux policiers afin de suppléer au recours à l'arme de service.

La commission prenait justement connaissance, hier soir, d'un rapport du SPCUM indiquant que des policiers ont utilisé leur arme de service au cours de 21 événements en 1992, sans qu'aucun suspect ne soit tué. En 1991, on avait rapporté 25 cas.

Dans 12 des cas de 1992, les policiers qui ont tiré étaient aux prises avec des suspects. Six de ces recours à l'arme ont été jugés justifiés par la direction. Trois sont encore sous enquête. Et trois autres ont valu aux policiers impliqués réprimande ou courtes suspensions.

Le Parti civique de Montréal s'organise en vue des élections, recherche un chef et des fonds

GILLES GAUTHIER

■ Le Parti civique a encore besoin de 30 000 \$ à 35 000 \$ pour effacer sa dette, ce qui lui permettra de compléter sa fusion avec le Parti municipal de Montréal.

Invité à titre de conférencier, le président-éditeur de *La Presse*, M. Roger-D. Landry, prendra la parole lors du déjeuner-bénéfice qui aura lieu le 16 juin prochain.

Le président du Parti civique, Claude Lachapelle, a confirmé hier lors d'une conférence de presse qu'Yvon Lamarre, Claude Beauchamp, Claude Dupras, Clément Bluteau, Pierre Gagnier et d'autres « semblent intéressés » à se porter candidats lors du congrès à la direction qui se tiendra le 28 novembre prochain et qui sera présidé, a-t-on annoncé hier, par Michel Pallascio, avocat et ancien président de la CECM.

M. Pallascio n'exclut pas la possibilité d'être candidat au poste de conseiller municipal lors du prochain scrutin général, en novembre 1994.

M. Lachapelle s'est dit d'avis que si l'ex-premier ministre Pierre Marc Johnson décidait de se lancer en politique municipale, il n'aurait d'autre choix que de se joindre au Parti civique étant donné qu'il serait, selon lui, suicidaire de diviser les forces d'opposition au RCM.

Districts réservés

On confirmait aussi hier que les candidatures du Parti civique dans certains districts seront réservées à d'anciens dirigeants du Parti municipal. Il s'agit, a précisé l'organisateur en chef, Jean-Guy Gagnon, de Rosemont (où le président Lachapelle sera candidat), Marc-Aurèle-Fortin (Dominique Fuzatto), Étienne-Desmaré (Gisèle Deslandes),

Notre-Dame-de-Grâce (Marcel Tremblay), Honoré-Beaugrand (Marie-Claude Dupuis) et François-Perreault (Frank Venneri).

Les candidatures des cinq conseillers actuels du Parti civique (Pierre Gagnier, Nick Auf der Maur, Michel Benoit, Sammy Forcillo, Pasquale Compierchio) et de celui du Parti municipal (Alain André) ne pourront être contestées.

M. André siègera sous la bannière du Parti civique aussitôt que la fusion aura été approuvée par le Directeur général des élections du Québec, c'est-à-dire quand la dette du Parti civique aura été épongée.

Le protocole de fusion entre le PC et le PMM prévoyait également que M. Gagnon, un ancien du Parti municipal, recevrait une somme de 25 000 \$ à titre d'organisateur en chef pour chacune des années 1993 et 1994.

La date limite pour le dépôt d'un bulletin de candidature

pour le poste de chef du parti a été fixée au 8 novembre. Le bulletin devra avoir été signé par au moins 200 membres en règle provenant des neuf arrondissements de la municipalité.

Les assemblées pour le choix des délégués débiteront le 29 septembre et chaque association locale pourra élire 10 délégués, sans compter les délégués d'office.

« Afin d'éviter les difficultés souvent rencontrées à d'autres paliers de gouvernement », de dire M. Pallascio, le Parti civique a décidé que les candidats au poste de délégués devront adhérer à cette formation au moins 60 jours avant le congrès. Les personnes ne pourront être déléguées que par les districts où elles résident.

M. Lachapelle a soutenu que le parti compte 2500 membres et qu'une organisation locale existe dans plus de 40 des 50 districts électoraux.

Superdétecteur à Dorval

■ Environnement Canada vient d'installer à Dorval spectrophotomètre Brewer, l'un des appareils les plus performants au monde pour mesurer le rayonnement ultra-violet et enregistrer les fluctuations de la couche d'ozone. Le spectrophotomètre Brewer fournit à toutes les heures du jour des données exactes sur l'intensité du rayonnement ultraviolet et

l'épaisseur de la couche d'ozone. L'appauvrissement de la couche d'ozone, rappelons-le, peut entraîner une augmentation des rayons ultra-violet. Le public canadien est assuré d'obtenir des informations qui lui permettront de prendre toutes les mesures nécessaires pour se protéger contre les rayons ultra-violet.

SUPER AUX DEUX HOMARDS 12,95\$

Servi avec les 60 régals de notre table de crudités. Tant qu'il y en aura, période limitée.

VOTRE SOUPER DE FÊTE EST TOUJOURS GRATUIT

Le jour même avec preuve de naissance.

Che la Mère TUCKER
Rosbif - Fruits de Mer - Grillades

CENTRE-VILLE: 866-5525
ST-LAURENT: 737-0092

La corvée du mont Royal

Organisée par le Centre de la montagne inc.

Dimanche 23 mai

Vaste nettoyage du mont Royal

Venez rendre hommage au plus bel espace vert de Montréal. Retrouvez vos manches dans l'esprit des bonnes et vieilles corvées d'antan.

Accueil et inscription à 8h30 au chalet de la montagne. (Parc du Mont-Royal) T-shirt, gants de jardinage et lunch fournis gratuitement à chaque participant et participante. Beau temps, mauvais temps. Information: 844-4928

en collaboration avec:

La Presse

Caisses populaires Desjardins

VIVRE MONTRÉAL C'EST LA RESPECTER

Fini les devinettes!

555-1234

L'Afficheur

Avec l'Afficheur*, vous connaissez d'avance le numéro d'où vient l'appel. Vous pouvez répondre tout de suite, rappeler plus tard, ou répondre d'une manière plus personnalisée. Pour vous y abonner, passez à un magasin Téléboutique^{MC} Bell ou appelez notre Service à la clientèle. L'Afficheur. 4,75\$ par mois, ou moins.

VISTA^{MC} 100. Le téléphone idéal pour profiter des Services téléphoniques de Bell. 4,75\$ par mois.

*Offert là où la technologie le permet.
MC Marque de commerce de Bell Canada
1MC Marque de commerce de Northern Telecom



Bell
des gens de parole^{MC}

SEARS

ATTENDEZ-VOUS

À PLUS^{MC}

Un événement à

À COMPTER DU JEUDI 20 MAI JUSQU'AU



LA GRANDE ÉQUIPE DU MAGASIN SEARS DE POINTE-CLAIRE,
À FAIRVIEW POINTE CLAIRE



LA GRANDE ÉQUIPE DU MAGASIN SEARS DE LAVAL,
AU CARREFOUR LAVAL

Club Sears

c'est tout à votre avantage

AU CLUB SEARS
VOUS AVEZ LE CHOIX

En tant que membre du Club Sears, vous pouvez échanger
vos points contre des bons d'achat ou contre des milles
aériens AIR MILES^{MC}. Tous les détails en magasin.
^{MC}: AIR MILES International Holdings N.V.
Usage inscrit: Sears Canada Inc.



LA GRANDE ÉQUIPE DU MAGASIN SEARS DE BROSSARD,
AU MAIL CHAMPLAIN

Venez célébrer cet événement



D'ANNIVERSAIRE

Une invitation à venir
déguster un morceau de
gâteau avec nous. Un 40e
anniversaire, ça se fête...
SAMEDI LE 22 MAI 1993!

☒ **MAQUILLAGE AMUSANT
POUR LES ENFANTS...**
Une attention spéciale aux
tout-petits, des sourires à
profusion dans le magasin!

☒ **CADEAUX-SURPRISES
EN MAGASIN**
Nous vous réservons plein de
petites gâteries!

☒ **LIVRES À COLORIER
GRATUITS**
Ils feront la joie de tous
les enfants!
(Dans la limite des stocks)

**ET D'AUTRES ACTIVITÉS VARIÉES EN MAGASIN!
SEARS, UN ENDROIT FANTASTIQUE OÙ MAGASINER**

Le 40^e anniversaire de Sears célébrer!

2 JUIN 1993



LA GRANDE ÉQUIPE DU MAGASIN SEARS DE ST-BRUNO,
AUX PROMENADES ST-BRUNO



LA GRANDE ÉQUIPE DU MAGASIN SEARS DE LASALLE,
AU CARREFOUR ANGRIGNON

avec notre personnel dévoué!

EN MAGASIN

☒ **BALLONS GRATUITS**
Une atmosphère de fête!
(Dans la limite des stocks)

☒ **GAGNEZ LE MONTANT DE VOTRE ACHAT CHAQUE JOUR!**
Pour la durée de nos Célébrations du 40^e anniversaire!
(Tous les détails en magasin)

☒ **UN SYMPATHIQUE CLOWN SERA EN MAGASIN POUR DIVERTIR PETITS ET GRANDS**
De la bonne humeur et des mines réjouies partout en magasin!

SEARS

attendez-vous à plus^{MC}



LA GRANDE ÉQUIPE DU MAGASIN SEARS D'ANJOU,
AUX GALERIES D'ANJOU



LA GRANDE ÉQUIPE DU MAGASIN SEARS DE ST-LAURENT,
À LA PLACE VERTU



**A
gagner!**

**UNE CROISIÈRE
POUR DEUX PERSONNES
AUX ANTILLES**

Vous pourriez gagner une des 8 croisières de 7 jours, pour deux personnes, à bord d'un paquebot "Fun Ships" de Carnival (1 croisière pour la région du Québec); elle comprend le vol aller-retour, l'hébergement jumelé, tous les repas à bord, les divertissements, et plus! Aucune obligation d'achat. Le concours prend fin le 2 juin 1993.

Bulletins de participation et règlement du concours disponibles dans les magasins Sears.

Le prix des Norstar en chute libre!



M7310

Jusqu'à

30%

de rabais

Jusqu'au 30 juin, Bell vous offre d'importants rabais sur les systèmes téléphoniques Norstar Compact et Modulaire!

Obtenez en vente directe ou en crédit-bail* un Norstar[™] Compact ou Modulaire tout en profitant d'une réduction de 15% à 30%, selon la configuration!

- Le Compact: capacité de 2 à 6 lignes et jusqu'à 16 postes.
- Le Modulaire: capacité de base de 8 lignes et 24 postes, permettant des combinaisons allant jusqu'à 8 lignes/120 postes ou 80 lignes/24 postes.
- Systèmes faciles d'emploi, conçus pour suivre l'évolution technologique.
- Compatibles avec micro-ordinateurs, modems et télécopieurs.

De plus, en choisissant un Norstar, vous bénéficiez de la qualité Bell et de la rapidité de son service après-vente. Renseignez-vous aujourd'hui auprès d'un de vos conseillers en appelant au

1 800 363-BELL

Sous réserve de l'approbation de crédit.
Marque de commerce de Northern Telecom.

Bell

des gens de parole™

Port-Cartier: Côté fait volte-face et va rencontrer les «mystérieux» investisseurs

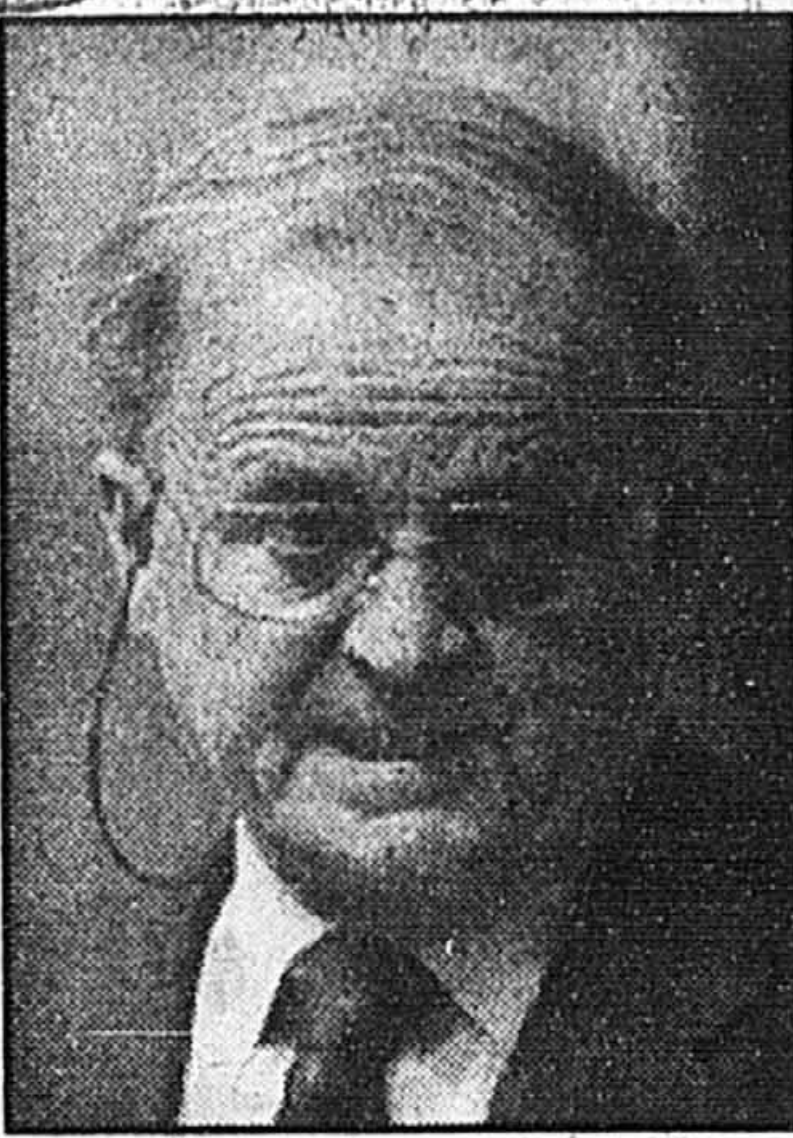
ERIC TROTTER
PORT-CARTIER

■ Le ministre des Forêts Albert Côté fait volte-face, au moment même où la Cour supérieure s'apprête à émettre aujourd'hui une injonction pour faire expulser les «occupants» de l'usine Cascades de Port-Cartier. Il est maintenant disposé à rencontrer les mystérieux investisseurs intéressés à relancer l'entreprise de pâte à papier.

Selon nos informations, un membre du cabinet du premier ministre aurait incité le ministre Côté — qui tenait le projet des Portcartois pour mort, encore avant-hier — à se montrer plus sensible au projet de relance de l'usine, piloté par le maire de la municipalité, Anthony Detroit.

Robert Bourassa a d'ailleurs fait les premiers pas en direction des Portcartois, lors de la période des questions de l'Assemblée nationale, hier après-midi: «Le gouvernement est prêt à examiner différentes options du dossier». Albert Côté a ajouté: «C'est bien certain que ça me ferait plaisir de les rencontrer (les investisseurs)».

Le maire de Port-Cartier, con-



Albert Côté

PHOTO PC

nu comme un ardent Libéral, avait auparavant passé des heures au téléphone avec des «amis» avec qui il comptait faire débloquent le dossier. Quand il a appris le changement de cap du ministre, il a sauté sur l'occasion et semblait de fort bonne humeur, hier soir. «Nous croyions que M. Côté refusait de nous voir, mais il

semble vouloir nous rencontrer, a dit M. Detroit. Nous allons communiquer avec les investisseurs pour leur demander de le rencontrer au plus vite.»

Cette question des investisseurs est au centre de la controverse de l'usine Cascades de Port-Cartier. Rappelons que le syndicat de l'usine en faillite a conclu une entente avec une papetière américaine pour la vente du «cœur» de l'usine, les raffineurs. On devait d'ailleurs commencer cette semaine la livraison des raffineurs, mais une soixantaine d'ex-employés de Cascades occupent l'usine depuis dimanche.

Pendant ce temps, le maire Detroit faisait valoir que le syndicat et le ministre ne lui avaient pas laissé assez de temps, qu'il avait trouvé la solution et les investisseurs pour repartir l'usine au lieu de la mettre en pièces. Mais il n'a jamais voulu identifier le moindre investisseur potentiel. «Le ministre Côté est un être mesquin et vengeur; il pourrait faire du chantage auprès de ces investisseurs afin qu'ils se retirent du dossier», a affirmé le maire cette semaine à La Presse.

Hier, le ton du maire avait soudainement changé. «M. Côté

n'est pas un homme rancunier; je suis persuadé qu'il va analyser notre dossier froidement, en pensant aux jobs qu'il pourrait créer à Port-Cartier, et pas à ce que j'ai dit cette semaine.»

— Auriez-vous fait erreur lorsque vous l'avez qualifié de «mesquin»?

— Pas de commentaires! a-t-il répliqué, le sourire en coin.

Pour leur part, les Portcartois se préparaient hier soir à recevoir une injonction leur interdisant d'entrer ou d'approcher l'usine Cascades. Le juge Ross Goodwin, de la Cour supérieure, a confirmé qu'il émettra finalement cette injonction aujourd'hui, à 11 h. Il expliquera à ce moment à qui elle s'appliquera et quel corps policier (la SQ ou la police de Port-Cartier) devra la faire respecter.

Le leader du groupe des «occupants», Michel Plante, a indiqué qu'ils allaient abandonner l'usine dès qu'ils en auraient l'ordre. D'autres «squatters» ont ajouté qu'ils réservaient «toute une surprise» aux médias lorsque la police (ou un huissier) allait leur présenter l'ordre de la cour.

À Matane, des travailleurs occupent aussi une usine

Presse Canadienne
MATANE

■ La grogne de travailleurs frustrés de la fermeture de leur usine se fait maintenant entendre des deux côtés du fleuve Saint-Laurent.

Après Port-Cartier, c'est au tour de Matane d'être aux prises avec une occupation.

Les travailleurs de la compagnie Donohue dans l'est du Québec ont en effet envahi hier les bureaux du député Claire-Hélène

Hovington en exigeant une réponse sur la date de réouverture de leur usine.

Des négociations sont en cours depuis un certain temps entre des comités de travailleurs intéressés à acheter les scieries de Donohue

dans l'est de la province et la compagnie Rexfor.

Le président de Donohue, Michel Pagé, avait promis une réponse pour lundi dernier, réponse qui a été reportée de jour en jour et qui est maintenant prévue pour le 25 mai.

Nouvelle faculté de génie à Rimouski en 1994

CAROLE THIBAUDEAU

■ Une nouvelle faculté de génie offrant un baccalauréat complet de quatre ans ouvrira ses portes dès l'automne 1994 à l'Université du Québec à Rimouski, ont annoncé hier Madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la science, et madame Monique Vézina, députée fédérale de Rimouski.

Les deux politiciennes ont profité du 61e Congrès de l'ACFAS

qui se déroule cette semaine à Rimouski, pour lancer la nouvelle. Québec investira plus de 9 millions de dollars en quatre ans pour la construction d'un nouveau pavillon, l'achat d'équipement et la mise en oeuvre du programme.

Ottawa octroie pour sa part 5 millions, pour la construction d'unités de logement pour les étudiants, l'acquisition d'équipements de laboratoire et de matériel d'informatique.

«Cette faculté de génie sera une des principales locomotives, sinon la meilleure, de notre développement régional», a lancé le député provincial de Rimouski, M. Michel Tremblay, qui n'aurait pu rêver de meilleur cadeau.

Mme Vézina a expliqué que dans un contexte où l'Est du Québec doit faire face à la diminution des ressources traditionnelles (diminution des quotas de pêche), il fallait faire une intervention con-

crète, qui «contribuera à élargir le tissu industriel de l'Est du Québec».

Lorsque le programme de génie à l'UQAR atteindra sa vitesse de croisière, 150 étudiants et étudiantes pourront fréquenter la faculté à temps complet, enrichissant le milieu d'une trentaine de diplômés par année environ.

Plusieurs postes d'ingénieur demeurent vacants dans des PME de Rimouski, et la région a grand besoin de diplômés dynamiques qui initieraient de nouveaux projets.

Vieillir, c'est s'entraider, indique une étude

CAROLE THIBAUDEAU
RIMOUSKI

■ Les personnes âgées peuvent-elles s'entraider entre elles au point de remplacer l'État, advenant le cas où ce dernier ne suffirait plus à la tâche?

Il semble qu'on ne pourra jamais remplacer entièrement les services de l'État pour les personnes du troisième âge, mais que ces dernières ont un grand potentiel d'entraide.

Le sociologue Marc-André Delisle et ses collègues Nicole Boucher et Jacques Roy, de l'Université Laval, arrivent à cette conclusion dans leur rapport «Pour s'entraider», portant sur la solidarité des personnes âgées entre elles. Ce rapport, sur un thème de recherche assez original, a été présenté hier au 61e Congrès de l'Acfas se déroulant cette semaine à Rimouski.

Les chercheurs ont étudié une population de 369 personnes âgées du comté de Portneuf. Quelque 17 p. cent d'entre elles

rendent service souvent ou très souvent à une ou des personnes de 65 ans et plus, et 80 p. cent l'ont fait au moins une fois au cours de l'automne 1991. Il peut s'agir de conduire bénévolement quelqu'un, de faire la nourriture, etc.

Par ailleurs, 26 p. cent des personnes âgées ont reçu de l'aide d'une personne n'appartenant pas à la famille. Il semble que l'entourage d'une personne âgée se mobilise naturellement autour d'elle lorsqu'elle a besoin d'aide. Les personnes qui aident tirent

un grand plaisir du service rendu, ont remarqué les chercheurs, qui soulignent les grands bienfaits psychologiques du bénévolat: sentiment d'être utile, valorisation de soi, sentiment d'exister.

Par ailleurs, recevoir de l'aide a aussi une signification sur le plan affectif: cela fait du bien si on le considère comme un geste affectueux ou un juste retour des choses, une solidarité qui va de soi, mais cela peut aussi affecter une personne qui n'en ressent que le sentiment de dépendance.

Laval: les assemblées de nomination de deux partis en lice battent leur plein

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Les deux partis qui ont déjà annoncé qu'ils auront des candidats dans les 24 districts aux élections municipales de Laval du 7 novembre poursuivent leurs assemblées de nomination.

Avec l'annonce du départ d'Yvon Tremblay, conseiller du Parti du ralliement officiel des Lavallois (PRO) depuis son arrivée au pouvoir en 1981, la lutte est ouverte dans le secteur Vimont (district 24) où deux hommes amèneront bien lui succéder. Il s'agit de Normand Girard et de Gilles Gauthier.

Enseignant spécialisé recherché, M. Tremblay, qui a déjà occupé le poste de président de la Société de transport de Laval, se retire de la vie politique à cause de ses occupations professionnelles.

Il appert que M. Girard, un commerçant en alimentation reconnu pour son implication dans le secteur, ait au moins une longueur d'avance dans le secteur.

Pour devenir admissible à un poste de candidat au sein du PRO du maire Gilles Vaillancourt, il faut avoir vendu au moins 500 cartes de membres, chose que ces deux aspirants ont dépassée.

Le conseiller en communica-

tion du PRO, Michel Fréchette, du Groupe Promedia, signale que les assemblées d'investiture attirent passablement de monde. «C'est surprenant, nous avons eu plusieurs centaines de personnes un soir où il y avait du hockey éliminatoire avec le Canadien au petit-écran. C'est très bon», pense-t-il.

Dans Sainte-Dorothée (district 16), Pierre Cléroux a été choisi pour remplacer André Brodeur, qui a un fauteuil régulier à la table du conseil de l'hôtel de ville depuis 1981.

Du côté d'Option Laval on ne chôme pas également. Le candidat à la mairie Jean Rizzuto, qui clame sans arrêt qu'il est temps

que Gilles Vaillancourt quitte l'hôtel de ville après y avoir passé 20 ans, a présenté trois nouveaux candidats.

Ce sont Martial Fortin, 39 ans, un actuaire et neveu de Raymond Fortin qui fut longtemps conseiller municipal à Laval. Il sera candidat dans Sainte-Dorothée. Stéphane Pothier, 24 ans, éditeur, tentera de remporter la victoire dans Marc-Aurèle Fortin (district 20). Serge Gauthier, 47 ans, un spécialiste recherche et développement, défendra les couleurs de l'équipe de l'aspirant Rizzuto dans Laval-les-Îles, contre l'un des hommes forts de l'équipe en place, Jean-Jacques Beldie, président de la STL.

Les évêques reviennent enchantés de leur visite à Rome

JULES BELIVEAU

■ Les évêques du Québec sont revenus comblés de leur dernier séjour à Rome, qui était leur visite quinquennale ad limina apostolorum (ou pèlerinage sur les tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul). Selon toute apparence, ils ont été tout à fait charmés par un Jean-Paul II en excellente forme physique, bien informé au sujet de l'Eglise et de la société du Québec et rempli de compréhension pour ses hôtes.

Au cours d'une rencontre avec les représentants des médias d'information hier à Montréal, Mgr Bernard Hubert, président de l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ), et les archevêques de Montréal et de Québec, Mgr Jean-Claude Turcotte et Mgr Maurice Couture, ont affirmé que le pape et les divers dicastères romains ont écouté avec grande attention ce que les membres de l'épiscopat

québécois avaient à leur dire et que, sur diverses questions pourtant jugées «délicates», ils ont manifesté une ouverture que d'aucuns trouvaient probablement étonnante.

Ainsi, a indiqué le président de l'AEQ, qui est aussi l'évêque du diocèse de Saint-Jean-Longueuil, le pape ne s'est pas montré aussi catégorique qu'on l'a rapporté dans sa réponse aux évêques du Québec en ce qui a trait à la question de l'ordination des femmes à la prêtrise. «Ce que la pape a dit, a souligné Mgr Hubert, c'est que l'Eglise ne se sent pas autorisée à faire des changements dans ce domaine. Et il a lancé une invitation, neuve à mes yeux, concernant certaines attitudes dans ce débat en disant ceci: 'Certains débats seraient apaisés et clarifiés si, par le regard de la foi, on savait mieux découvrir dans l'institution la Personne du Verbe incarné qui lui a promis sa présence, dans les ministères, la fidèle in-

tendance des mystères confiés par le Seigneur, dans l'enseignement magistériel, l'expression de la Tradition vivante assistée par l'Esprit'».

Le président de l'AEQ et les archevêques de Québec et de Montréal ont affirmé que les membres de l'épiscopat québécois ont pu aborder avec la plus grande aisance tous les sujets leur tenant à cœur et même les questions les plus difficiles devant leurs interlocuteurs romains. Ils n'ont pas caché devant le pape, par exemple, que certains discours du Vatican au sujet de la place et du rôle des femmes dans l'Eglise et dans la société paraissent au Québec déphasés par rapport à la réalité vécue et que cela place les évêques québécois dans une situation inconfortable.

Les représentants des évêques du Québec ont signalé que les autorités romaines avaient montré une grande ouverture d'esprit également au sujet de l'accession

à la prêtrise, dans des cas d'exception, de certains hommes mariés. Ils ont indiqué à ce propos que la Congrégation pour la doctrine de la foi, après étude de la question et des dossiers personnels pouvant lui être présentés, pourrait éventuellement donner son accord à l'ordination sacerdotale d'Inuit mariés.

Les évêques du Québec ont interprété comme de solides témoignages d'encouragement les paroles du pape au sujet du projet de l'Eglise québécoise de favoriser la formation de communautés chrétiennes restreintes. Ils semblent également confortés dans leur détermination de mettre un accent particulier sur la formation de la foi des adultes et des jeunes, ainsi que dans leur choix arrêté depuis plusieurs années d'inviter tous les baptisés — les laïques comme les prêtres — à participer à la mission évangélistique de l'Eglise.

Marcellus François: les policiers chargés de la filature se trouvaient démunis

JEAN-PAUL SOULIE

■ L'enquête du Comité de déontologie policière sur la mort de Marcellus François, abattu le 3 juillet 1991 à la suite d'une opération de police qui visait à mettre la main sur deux hommes soupçonnés de tentative de meurtre, Kirt Haywood et Carol Richards, s'est branchée hier sur l'écoute des bandes d'enregistrement des conversations radio des policiers.

Le président du Comité, Me Richard W. Iuticone, ses assistants Michel Groulx et Hyppolite Keder, tous les policiers présents — une bonne vingtaine — les avo-

cats et les journalistes ont coiffé des casques d'écoute. Les transcriptions « au son », réalisées à même les conversations des policiers par un autre policier, de la Sûreté du Québec celui-là, ont été relues, corrigées, et la paternité des citations redéfinies quand nécessaire.

On a ainsi appris que l'entrée en scène des gens de la filature ne s'était pas faite dans la joie et l'enthousiasme. Pour un cas de tentative de meurtre et des suspects dangereux et sans doute armés, les trois spécialistes de la filature se trouvaient assez démunis, seuls dans deux voitures, alors que les enquêteurs avaient eu Swatt à leur disposition pour

défoncer la porte d'un appartement vide.

Les policiers planqués verront arriver deux UM et deux UF — pour « unidentified male » et « unidentified female » — vers 16h19. Ils arrivent au « shack » de la rue Bourget, l'un d'eux va y rentrer. « C'est sûr que c'est eux autres? » Un des UM serait « le contact » qu'on a eu sur la filature, c'est-à-dire le suspect qui apparaît sur la grande feuille de route photocopiée sur laquelle apparaît une photo — photocopiée elle aussi.

À partir de là, on va suivre la voiture, mais les « araignées » ou « faucons », le Swatt, sont dans le jeu et n'attendent plus que le mo-

ment pour fondre sur leur proie. Dès que l'objectif leur sera fixé.

Mais l'objectif se dérobe, tourne en rond, échappe à ses poursuivants. On entendra la suite des conversations-radio de policiers poursuivants mercredi prochain, lors de la reprise des audiences. On les a quittés à la page 66 des transcriptions, alors que leur gibier avait disparu dans les rues de Westmount. Mais un policier avait remarqué: « Ils avaient la tête dans le dos... » « Pas grave, lui répond son supérieur... On va peut-être les voir réapparaître. La suite de la poursuite et le dénouement sanglant la semaine prochaine.

En raison d'une question ambiguë, Ginette Masse, trouvée capable de meurtre, aura un nouveau procès

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ À cause de l'ambiguïté d'une question du jury au juge et de la réponse donnée par celui-ci, Ginette Masse trouvée coupable du meurtre au premier degré de son mari, Jean-Pierre Primeau, aura droit à un nouveau procès.

Ainsi en ont décidé trois juges de la Cour d'appel. Avant d'en arriver à cette décision, les juges Louise Mailhot, Christine Tourigny et Jean-Louis Boudouin

avaient rejeté les deux premières allégations de Ginette Masse.

Masse avait contracté Gérard Morrisette pour qu'il assassine son mari. Ce meurtre a été commis le 15 mai 1987, à Côteau-du-Lac, dans la région de Valleyfield.

Après avoir été reconnu coupable par un jury sous la présidence du juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, Masse a confié à Me Josée Ferrari le soin d'interjeter appel en son nom.

Dans la troisième allégation, l'appelante reprochait au juge président le procès d'avoir répondu d'une façon erronée en droit à

l'une des questions posées subtilement à la délivrance des instructions au jury peu de temps avant que ce dernier se retire à nouveau et annonce son verdict.

Dans une seule phrase, le jury se référerait à la fois à la légitime défense, à la persuasion et au doute raisonnable.

Dans leur décision, les trois juges de la Cour d'appel sont venus à la conclusion que la réponse donnée par le président du procès peut avoir eu un effet déterminant sur le verdict, puisqu'il a été rendu dans les quelques minutes qui l'ont suivi.

« Considérant que, même si les directives générales données par le juge au jury étaient irréprochables et exemptes d'erreur, l'ambiguïté même de la formulation de la question posée par le jury exigeait une réponse plus précise, plus circonstanciée et même peut-être une directive supplémentaire, de façon à écarter tout doute dans l'esprit des jurés sur le fardeau de preuve que l'appelante devait décharger pour faire admettre la légitime défense », soutiennent les juges Mailhot, Tourigny et Boudouin.

Meurtre de deux jeunes filles: Paul Teale plaidera non coupable aux accusations

Presse Canadienne

NEWMARKET, Ontario

■ Un Ontarien accusé d'agression sexuelle et du meurtre de deux écolières plaidera non coupable, a annoncé hier son avocat.

Le prévenu Paul Teale (alias Paul Bernardo) et son avocat Ken Murray comptent ainsi faire face aux allégations effroyables suspendues au-dessus d'eux « comme un spectre », a affirmé l'avocat à l'extérieur du tribunal.

La Couronne avait porté mardi des accusations contre Teale, trois mois après son arrestation, chez lui à Ste-Catharines, dans la péninsule du Niagara. Les victi-

mes sont Kristen French, 15 ans, et Leslie Mahaffy, 14 ans.

Les chefs d'accusation sont ceux-ci: meurtre au premier degré, enlèvement, séquestration, agression sexuelle et profanation du corps humain. Karla Homolka, l'ex-femme de Teale, a également été accusée d'homicide dans cette sordide affaire.

Teale est détenu à Toronto, en rapport avec des 43 infractions de nature sexuelle à Scarborough, en banlieue, où il vivait avant de s'installer à Ste-Catharines.

« Je m'attends à ce que ce soit une procédure assez longue, étant donné la durée de l'enquête, le nombre de personnes impliquées et les questions légales à discuter », a dit M. Murray.

Un motocycliste se plaint de la police de Laval

■ La section des affaires internes de la police de Laval a été chargée de faire enquête sur les allégations d'un motocycliste qui prétend qu'un policier lui a coupé le chemin avec son auto lors d'une poursuite.

De plus, le directeur André Lorrain a remis au plaignant tous les documents nécessaires pour une demande d'intervention du comité provincial de déontologie policière.

Vers 15h40, le 10 mai, le motard aurait été pris en chasse dans le secteur de la soixantième avenue dans le quartier Chomedey.

À un certain moment, deux voitures-patrouille ont été placées de façon à bloquer le chemin à la moto. Il y avait un espace entre les deux et quand un agent a vu que le motard dirigeait son véhicule à cet endroit, il aurait avancé son véhicule.

L'ex-chef Martin admet qu'il avait perdu la maîtrise des Mohawks armés dans la Pinède

Presse Canadienne

■ La pinède occupée par des Mohawks de Kanesatake et d'ailleurs était devenue, au début de juillet 1990, un lieu dangereux en raison des tensions qui s'exacerbaient entre les autochtones de la communauté et ceux de l'extérieur.

La tension « montait lentement mais sûrement » a reconnu, hier, M. George Martin, grand chef du conseil de bande de Kanesatake à ce moment-là.

M. Martin terminait son témoignage, hier, à l'enquête du coroner Guy Gilbert portant sur la mort du caporal Marcel Lemay de la Sûreté du Québec (SQ) survenue le 11 juillet 1990 au cours d'un affrontement armé entre Mohawks et policiers.

En cette 44e journée d'enquête, le chef Martin a admis avoir perdu le contrôle sur les gens de sa communauté qui se trouvaient dans la pinède, même s'il les connaissait tous depuis leur naissance.

Dans les mois précédents, il leur avait prêté le camion et les walkie-talkie du conseil du bande. Quand il a constaté que ce matériel servait à faire de la patrouille et à contrôler les allées et venues dans la pinède, le chef Martin a demandé qu'on lui remette son matériel.

Du même coup, il a cessé de fournir de l'argent pour payer l'essence et la nourriture.

« J'étais d'accord au début. Après c'est devenu une autre histoire », a-t-il dit.

Le chef Martin a tenté à cinq reprises de se rendre aux barricades. Il a été tenu à l'écart. On a refusé de lui parler, a-t-il raconté.

Il a admis avoir perdu complètement le contrôle.

Même Samson Gabriel de Kanesatake qui était le pont entre la communauté et la Confédération des six nations iroquoises a jeté la serviette le 5 juillet, jugeant qu'il n'y avait plus rien à faire parce que les occupants de la pinède ne voulaient pas entendre raison, a rapporté M. Martin.

Ce dernier s'est pourtant toujours opposé à une intervention policière en raison de la confrontation qu'il prévoyait. Il savait que les gens de la pinède étaient armés et prêts à défendre leur territoire si la police s'y aventurait pour démolir les barricades mises en place en mars 1990.

Il a affirmé l'avoir dit à maintes reprises au maire de la municipalité d'Oka Jean Ouellette, aux policiers de la SQ et au ministre québécois des Affaires autochtones de l'époque John Ciacchia.

M. Martin avait la conviction qu'avec le temps, les gens se lasseraient de demeurer dans la pinède et qu'ils se disperseraient d'eux-mêmes.

Trois ans de prison à un skinhead qui a battu à mort un homosexuel

■ Un skinhead de seize ans a reçu une sentence de trois ans de prison et une probation de deux ans pour avoir participé, en novembre dernier, à l'assassinat d'Yves Lalonde, un homosexuel de 51 ans qui a été battu à mort par quatre jeunes gens, au moment de faire son jogging au parc Angrignon. Le juge Normand Lafond a indiqué à l'adolescent qu'il est chanceux de ne pas avoir enco-

re 18 ans, en laissant entendre que son crime aurait alors été beaucoup plus sévèrement puni. Un autre adolescent, bénéficiant également de la Loi de la protection de la jeunesse, a été condamné, le mois dernier, à cinq ans moins un jour d'emprisonnement par le même magistrat relativement à ce meurtre gratuit. Les quatre adolescents étaient liés au mouvement néo-nazi des skinheads.

SOUPER AUX DEUX HOMARDS 12.95\$

Servi avec les 60 régals de notre table de crudités. Tant qu'il y en aura, période limitée.

Chez la Mère TUCKER
Rosbif • Fruits de Mer • Grillades

VOTRE SOUPER DE FÊTE EST TOUJOURS GRATUIT
Le jour même avec preuve de naissance.

CENTRE-VILLE: 868-5525
ST-LAURENT: 737-0092

3 JOURS SEULEMENT

PAS DE TPS À PAYER

C'EST BIEN VRAI!

Lumberland paiera la taxe sur les produits et services de 7% (TPS) sur tout achat à bas prix régulier effectué dans nos magasins du 20 au 22 mai inclusivement.

Pour vos projets de rénovation ou de décoration, chez Lumberland vous trouverez les **meilleures aubaines en ville.**

JEUDI, le 20 mai 1993, de 8h30 à 21h00
VENDREDI, le 21 mai 1993, de 8h30 à 21h00
SAMEDI, le 22 mai 1993, de 8h30 à 17h00

LUMBERLAND
LE CENTRE DE RÉNOVATION

Pointe-Aux-Trembles
11,850, rue Sherbrooke Est
Tél.: (514) 645-2721
Fax: (514) 645-2728

Laval Ouest
3940, boul. Ste-Rose
Tél.: (514) 627-6200
Fax: (514) 627-1348

Dorval (cercle Dorval)
720, autoroute 20
Tél.: (514) 636-0421
Fax: (514) 636-7028

Magog
460, rue Saint-Patrice Ouest
Tél.: (819) 843-3346
Fax: (819) 843-0126

MasterCard, Visa, Amex, Débit, Paiement Direct

Notre modèle de l'année est «tout équipé»!

Assurance-vie, assurance-vie et invalidité ou assurance perte d'emploi? Ajoutez à votre prêt-auto la protection qui vous convient le mieux. Venez en parler avec nous.

Prêt-auto avec options d'assurances-paiements



BANQUE NATIONALE
Notre banque nationale

OFFRE SPÉCIALE!

Dépêchez-vous d'accumuler des points supplémentaires pour effectuer vos achats au Club Multipoints! Jusqu'au 29 mai inclusivement, chaque succursale de la Banque Nationale remettra **1000 Multi-points** aux membres du Club pour toute demande de renseignements concernant nos prêts. Passez nous voir!

CLUB Multi-points

Perez sera jugé pour corruption

D'après Reuter et AFP
CARACAS

Par neuf voix contre zéro et six abstentions, la Cour suprême du Venezuela a décidé hier de juger le président Carlos Andres Perez pour corruption. L'ancien ministre de l'Intérieur, Alejandro Izaguirre, et l'ancien chef de l'Etat-major Reinaldo Figueroa, seront également jugés. Les juges ont donc approuvé le rapport du président de la Cour suprême, qui estime qu'il existe suffisamment de preuves pour juger le président pour détournement de fonds.

Dans une ambiance de guerre politique sans précédent au Venezuela et alors que la capitale était quadrillée par 6000 policiers et gardes nationaux, l'annonce de cette décision a provoqué des manifestations de joie dans Caracas, notamment dans les zones de l'ouest de la capitale, où les habitants sont descendus dans la rue saluer la décision de la Cour suprême à coups de klaxon ou en tapant sur des casseroles.

Un porte-parole officiel du gouvernement, M. Angel Zambrano, a annoncé qu'en consé-

quence, le gouvernement a présenté sa démission. Les poursuites contre le président pourraient forcer celui-ci à démissionner. Le porte-parole a précisé que la décision de démission du gouvernement avait été prise par les ministres quelques heures avant l'annonce de la décision des juges de la CSJ, dont on s'attendait qu'elle soit défavorable au président.

Les trois hommes — le président, l'ancien ministre de l'Intérieur et l'ancien chef d'état-major — sont soupçonnés d'avoir détourné 17 millions de dollars de fonds publics à des fins spéculatives.

Mars 89

L'affaire dans laquelle est impliqué le président Perez remonte au mois de mars 1989. Elle concerne un chèque d'environ 17 millions de dollars de la Banque centrale qui a transité anormalement par le secrétariat de la présidence au lieu d'être libellé directement à l'ordre du ministère de l'Intérieur comme la Constitution l'exige dans le cas de «fonds secrets» de la nation et a bénéficié d'un taux préférentiel à la veille d'une dévaluation de la monnaie. Le gouvernement a réfuté les accusations sans préciser

l'usage qui a été fait de la somme, pour raisons de sécurité d'Etat.

Agé de 70 ans, Carlos Andres Perez devrait normalement abandonner ses fonctions pendant la durée de son procès. Tout en se déclarant prêt à une suspension pendant que la justice suit son cours, il a affirmé mercredi qu'il ne démissionnerait pas. Le président a survécu par le passé à deux tentatives de coup d'Etat et à plusieurs émeutes.

Si le sénat approuve la décision de la Cour suprême, comme on s'y attend, Perez sera jugé par celle-ci. Aux termes de la constitution, le président du Congrès, Octavio Lepage, devrait assurer l'intérim pendant une période de 30 jours. Le Congrès devra élire dans l'intervalle un chef d'Etat qui assurera l'intérim pendant la durée du procès.

Manoeuvre politique

Le président Perez a toujours affirmé qu'il n'avait rien à se reprocher, évoquant, à propos de la transmission du dossier aux juges de la Cour suprême, une manoeuvre politique. Selon des juristes consultés, rien ne prouve que les dollars aient été autrement utilisés qu'à la sécurité de l'Etat, mais

une faute administrative condamnée par la Constitution en ce qui concerne les fonds secrets a bien été commise.

Si l'on en croit les dernières déclarations du président Perez, il parcourra le pays pour démontrer sa bonne foi au cours de prochaines semaines. «Jamais, je ne fuirai mes responsabilités», a récemment déclaré M. Perez, ajoutant qu'il ne démissionnerait pas afin de ne pas donner d'arguments à ses adversaires. Il a été jusqu'à imaginer mercredi qu'il aurait le temps d'être absent de toute faute par la Cour pour revenir terminer son mandat avant son échéance, en février 1994.

En attendant, tout laisse penser que le Sénat, qui a reçu le verdict de la CSJ, donnera son feu vert rapidement à l'ouverture du procès. Le président du Sénat, M. Octavio Lepage assurera une brève transition jusqu'à ce que le Congrès ait désigné le «président intérimaire» qui devrait prendre les rênes du pouvoir, jusqu'à l'élection présidentielle du 6 décembre.

Les mesures néo-libérales, dictées par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, sont à l'origine de l'effondrement



Carlos Andres Perez, photographié à son arrivée au palais présidentiel, le 7 mai dernier.

PHOTO AFP

de la popularité du président Perez, bien que celui-ci ait toujours expliqué que ces mesures étaient devenues nécessaires pour adapter l'économie vénézuélienne au contexte international.

C'était faire trop peu de cas du coût social d'une telle «opération chirurgicale» et de l'appauvrissement des classes les plus dé-

favorisées, même si le gouvernement peut se targuer d'un bilan économique plutôt positif à l'échelle nationale, avec un taux de croissance annuel supérieur à 8 p. cent au cours des trois dernières années, une baisse sensible du chômage et un revenu par tête le plus élevé d'Amérique latine: 2650 dollars.

DEPECHE

AFRIQUE DU SUD

McDougall

Le Canada lèvera toutes les sanctions économiques imposées à l'Afrique du Sud lorsqu'une date officielle sera annoncée pour la tenue d'élections multiraciales. Le ministre canadien des Affaires extérieures, Mme Barbara McDougall, en a informé les autorités du Cap après une rencontre avec le président F.W. de Klerk, à sa résidence officielle. Mme McDougall a affirmé hier en avoir également informé le président du Congrès national Africain, Nelson Mandela, lorsqu'elle l'a rencontré mercredi.

UKRAINE

Parlement

La majorité des ministres ukrainiens ont présenté hier soir à Kiev leur démission par écrit, après celle présentée plus tôt dans la journée par le chef de gouvernement Leonid Koutchma. M. Koutchma, qui avait menacé de démissionner au cas où le parlement ne lui accorderait pas la prolongation des pouvoirs spéciaux pour mener ses réformes économiques, a annoncé sa démission devant les députés après que le président ukrainien Leonid Kravtchouk eût proposé au parlement de «prendre la tête du gouvernement».

PROCHE-ORIENT

Négociations

Le chef de la délégation palestinienne aux négociations bilatérales de paix avec Israël, M. Haidar Abdel Chafi, a souhaité hier la suspension sine die des pourparlers dont la 9^e session, achevée il y a une semaine, a abouti selon lui à une impasse. «Je crois que les négociations doivent être suspendues, car je pense qu'au stade actuel, elles ne peuvent pas progresser», a-t-il affirmé lors d'une conférence de presse dans la ville de Gaza.

ITALIE

Benvenuto démissionne

Le secrétaire du Parti socialiste italien (PSI) Giorgio Benvenuto a démissionné hier avec fracas, accusant la vieille garde du PSI de «résister sourdement» au renouveau nécessaire et en appelant «aux forces vives de la société civile pour sauver le patrimoine socialiste». M. Benvenuto, 56 ans, a fait éclater un conflit ouvert au sein du PSI en exposant devant le secrétariat un mémoire de dix pages, véritable réquisitoire contre les anciens dirigeants mouillés dans les scandales politico-financiers.

ÉTATS-UNIS

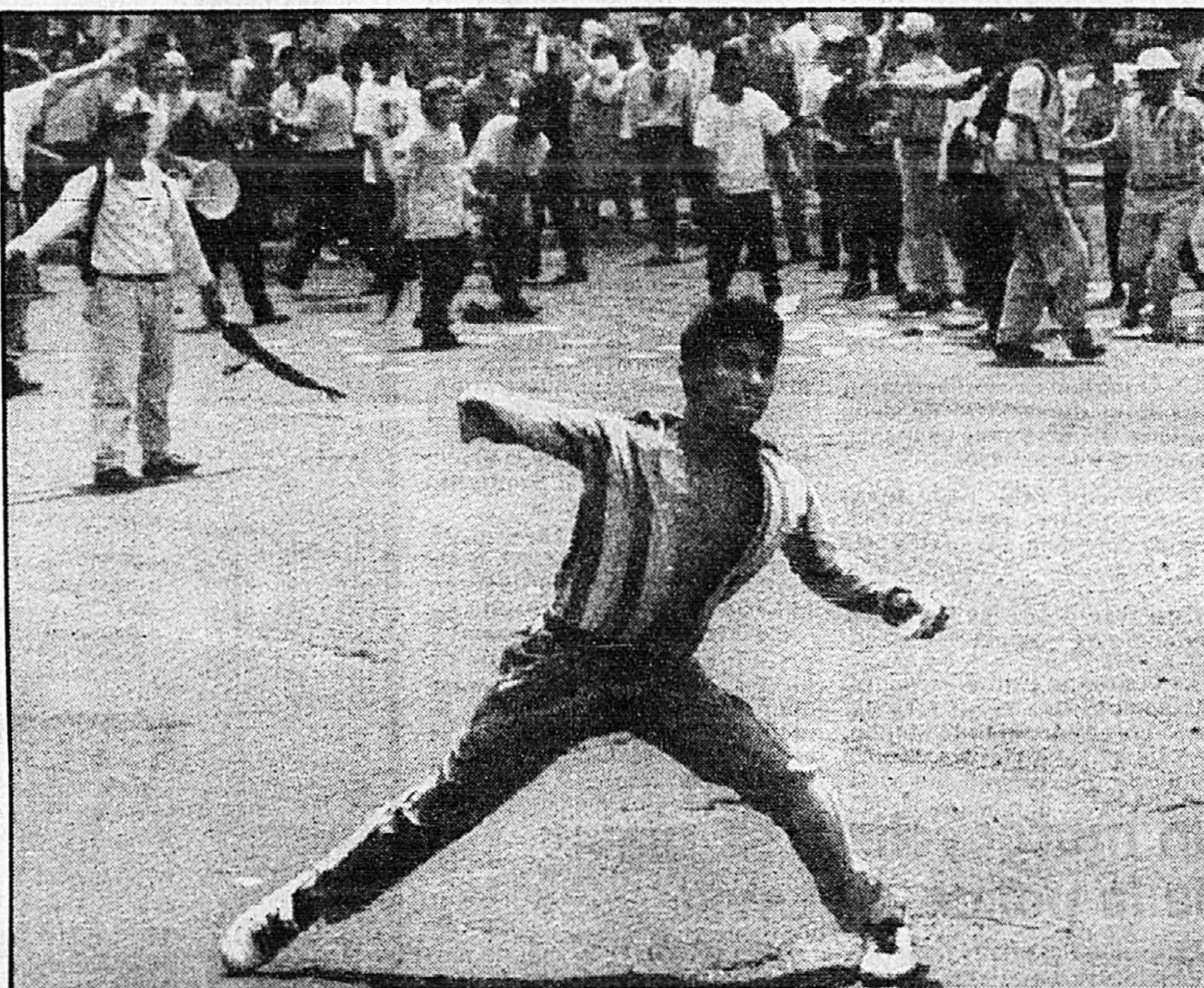
Sexe et politique

Une commission du Sénat a refusé lundi d'annuler l'élection du sénateur républicain Bob Packwood, qui était accusé d'avoir menti lors de la dernière campagne électorale au sujet de sa conduite sexuelle passée. Quelques jours après le scrutin du 3 novembre dernier ayant conduit à la réélection du sénateur de l'Oregon, le Washington Post avait révélé qu'une dizaine de ses anciennes collaboratrices l'accusaient de harcèlement sexuel.

TIBET

Opposants arrêtés

Plus de 100 Tibétains opposés à la tutelle chinoise ont été arrêtés récemment à Lhassa apparemment pour empêcher tout contact avec une délégation de la Communauté européenne, ont affirmé trois organisations de défense des droits de l'homme. Ces arrestations auraient été effectuées afin de prévenir une rencontre des activistes tibétains et des diplomates arrivés dimanche dernier pour une semaine afin d'enquêter sur la situation des droits de l'homme dans cette région autonome de Chine.



Manifestation à San Salvador

Des incidents entre la police et des anciens combattants qui manifestaient à San Salvador hier ont fait au moins un mort et plusieurs blessés, rapportent des témoins. Les affrontements ont eu lieu près du palais présidentiel, où les manifestants s'étaient rassemblés pour demander la création d'un fond d'assistance aux anciens combattants de l'armée et du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN, ex-guerilla, parti légal depuis décembre dernier).

PHOTO AFP

Deux partis khmères forment une coalition contre Hun Sen

À trois jours des élections cambodgiennes...

GILLES TOUPIN

À trois jours des élections cambodgiennes parrainées par l'ONU, deux des principaux partis de l'opposition au régime communiste pro-vietnamien de Phnom Penh, le FUNCINPEC royaliste dirigé par le fils du prince Sihanouk, Norodom Ranariddh, et le Parti démocratique libéral bouddhiste (PDLB) de l'ancien premier ministre Son Sann ont annoncé hier qu'ils s'alliaient «pour le présent et le futur proche».

Cette coalition qui participera aux élections du 23 au 28 mai pourrait faire un contre-poids important au régime en place du premier ministre Hun Sen.

Selon une lettre du Dr Say Bory, l'un des principaux dirigeants du PDLB et regue hier par le Comité pour la souveraineté du Cambodge dont le siège est à Montréal, la population cambodgienne a accueilli favorablement la nouvelle coalition.

Majorité des voix

Le Dr Bory affirme notamment, «selon certaines estimations», que les deux partis réunis pourraient recueillir la majorité des voix, voire même les deux tiers, à la suite du scrutin. Le PDLB signale le «grand désarroi» dans les rangs du régime de Hun Sen et mentionne que ce dernier a demandé à M. Akashi, responsable de l'ONU au Cambodge, «de suspendre les élections» parce que l'ONU a refusé que son parti suive le convoi des urnes.

Selon le Dr Bory, le régime de Phnom Penh s'apprête à utiliser



Le premier ministre cambodgien Hun Sen.

la force «contre nos deux partis, avec le concours de Vietnamiens armés arrivés en grand nombre». Le dirigeant du PDLB écrit même que le 19 mai «5000 Vietnamiens armés habillés en Khmers rouges sont entrés dans Strung Treng. Nos vies sont très menacées».

D'autre part, le Conseil de sécurité des Nations unies a entériné hier soir, malgré les risques, la tenue des élections générales au Cambodge et a condamné d'avance «tous les actes de violence» qui pourraient entacher le scrutin.

Dans une résolution (826) adoptée à l'unanimité à New York, le Conseil a averti qu'il «réagira de façon appropriée si l'une des parties ne respecte pas ses obligations».

L'ONU a de plus annoncé hier que les forces qu'elle a déployées au Cambodge seraient éventuellement prêtes à faire usage de leurs armes pour assurer la sécurité des opérations électorales qui vont débiter dimanche.

M. Akashi, le responsable de l'ONU au Cambodge, s'est employé hier à minimiser la violence électorale, qui s'est traduite par des dizaines d'assassinats politiques pour lesquels le régime de Phnom Penh est, en général, tenu pour responsable.

Le Conseil national suprême a discuté hier de la violence électorale, et le principal parti d'opposition, le parti monarchiste du FUNCINPEC, a diffusé, en marge de la réunion, un communiqué accusant deux soldats en uniforme de Phnom Penh d'avoir assassiné un de ses membres dans le nord du pays.

Neutralité

D'autre part, le prince Norodom Sihanouk, actuellement à Pékin, a déclaré qu'il se rendrait au Cambodge pour les élections législatives dimanche mais qu'il ne participerait pas au vote pour montrer sa neutralité.

«Du 23 au 28 mai, je serai près du bien-aimé et respecté peuple cambodgien qui accomplira son devoir d'électeurs et d'électrices», écrit le prince Sihanouk dans un communiqué remis hier à la presse.

De leur côté, les États-Unis ont estimé hier que des élections «pouvaient et devaient» avoir lieu au Cambodge, «même si la situation sur place constitue une sérieuse préoccupation», a déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher.

Les Croates libèrent 1800 Musulmans détenus dans une usine de Mostar

d'après Reuter et AFP
ZAGREB

Les forces croates de Bosnie ont libéré les 1800 civils musulmans qu'ils avaient parqués dans une usine désaffectée de Mostar, lors de récents combats, a annoncé un porte-parole de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU).

Il a ajouté que quelques Musulmans, apparemment des soldats, étaient encore détenus à l'extérieur de cette ville du sud-ouest de la Bosnie qui fut ces derniers jours le théâtre de violents combats entre Croates et Musulmans.

Un peu plus tôt, 1000 des 1800 prisonniers avaient été libérés sous la supervision du général français Philippe Morillon, chef des Casques bleus de Bosnie.

Mais, selon des sources proches de la FORPRONU, la plupart d'entre eux n'ont pas pu regagner leurs foyers. Terrorisés, ils se sont réfugiés dans des immeubles abandonnés ou ont dormi dans les rues près des véhicules de l'ONU.

Efforts diplomatiques

D'autre part, les efforts diplomatiques ont gagné en intensité au cours des dernières 24 heures dans le but de sauver le plan Vance-Owen, avec notamment les déclarations des dirigeants yougoslaves, serbe et monténégrin en faveur du plan de paix, la réunion ministérielle de l'UEO à Rome et l'arrivée à Washington du chef de la diplomatie russe Andrei Kozyrev pour des entretiens avec son homologue Warren Christopher.

Pour sa part, le co-président de la conférence sur l'ex-Yougoslavie, David Owen, s'est déclaré convaincu que ce plan «a encore de l'avenir, tout en souhaitant l'élargissement de la présence des pays de l'Europe de l'Est dans les opérations de maintien de la paix en ex-Yougoslavie».

Entretiens

À Washington, où il est arrivé hier — après les entretiens qu'il a eu mercredi à Rome avec ses homologues européens, en marge de la réunion de l'UEO (Union de l'Europe occidentale) —, M. Kozyrev a déclaré que son pays et les

États-Unis «tenteront de mettre au point, au cours des prochaines heures, un plan d'action commun» pour la Bosnie «avec (leurs) alliés et partenaires».

M. Kozyrev, qui venait de s'entretenir avec le secrétaire d'Etat Warren Christopher, a ajouté que les États-Unis et la Russie «avaient en commun de nombreux éléments qui pouvaient être intégrés» dans ce plan tout en refusant d'en fournir le détail. Il a néanmoins souligné que les deux pays souhaitaient «disposer de temps avant d'entreprendre des consultations auprès de leurs partenaires, et notamment le Conseil de sécurité» des Nations unies.

Le chef de la diplomatie russe avait présenté ces derniers jours un plan en quatre points sur le conflit en Bosnie-Herzégovine, prévoyant principalement un «bouclage» de la frontière entre la Serbie et la Bosnie, avec l'envoi de troupes des Nations unies.

Réunis à Rome, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays membres de l'UEO (les Douze moins le Danemark et l'Irlande), ont réaffirmé leur ferme soutien au plan Vance-Owen pour parvenir à un règlement négocié en Bosnie, manifestant notamment leur intérêt pour les initiatives diplomatiques russes.

«Mémoires d'entente»

Au cours de cette réunion, trois «mémoires d'entente» ont été signés avec la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie, pour aider ces pays à faire respecter l'embargo sur le Danube décrété par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'encontre de la RFY, tout en leur apportant des assurances au cas où elles seraient elles-mêmes agressées.

Les ministres de l'UEO ont également insisté sur la consolidation et l'extension des «zones protégées» par l'ONU en Bosnie-Herzégovine, afin d'assurer «la survie physique et politique» du peuple musulman.

Par ailleurs, les présidents yougoslave, Dobrica Cosic, serbe, Slobodan Milosevic, et monténégrin, Momir Bulatovic, ont insisté à Belgrade sur leur «attachement» au plan Vance-Owen.

Les Communes ratifient l'accord de Maastricht en troisième lecture

d'après AP et AFP
LONDRES

La Chambre des Communes a adopté hier soir à une très large majorité, en troisième lecture, le projet de loi portant ratification du Traité d'union européenne de Maastricht, complétant ainsi une nouvelle étape d'un processus entamé il y a plus d'un an.

La troisième lecture n'a duré que six heures et s'est close par un vote sans surprise. Favorables au traité mais furieux de l'exemption obtenue par Londres concernant la Charte sociale, les travaillistes avaient comme mot d'ordre de s'abstenir mais une soixantaine d'entre eux n'ont pas obéi et ont joint leurs voix à celles des conservateurs en votant «oui».

210 heures de débats

Le premier ministre John

Major l'a donc emporté par 292 voix contre 112, soit une majorité de 180, au terme de 210 heures de débats souvent houleux, dont 163 d'examen détaillé de la loi en commission plénière de la Chambre.

Une fois le traité adopté par les Communes, il doit désormais aller devant la Chambre des Lords où il retrouvera une adversaire de choix en la personne de l'ex-premier ministre Margaret Thatcher. Elle et ses amis ne sont sans doute pas en mesure d'inverser la décision des Communes, mais ils sont bien décidés à tout faire pour retarder encore le processus. Ils ont déjà déposé près de 500 amendements, réclamant notamment la tenue d'un référendum.

Les collaborateurs de M. Major disent cependant qu'il reste confiant dans les chances de voir le traité définitivement ratifié d'ici l'automne.

Le Monde

Kaboul: Massoud démissionne mais les combats continuent

Agence France-Presse
KABOUL

Le ministre de la Défense Ahmed Shah Massoud a démissionné de son poste hier pour se conformer à un accord de paix conclu entre les principaux chefs moudjahidines afghans, mais les combats et les bombardements entre factions rivales se poursuivent dans Kaboul dévasté.

Massoud, 40 ans, l'une des grandes figures de la résistance lors de l'occupation soviétique de l'Afghanistan (1979-1989), a accepté d'abandonner le ministère de la Défense, qui contrôlait militairement le centre de Kaboul, «en signe de bonne volonté» et pour que Gulbuddin Hekmatyar, son principal adversaire, «n'ait plus aucun prétexte pour continuer les combats», a indiqué un porte-parole de Massoud.

En vertu d'un accord conclu mercredi à Jalabad (est de l'Af-

ghanistan) entre les représentants des neuf principales factions moudjahidine, le ministère de la Défense sera géré pendant deux mois par une commission dirigée par le président Burhanuddin Rabbani, un proche allié de Massoud, un Tadjik comme lui, issu du même parti que lui, le Jamiat-i-Islami.

Le transfert du ministère de Massoud à Rabbani constitue plus un tour de passe-passe qu'une modification réelle du pouvoir, compte tenu des liens étroits entre les deux hommes, estiment les analystes.

Au bout de deux mois, une assemblée de commandants moudjahidine représentant les 29 provinces afghanes se réunira à Kaboul pour élire le titulaire permanent de ce ministère-clé.

Les neuf factions moudjahidine réunies depuis 21 jours à Jalabad ont également conclu un accord de cessez-le-feu mais sa mise en application n'a pas encore

commencé. Plusieurs roquettes sont tombées hier dans le centre de Kaboul, dont l'une à 25 mètres du ministère de la Défense au moment où un porte-parole annonçait la démission de M. Massoud.

Une douzaine de missiles sont tombés sur le quartier diplomatique de Wazir Akbar Khan. Sur la montagne centrale, qui sépare le sud et le nord de Kaboul, des incendies et de fortes explosions indiquaient que des dépôts gouvernementaux avaient été touchés.

L'aviation gouvernementale a fait plusieurs sorties dans le sud de la capitale contre les positions du Hezb-i-Islami, le parti de M. Hekmatyar, et contre celles du Wahdat, une faction chiite iranienne, alliée au Hezb, retranchée plus à l'ouest.

Neuf jours de combats entre factions rivales ont fait quelque 4000 blessés et plusieurs centaines de morts, selon le Comité International de la Croix-Rouge.

La frontière Irak-Koweït tracée définitivement par l'ONU

Agence France-Presse
NEW YORK

La commission de l'ONU chargée du tracé de la frontière Irak-Koweït a achevé hier à New York ses travaux en fixant les coordonnées finales des limites terrestres et maritimes entre les deux pays, a-t-on annoncé officiellement au siège des Nations unies.

Le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, qui a assisté à la dernière séance de la commission, a reçu une copie des coordonnées, une carte avec le tracé de la frontière et un rapport final, précise-t-on dans un communiqué.

«Les décisions de la commission concernant le tracé sont définitives», a déclaré au cours de la session le secrétaire général, qui a appelé le gouvernement irakien «à respecter l'objectivité et l'impartialité» des résultats.

«Pour la première fois dans leur histoire, les Nations unies ont démarqué la frontière entre deux États membres dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales», a souligné M. Boutros-Ghali.

La commission a conclu ses travaux en fixant le tracé maritime

de la frontière, selon la ligne médiane du Khor Abdullah, le bras de mer donnant accès aux eaux du Golfe. Le tracé garantit «un accès des deux pays à la mer», précise le communiqué.

En avril 1992, la commission avait achevé le tracé de la frontière terrestre, en déplaçant la partie orientale de celle-ci de quelque 600 mètres en faveur du Koweït, par rapport à la limite antérieure, provisoire et non officiellement reconnue par les deux pays.

Le nouveau tracé défini par l'ONU a attribué au Koweït une partie de la ville portuaire irakienne de Umm Qasr.

Lorsque l'Irak a reconnu le Koweït, en 1963, la frontière n'avait pas été définie avec précision. En 1951, les Britanniques — qui contrôlaient alors la région — avaient arrêté un tracé retenu par la plupart des observateurs.

Mais la frontière, en majeure partie en plein désert, est toujours restée floue. L'Irak, soucieux de se ménager un véritable débouché sur le Golfe, n'a cessé de réclamer les îles de Boubiane et Warha.

La frontière avait été au centre de longs contentieux entre les deux pays en raison de la présence de champs pétrolifères. Le

tracé contesté avait servi de prétexte à l'Irak pour envahir l'émirat en août 1990.

Depuis le début de l'année, une centaine de bornes placées avec la collaboration de la Mission d'observation des Nations unies pour l'Irak et le Koweït (MONUK) marquent la limite physique de la frontière terrestre telle qu'elle a été définie par l'ONU.

Composée de trois experts indépendants nommés par M. Boutros-Ghali et d'un représentant de chacun des deux pays concernés, la commission avait pour tâche de délimiter définitivement la frontière.

Mais l'Irak a boycotté les travaux de la commission à partir de juillet 1992, pour exprimer son désaccord avec le tracé terrestre et les méthodes de travail des experts. Le communiqué de l'ONU précise que l'Irak a été «tenu informé» depuis de la progression des travaux.

Le Conseil de sécurité avait adopté l'année dernière une résolution pour souligner le caractère intangible du tracé terrestre, et pourrait prochainement faire de même pour l'ensemble de la frontière, telle qu'elle a été définie par la commission de l'ONU, selon des sources diplomatiques.

Clinton signe le Motor Voter Bill

Agence France-Presse
WASHINGTON

Se plaçant dans le droit fil de la lutte pour les droits civiques des années 60 et de l'émancipation des Noirs, Bill Clinton a signé hier une loi destinée à permettre à tout Américain de s'inscrire sur les listes électorales lorsqu'il passe son permis de conduire.

Le but de cette loi, surnommée «Motor Voter Bill» (littéralement, la loi auto-électeur), est de réduire la proportion des Américains en âge de voter qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales (de l'ordre de 35 p. cent), en

supprimant les démarches à cet effet. La plupart des non-inscrits appartiennent à des minorités raciales.

Toute personne remplissant un formulaire pour passer son permis de conduire pourra ainsi, en cochant une case, demander à se faire inscrire en même temps sur les listes électorales.

«Il n'y a plus l'excuse des difficultés pour se faire inscrire», a déclaré le président américain qui a présenté cette loi comme

«une nouvelle loi sur les droits civiques».

M. Clinton, dont les succès au Congrès n'ont pas été légion ces dernières semaines, avait donné un appareil particulier à l'événement, qui a eu lieu dans le jardin de la Maison-Blanche. La cérémonie s'est ainsi ouverte par la diffusion d'un extrait du discours prononcé par le président Lyndon B. Johnson, un autre démocrate, lors de la signature du «Voting Rights Act», en 1965.

loto-québec

6/49

Tirage du 93-05-19

3 25 29 37 44 45

Numéro complémentaire: **43**

RÉSULTATS

loto-québec

GAGNANTS	1	LOTS
6/6	1	2 355 074,80\$
5/6+	6	117 753,70\$
5/6	206	2 743,70\$
4/6	12 933	83,70\$
3/6	256 309	10,00\$

Ventes totales: 16 162 755,00\$

Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00\$

Prochain tirage: 93-05-22

Extra

Tirage du 93-05-19

NUMÉROS	LOTS
085405	100 000 \$
85405	1 000 \$
5405	250 \$
405	50 \$
05	10 \$
5	2 \$

Banco

Tirage du 93-05-20

01	02	11	15	24
25	26	27	28	31
34	35	40	41	42
50	55	61	64	69

Prochain tirage: 93-05-21

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Pour que ça roule

GBS GENERAL

REAR SERVICE INC.

Montréal Laval Saint-Léonard
937-7423 688-5330 326-0471
St-Laurent Longueuil Mt-Est
744-2721 679-2550 254-6036

FONDATION MARIE-VINCENT

840, Côte-Vertu, Saint-Laurent H4L 1Y4

Avis de convocation

La FONDATION MARIE-VINCENT tiendra son assemblée générale annuelle le **lundi 7 juin 1993, à 18 h** au siège social de la Fondation, 840, Côte-Vertu, Ville St-Laurent, Qc.

Les points à l'ordre du jour seront: le rapport des activités de l'année, la présentation des états financiers 1992-1993, l'élection des membres du conseil d'administration et la nomination des vérificateurs.

Marie Cormier
Secrétaire

Notre objectif: Faire les meilleurs vêtements qui soient pour le voyage et l'aventure.

Un chapeau Tilley a été mangé trois fois par un éléphant

D'autres ont participé à l'America's Cup, à la guerre du Golfe ou aux opérations humanitaires en Somalie. Reconnu comme le chapeau de plein air le plus pratique qui soit, le chapeau Tilley FLOTTE, S'ATTACHE, EST IMPERMÉABLE, NE RETRÉCIT PAS ET DURE LONGTEMPS.

En coton naturel, résistant, souple, spécialement traité, il bloque les rayons UVA et UVB, est muni d'une armature en laiton britannique et cousu main au Canada. Manuel d'utilisation de 4 pages. Toutes les tailles. 45 \$ (46 \$ avec rebord inférieur vert foncé, tel qu'illustré). 3 \$ pour frais d'expédition et maintenance.

Bien que gratuit, notre catalogue de 64 pages est inestimable. Il est rempli des meilleurs vêtements pour le voyage et l'aventure. Est-il remboursable? Oui, n'importe quand.

188, rue Laurier ouest
222-1781
lundi-mercredi: 9 h - 18 h
jeudi-vendredi: 9 h - 21 h
samedi: 9 h - 17 h
dimanche: midi à 17 h

Emballage-cadeau gratuit avec carte

Café et biscuits offerts pendant votre magasinage

MEPHISTO

• Wunderlich •
• Walking Shoes •

Téléphone pour plus d'informations
GRATUITEMENT
ou catalogue de 64 pages
sans frais
1-800-367-0110
ou 1-800-445-4349

(Sir Edmund Hillary: «J'en ai un; c'est un truc drôlement amusant.»)

Tilley Endurables

TOURISME

l'Estrie plus Grand que Nature!

Offrez-vous des vacances de plein air, de détente et de dorlotage. Cuisine française et végétarienne. Vue superbe du Mont Orford. Spa, bains thérapeutiques, piscine, tennis et sentiers pédestres. Salle pour ateliers et réceptions. Forfait-vélo et forfait-golf disponibles. Forfait-théâtre à partir de 65\$ p.p.j. occ. double, incluant théâtre, coucher et petit déjeuner.

Auberge du Fenil, 96, Ch. Mont Bon Plaisir, Eastman QC J0E 1P0 (514) 297-3362

MANOIR HOVEY

ROMANTIQUE À SOUHAIT!

- Site enchanteur sur les rives d'un lac cristallin
- Plusieurs chambres avec balcon/foyer/lit à baldaquin/bain tourbillon
- Cuisine fine et créative/Service très attentionné
- Magnifiques jardins surplombant le lac
- Sur place, tous les sports nautiques, piscine chauffée, vélos de randonnée et tennis
- Équitation et golf à proximité (5 minutes du Manoir) (rabais offerts aux golfeurs)

Lac Massawippi
North Hatley (Québec) J0B 2C0
Téléphone: (819) 842-2421
1-800-661-2421
Téléc.: (819) 842-2248

PLEIN AIR - CHARME - GASTRONOMIE DANS UN SITE ENCHANTEUR

Vacances de rêve
à partir de **99\$** /p/jour (occ. double)
(incluant chambre de charme, souper de fine cuisine, petit déjeuner campagnard, pourboires et équipements récréatifs)

MANOIR DES SABLES

DES VACANCES À ORFORD

Des activités pour toute la famille: tennis, badminton, plage de sable, piscine ext. & int., volleyball, pédalo, planche à voile et plus encore.

Prix du forfait:

- Les Beaux Dimanches [1 (18) trous golf gratuit]. 52,00\$/p.pers. le dimanche en occ. double avec golf/hébergement/petit déjeuner. Taxes en sus.
- "Nouveau" Clinique de golf, 2 nuits, 3 jours avec le pro. 4 pers. par leçon. Valable du dimanche au mercredi. Incluant: cocktail / 5 repas/hébergement/leçons/golf/frais de service. 219,00\$/p. pers. en occ. double. Taxes en sus.

Réservation: 1-800-567-3514 / 1-819-847-4747
90, av. Des Jardins, Orford, J1X 3W3
Autoroute 10, sortie 118.

GOLFEZ L'AUBERGE BROMONT

A 3 mètres, vous y trouverez un magnifique golf de 18 trous, normale 72, étendu sur 612 verges à flanc de montagnes dans un décor pittoresque.

A PARTIR DE: 270\$ PAR PERSONNE. TAXES EN SUS.

- 3 journées de golf
- 3 petits déjeuners complets
- 3 soupers table d'hôte à La Jardinière
- 3 nuits d'hébergement
- Service inclus
- Arrivée le dimanche - lundi - mardi

Sur présentation de cette annonce, 1 lunch du golfeur pour 2 personnes vous sera offert gratuitement.

Auberge Bromont

95, rue Montmorency, C.P. 510
Bromont (Québec) J0E 1L0
(514) 534-2200
Ligne Montréal (514) 866-0244
Autoroute 10, sortie 78

Le Musée Armand Bombardier ...

Un voyage dans le passé pour connaître la vie et l'œuvre du célèbre inventeur Joseph-Armand Bombardier, l'histoire de l'industrie de la motoneige depuis 1960 et une programmation continue d'expositions temporaires.

Ouvert à l'année, du mardi au dimanche, de 10 h à 17 h.

Adultes: 5,00\$
Étudiants et personnes de 65 ans et plus: 3,00\$
Enfants de moins de 6 ans: gratuit
Tarif spécial pour les groupes.

1001, avenue J.-A. Bombardier
Valcourt (Québec) J0E 2L0
(514) 532-5300

UN ÉTÉ ALAIN CHOQUETTE

ORCHESTRE MONDIAL DES JEUNESSES MUSICALES

105 musiciens, 40 pays, une seule langue: LA MUSIQUE

Sous la direction de Ole Kristian Ruud et Marc David Soliste: Richard Raymond, piano

Au programme: Wagner, Rachmaninov, Dvorak, Grieg et Sibelius.

Le mercredi 21 juillet 1993 à 20 h
À la Salle Maurice-O'Brady de l'Université de Sherbrooke

Le mardi 27 juillet 1993 à 20 h
Au théâtre Centennial de l'Université Bishop's

Une soirée avec Alain Choquette, le magicien de l'humour.

Première apparition, plus que de la magie

Les vendredis et samedis, du 25 juin au 4 septembre 1993 à 20 h 30
À la Salle Maurice-O'Brady de l'Université de Sherbrooke

30\$ Forfait

(819) 820-1000
Commandez la brochure des activités estivales

En collaboration avec la Société de développement économique de la région sherbrookoise

UN PARCOURS SUPÉRIEUR POUR LE GOLFEUR JUDICIEUX

OWLS HEAD

VENEZ JOUER SUR CE TERRAIN D'ARCHITECTURE EXCEPTIONNELLE SITUÉ À LA BASE DU MONT OWL'S HEAD

- ALLÉES DE "BENT-GRASS"
- FOSSES DE SABLE DE SILICE
- DES VUES RESPLENDISSANTES

VOUS ATTENDENT AU PAVILLON DU GOLF

GAGNANT DU PRIX DE "DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE - ESTRIE"

ARCHITECTE: GRAHAM COOKE
PROFESSIONNEL AGPC: BRIAN McDONALD

FRAIS QUOTIDIENS:

- LUNDI - JEUDI 27,00\$
- VENDREDI 29,50\$
- FINS DE SEMAINE, JOURS FÉRIÉS 31,50\$

AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST (#10), SORTIE 106
SUIVRE LES INDICATIONS POUR OWL'S HEAD, MANSONVILLE (QUÉBEC)
BOUTIQUE DU PRO: (514) 292-3666
ADMINISTRATION: (514) 292-3342
LIGNE DIRECTE DE MONTRÉAL: 878-1453

Bonjour!

Tourisme Québec

POUR INFORMATIONS: (819) 820-2020

L'ACSPQ veut élargir l'accès à l'école anglaise

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

L'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, responsable de 338 écoles, dont 249 de langue anglaise, est venue rappeler au gouvernement du Québec qu'il doit assumer ses responsabilités tant envers les communautés minoritaires qu'envers la majorité.

Témoignant devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 86, MM. David Daoust et Allan Butler, directeur général et vice-président de l'Association, se sont dits préoccupés par le déclin des inscriptions dans leurs écoles et par la survie des services éducatifs dispensés aux élèves anglophones.

L'organisme a réclamé la mise en vigueur au Québec de l'article 23 (1) de la Charte canadienne des droits et libertés, conformément aux dispositions de l'article 59 de la Loi constitutionnelle de 1982. Du même souffle, il demande à Québec de modifier l'article 23 de son projet de loi 86, tout cela pour que soit reconnu l'enseignement dans une classe maternelle dans une autre province comme faisant partie de l'enseignement primaire reçu en anglais ailleurs au Canada.

Cette démarche accroîtrait ainsi le nombre d'enfants ayant droit de suivre leurs études en anglais au Québec. Le ministre Claude Ryan a montré une certaine ouverture en demandant aux intervenants de mettre à sa disposition des données qui permettraient d'évaluer combien cela concernerait de candidats.

Advenant que le gouvernement se refuse à amender le projet de loi de manière à reconnaître l'enseignement maternel obtenu dans une autre province comme faisant partie de l'enseignement primaire, l'Association des commissions scolaires protestantes propose que «les immigrants des pays du monde où on parle l'anglais aient accès à l'enseignement en anglais afin de contribuer à l'essor du système scolaire anglais».

L'ACSPQ fait valoir la baisse, depuis 1972, des inscriptions scolaires dans une proportion de 57 p. cent. Une baisse qui s'est quelque peu atténuée depuis 1986 toutefois.

L'ACSPQ, au contraire de la CEQ qui s'y est montrée carrément opposée en matinée, se montre favorable à l'élargissement de l'enseignement en anglais et même aux classes d'immersion en anglais pour les francophones. «Une telle mesure ne serait pas scandaleuse mais plutôt appropriée», indique-t-on.

«Il est essentiel que les élèves francophones aient la possibilité d'acquérir une bonne connaissance de l'anglais pour répondre aux exigences des emplois qui incluent des compétences en anglais, langue seconde», estime l'ACSPQ.

Montréal: le PQ en appelle à la concertation

Le Parti québécois a publié hier un rapport sur l'avenir de la région métropolitaine dans lequel il en appelle à la concertation et à la solidarité pour relancer l'emploi.

«L'absence quasi totale de concertation à l'échelle métropolitaine, les rivalités et l'esprit de concurrence aggravent la situation socio-économique, déjà fort alarmante, qui prévaut dans la région de Montréal», a déclaré Louise Harel, porte-parole du PQ pour l'île de Montréal.

Les auteurs du rapport souhaitent qu'on mette fin au morcellement de la région métropolitaine et qu'on favorise le rôle majeur de Montréal et de son centre-ville comme pôle de développement. Le groupe de travail propose notamment la création d'une Commission métropolitaine du développement et de l'emploi, qui définirait les stratégies à suivre et avancerait les ressources nécessaires.

La CEQ réclame le rejet du projet de loi 86

«Il y a une chose que le monde de l'éducation ne supporte pas, c'est l'improvisation»

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Réclamant le retrait du projet de loi 86 qu'elle apparente à «un retour à la loi 22», la présidente de la Centrale des enseignants du Québec, Lorraine Pagé, a lancé en plein visage du ministre Claude Ryan qu'il y a une chose que le monde de l'éducation ne supporte pas, c'est l'improvisation.

«Le projet de loi n'est pas bon, est mauvais et nous déplaît dans l'ensemble et nous lui préférons la simple reconduction de la clause dérogatoire relative à la langue d'affichage», a insisté Mme Pagé.

Le ministre Ryan, qui, au début de la semaine, avait accusé le porte-parole du Mouvement Québec Français, Guy Bouthillier, de «tenter de créer des frayeurs» et de «dramatiser démesurément», a cette fois taxé Mme Pagé de souscrire «trop facilement à l'approche catastrophiste empruntée par plusieurs critiques du projet de loi». «La démagogie doit avoir ses limites», a-t-il ajouté.

Des propos qui ont amené la présidente de la CEQ à qualifier d'«irréconciliables» la position du ministre et la sienne. La critique du Parti québécois en matière linguistique, la députée de Chicoutimi, Jeanne Blackburn, en a profité pour souligner à quoi s'exposent ceux qui ne pensent pas comme Claude Ryan, «le grand moralisateur qui donne des leçons à tout le monde». «Il a utilisé un langage outrageant à votre égard», a-t-elle dit.

Mais Lorraine Pagé n'a pas désarmé pour autant. Se demandant si elle venait de se poser «sur une autre planète» en se



présentant à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi modifiant la Charte de la langue française, la représentante du corps professoral s'est étonnée qu'on entreprenne un débat sur le sort de l'enseignement de l'anglais, alors que «l'urgence première réside dans l'amélioration et l'apprentissage du français».

Soulignant que la centrale voulait surtout faire porter cette intervention sur la langue d'enseignement, parce qu'à son avis le projet Ryan permettrait par divers dispositifs de contourner l'esprit de la Charte quant à l'obligation de fréquenter l'école française, la présidente de la CEQ n'en a pas moins condamné l'emprise du ministre à se conformer à l'avis du Comité des droits de l'homme de l'ONU, qui estime que la loi 178 viole la liberté d'expression.

«Il est un peu surprenant que le gouvernement se hâte tellement à satisfaire un avis du comité de l'ONU sur la langue d'affichage alors même qu'il défend devant l'Assemblée nationale un projet de loi 102 (fixant les conditions de travail dans les secteurs public et municipal) qui viole, de façon beaucoup plus évidente les conventions internationales relatives à la liberté syndicale et qui contrevient à un avis qui a été donné, il y a dix ans, par le

Comité de la liberté syndicale de l'ONU sur la loi 111.»

«Il faudrait traiter les avis de l'ONU sur un même pied quand il y en a et s'ajuster en conséquence dans les législations qui sont traitées devant l'Assemblée nationale», a indiqué la porte-parole des enseignants.

Elle juge inacceptable que l'Assemblée nationale «soumette ses propres critères d'admission à l'école anglaise au diktat de la constitution canadienne». Elle y relève une reformulation de l'article 73 de la Charte, qui stipule que «par dérogation à l'article 72, peuvent recevoir l'enseignement en anglais à la demande de l'un de leurs parents...» au lieu de «à la demande de leur père et de leur mère». La loi doit dire que dans les cas où il y a divergence de points de vue, c'est la règle générale — le droit à l'école française — qui s'applique.

Mme Pagé conteste cet amendement. «On pourra bien dire que le nombre d'élèves impliqués n'est pas très élevé, nous en convenons, mais nous pensons qu'il faut apporter de l'importance au message qui est transmis et qui vient contredire l'esprit de la Charte de la langue française en affirmant que dans des situations où il y a un conflit de droit relatif à l'école française et à l'école anglaise, c'est l'école anglaise qui prévaut», explique-t-elle, recommandant le maintien de la règle établie par la loi 101.

Ce à quoi le ministre Ryan a répondu qu'il y a au-delà de la moitié des foyers qui sont édifiés aujourd'hui qui seront brisés dans un an, trois ans ou cinq ans. Selon lui, la nouvelle formulation ferait qu'il ne sera pas nécessaire pour les fonctionnaires de venir «arbitrer ça».

Elle s'oppose à l'apprentissage de l'anglais comme langue seconde par la méthode de l'immersion — laquelle signifie l'apprentissage d'autres matières en anglais. Cela parce que le recours à une seule langue d'enseignement pour l'apprentissage des diverses disciplines est une formule plus rentable au plan pédagogique, assure la CEQ.

Selon la lecture qu'elle fait du projet de loi en ce qui a trait à l'enseignement aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, c'est nécessairement en anglais qu'ils auront droit de recevoir l'enseignement à la demande de l'un ou l'autre des parents, qu'importe la langue maternelle. La CEQ s'y oppose parce qu'elle ne croit pas que l'anglais rendra automatiquement les choses plus faciles.

Mme Pagé a effleuré plus qu'elle ne l'a réellement abordé le volet constitutionnel, mais cela a suffi à M. Ryan pour lui lancer: «En ce qui regarde la constitution canadienne, nous ne sommes pas de l'école rigoriste à laquelle souscrit la CEQ. Je respecte son opinion.» Il a ajouté qu'il ne voyait pas beaucoup de différence entre celle-ci et celle du PQ.

La présidente de la CEQ a rétorqué qu'elle n'avait pas l'intention d'élaborer sur la constitution. «Vous avez dit que vous abordiez la commission parlementaire en espérant des débats vigoureux, empreints de rigueur, que vous étiez ouverts à considérer tout ça. Nous nous sommes présentés dans cet esprit, pas pour faire un exercice de style, pour se faire plaisir, mais vraiment pour attirer votre attention sur des éléments, vous demandant de les considérer», a-t-elle indiqué.



Un sandwich pour Bourassa

Le premier ministre Robert Bourassa avait le sourire, hier, à l'Assemblée nationale, en exhibant un sandwich que venait de lui remettre le ministre Marc-Yvan Côté. Ce dernier avait reçu ce «cadeau» plus tôt d'un groupe d'éducatrices en garderie venues manifester devant le parlement pour réclamer des améliorations de leurs conditions salariales.

Une transcription des propos controversés de Kim Campbell apporte un autre éclairage

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Plusieurs disent que Kim Campbell, pour reprendre une expression anglaise, s'est «mis le pied dans la bouche» cette semaine en parlant des «démons de la papauté» et des «enfants de...» qui critiquent la politique sans s'impliquer. Mais ce qu'on ne sait plus, c'est quels mots exactement sont sortis de cette bouche durant la fameuse entrevue...

Une nouvelle transcription de l'entrevue accordée au journaliste Peter C. Newman, celle où elle a prononcé les mots controversés, jette en effet une lumière différente sur les paroles qui ont tant semé la controverse.

Prenons par exemple l'histoire des «démons de la papauté».

L'article de M. Newman, publié dans le Vancouver Magazine — un de ces périodiques qu'on donne dans les chambres d'hôtel — cite Mme Campbell comme ceci: «Quand j'ai été à Sainte-Anne, c'était durant les années pré-Vatican 2. Les sœurs portaient encore l'uniforme, la messe était en latin, et j'ai été confirmée anglicane l'année où j'y étais, je suppose que c'était une façon d'exorciser les démons de la papauté ou je ne sais trop quoi.»



Kim Campbell

Or une autre version de l'entrevue, rédigée elle aussi par M. Newman mais distribuée dans une feuille confidentielle aux clients de sa compagnie — une maison de consultants en information — montre que Mme Campbell ajoutait à l'origine une nuance à sa déclaration.

La citation de départ était: «J'ai été confirmée anglicane l'année où j'y étais, j'imaginais pour exorciser les démons de la papauté puisque j'ai été élevée dans une famille essentiellement presbytérienne écossaise.»

Depuis le début de la semaine,

Mme Campbell a maintes fois expliqué que la phrase «démons de la papauté» se voulait justement une façon un peu caricaturale d'illustrer la perception que pouvait avoir une jeune fille élevée dans un milieu presbytérien, donc pas particulièrement pro-catholique, de l'église romaine à l'époque.

Autre différence frappante entre l'article publié dans le magazine et celui du feuillet destiné aux clients: dans l'un Mme Campbell dit «qu'ils aillent au diable» en parlant des «enfants de...» qui se vantent de ne pas être impliqués dans aucun parti politique. Dans l'autre version, elle ne dit pas «qu'ils aillent au diable».

Cette autre version de l'entrevue donne en outre de nouvelles indications sur ce que pense Mme Campbell de la politique et des autres leaders. Elle prend par exemple vigoureusement la défense de Brian Mulroney, qu'elle décrit comme un mal compris.

Elle explique aussi que selon elle, Audrey McLaughlin a été élue à la tête du Nouveau Parti démocratique uniquement parce que c'est une femme.

«J'aime penser que, quoi que je fasse, mon sexe fait partie de ce qui compose ma pensée. Mais que jamais personne ne dise «Oh Mon Dieu, on a besoin d'une femme, ah tiens, voilà Kim». C'est cela qu'ils ont fait au NPD et c'est très insultant.»

Répartition des médecins: les objectifs ne sont que «partiellement atteints»

ROBERT LAFLAMME
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Admettant que les objectifs concernant une meilleure répartition géographique des médecins n'ont été que «partiellement atteints» depuis 1987, le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) entend intensifier les efforts au cours des trois prochaines années.

Le MSSS a rendu public, hier, son plan de répartition de l'effectif médical au Québec, objectifs régionaux de croissance ou de décroissance, qui fait état de l'ajout net prévisible de quelque 800 omnipraticiens et spécialistes pour la période 1993-1996.

Le plan, qui vise à assurer une meilleure équité d'accès aux services médicaux, veut amenuiser la concentration des médecins, surtout des spécialistes, dans les centres urbains de Montréal, de Québec et de Sherbrooke, où se trouvent les facultés de médecine. Ainsi, les régions de Montréal et de Québec perdront près de 100 spécialistes au cours des trois prochaines années.

Deuxième en importance au Québec avec 17,5 pour cent de la population, la région de la Montérégie devrait profiter le plus de l'arrivée de nouveaux médecins, soit 160 (76 spécialistes et 84 omnipraticiens), pour combler ses besoins.

Les régions de la Mauricie-Bois-Francs, des Laurentides, de l'Outaouais, de Lanaudière et du Bas-Saint-Laurent ont également été identifiées comme défavorisées et sous-desser-

vies. Par exemple, en Mauricie-Bois-Francs, l'objectif est d'ajouter 111 médecins: 68 spécialistes et 43 omnipraticiens.

Le plan de répartition souligne que les régions régionales sont appelées à fixer les priorités de recrutement de nouveaux médecins en fonction des objectifs d'allocation et de réallocation des ressources.

Le recrutement des médecins spécialistes devra viser la constitution d'équipes médicales aptes à traiter la grande majorité des cas d'hospitalisation des niveaux primaire et secondaires.

En omnipratique, le prochain exercice devra permettre de consolider sur une base régionale les services d'urgence dans les établissements, les réseaux de garde intégrée et les services de première ligne en CLSC.

Un autre aspect du plan triennal est le nombre de spécialistes recrutés à l'étranger, qui diminuera de 28 à 15.

Depuis le début de l'application des plans régionaux d'effectifs médicaux, soulignait-on, l'ensemble des régions qui ne disposent pas d'une faculté de médecine ont pu profiter d'un ajout de 142 spécialistes, par rapport à celui qu'elles auraient eu si la tendance précédant l'année 1987 s'était poursuivie.

Le phénomène de la concentration des médecins dans les centres urbains existe encore, mais le ministre Marc-Yvan Côté estime que la Loi sur les services de santé et les services sociaux, de concert avec d'autres mécanismes, devrait améliorer la situation.

Le projet de loi créant le Nunavut déposé la semaine prochaine

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre des Affaires indiennes, Tom Siddon, compte déposer la semaine prochaine un projet de loi créant le territoire de Nunavut — une section de 351 000 kilomètres carrés des Territoires du Nord-Ouest qui passera sous gouvernement autonome.

M. Siddon et le premier ministre Brian Mulroney seront à Iqaluit, mardi, pour signer une entente sur le nouveau territoire inuk, dont le nom veut dire «notre terre» en inuktitut.

Cette entente donnera aux 17 500 Inuit du territoire les ter-

res situées au centre et à l'est des Territoires du Nord-Ouest, et comporte un versement de 1,14 milliard sur 14 ans.

En 1999, le Nunavut aura un gouvernement inuk semblable aux gouvernements territoriaux en place au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Un système de tribunaux sera également institué pour le nouveau territoire.

«J'espère déposer le projet de loi la semaine prochaine, après la signature (de l'entente), a déclaré M. Siddon, jeudi. Mon objectif absolu est de faire adopter la législation et d'obtenir l'accord du Sénat avant la clôture de la session.»

Un air malsain qui engendre une maladie au cégep du Vieux-Montréal

Neuf membres du personnel ont droit, depuis le 28 avril, à une indemnisation de la CSST en raison d'une affection du système nerveux

FRANÇOIS BERGER

■ Les locaux malsains du cégep du Vieux-Montréal ont bel et bien provoqué une maladie liée au travail chez des enseignants, des employés de soutien et des étudiants de l'institution, vient pour la première fois de reconnaître un tribunal administratif de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), après une dizaine d'années de débats.

Cela risque d'avoir une incidence sur l'ensemble des person-

nes travaillant dans des locaux fermés et ventilés mécaniquement, comme les édifices à bureaux. À Montréal, quelque 300 000 personnes sont exposées à ce qu'on a appelé le «syndrome des bâtiments malsains» et la CSST pourrait être inondée de demandes d'indemnisation pour des maladies professionnelles liées à la mauvaise qualité de l'air dans les lieux de travail.

Une représentante de la CSST s'est d'ailleurs rendue hier à une conférence de presse organisée par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) sur cette

question. La centrale ouvrière a fait état de la reconnaissance officielle de la maladie liée à la qualité de l'air dans les édifices, et la représentante de la CSST prenait des notes.

Neuf personnes fréquentant le collège de la rue Ontario, à Montréal (des enseignants, étudiants et employés de soutien), ont droit depuis le 28 avril dernier à une indemnisation de la CSST parce qu'elles sont atteintes du «psycho-syndrome organique», une affection du système nerveux qui modifie la personnalité et provoque notamment des pertes de mé-

moire et des difficultés de concentration.

Selon M. Claude Mainville, du service de génie industriel de la CSN, cette maladie s'apparente au syndrome de fatigue chronique, qui toucherait sept millions de personnes aux États-Unis.

Le Bureau de révision paritaire de la CSST a mis plus d'un an et demi avant de rendre un jugement favorable aux réclamants du cégep du Vieux-Montréal, qui étaient appuyés par la CSN. Selon le jugement, la présence de poussière due au mauvais système de ventilation du cégep, et conte-

nant des mycotoxines, a provoqué la maladie nouvellement reconnue comme pouvant être d'origine professionnelle.

La direction du cégep du Vieux-Montréal a décidé d'en appeler de ce jugement devant la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP), où les délais s'étirent habituellement sur trois ans.

La vice-présidente de la CSN, Mme Céline Lamontagne, a indiqué hier que le cégep a été invité à négocier une entente pour régler définitivement le problème

de la salubrité dans l'établissement. Déjà, le Tribunal du travail et la CSST avaient été saisis, depuis 1984, de plaintes du même ordre au cégep, et des correctifs avaient été apportés «à la pièce», notamment en ce qui concernait un problème de contamination chimique.

«Ce que nous voulons, c'est une solution d'ensemble», a dit Mme Lamontagne. Ultimement, le cégep devra remplacer tout son système de ventilation, a noté le président du syndicat des professeurs, M. André Beaulieu.

Les problèmes de santé liés à la qualité de l'air au cégep du Vieux-Montréal (où les fenêtres sont rarissimes) datent de l'ouverture même du collège en 1976, a rappelé la CSN qui regroupe le syndicat des 380 professeurs et celui des 200 employés de soutien.

Non seulement Mme Lamontagne a-t-elle appelé le collège à faire preuve de «gros bon sens», mais elle a aussi indiqué que «le gouvernement doit y songer aussi», plus particulièrement le ministère de l'Éducation supérieure qui finance les cégeps.

La CSN désire retirer le dossier de la voie judiciaire et s'en remettre plutôt à la négociation, a dit la syndicaliste en invitant à «briser le silence» les travailleurs et travailleuses atteints des mêmes problèmes de santé dans d'autres milieux de travail.

Le cégep du Vieux-Montréal est fréquenté chaque semaine par environ 10 000 personnes, toutes exposées à divers degrés à la mauvaise qualité de l'air ambiant.

2 catégories de victimes du sida: les innocents et les coupables

JÉAN-PIERRE BONHOMME

■ Les associations québécoises de défense des victimes du sida se réjouissent de constater que le gouvernement du Québec entend dédommager les quelque 160 hémophiles infectés par le virus VIH lors de transfusions sanguines.

Elles estiment toutefois qu'en agissant de la sorte, en dédommageant de façon particulière les personnes atteintes lors de transfusions sanguines, l'État discrimine contre les autres personnes atteintes; il crée, ainsi, «deux caté-

gories de personnes vivant avec le VIH et le sida: celle des «innocents» et celle des «coupables». Ils réclament l'instauration d'un programme général d'aide, «équitable» pour tous.

Parmi les principales organisations représentatives on trouve le Comité des personnes atteintes du virus d'immunodéficience humaine du Québec et la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida. Elles ont fait connaître leur point de vue à ce sujet hier au cours d'une conférence de presse.

Les deux organismes ont conjointement écrit au ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, (le 19 mai), pour leur faire part de leurs «préoccupations».

Elles rappellent qu'en mars dernier le ministre a annoncé son intention de négocier avec les représentants de la Société canadienne de l'hémophilie le versement de compensations monétaires aux hémophiles atteints. En effet, dit la missive, «le versement de compensations financières uniquement aux hémophiles et aux transfusés laisserait croire que les personnes infectées par d'autres modes de transmission ne méritent pas un tel appui».

Le porte-parole du Comité de personnes atteintes (500 membres), M. David S. Thompson, a expliqué à *La Presse* qu'une bonne proportion des personnes atteintes au Québec — il s'en trouve «au moins» 3000 — de

petits salariés notamment, n'ont pas les moyens de défrayer le coût de leurs médicaments (environ 5000\$ par année). L'État n'assume la charge que de huit médicaments; les centaines d'autres prescriptions, destinées à combattre les maladies opportunes, — dont la liste a été présentée — ne sont pas payées.

Les petits salariés atteints, signale-t-il, se voient par conséquent contraints d'abandonner leur travail pour se mettre sous le régime d'assistance sociale, un statut dévalorisant qui donne accès à tous les médicaments. La charge de l'État devient ainsi beaucoup plus lourde.

Il ne réprovoque pas le programme d'aide jadis accordé par le gouvernement fédéral aux hémophiles: 120 000\$ (en trois versements); mais il réclame justice pour les autres, particulièrement pour ce qui concerne l'établisse-

ment de cliniques et de centres de traitements. Il signale que plusieurs personnes atteintes, non hémophiles, ont été infectées à leur insu elles aussi, car les autorités ont tardé à entreprendre des programmes d'information et de prévention.

La missive adressée au ministre réclame l'établissement d'un programme de compensations «en regard de l'ensemble des besoins de services de santé reliés à l'infection au virus VIH»; elle demande aussi que, lors des négociations devant se tenir avec les représentants de la Société canadienne de l'hémophilie, le Comité des personnes atteintes du VIH «fasse partie des discussions».

La Fondation Ron Farah, par ailleurs, a annoncé hier qu'un «Marchathon» sera tenu le 3 octobre pour aider les organismes québécois de soutien aux personnes atteintes.

Avertissement aux émondeurs non professionnels

PIERRE ROBERGE
de la PC

■ Les services compétents de l'Hydro-Québec amorcent une campagne de 500 000\$ pour prévenir les accidents d'origine électrique qui, pour les deux tiers, surviennent de mai à fin août.

Un message de 30 secondes sera à la télévision les cinq prochaines semaines, indiquait jeudi Monique Sénécal, chef de service à l'Hydro. Avec brouillard et voix d'outre-tombe, le message rappelle aux émondeurs maison et débrouillards en tout genre que «34 ans, c'est trop jeune pour mourir».

L'émondage des arbres, l'installation d'antennes et objets en hauteur demeurent les principales causes d'accidents électriques.

Depuis au moins 1989, plus de 20 décès étaient déplorés chaque année au Québec mais il n'y en a eu que cinq en 1992, une baisse assez singulière. La mauvaise température l'an dernier, avance le responsable Robert Benoit, est peut-être une cause, si ce n'est l'effort de prévention qui a porté fruit.

Les décès surviennent dans une proportion égale chez les gens dont le métier (bâtiment, entretien) les fait travailler près de gros conducteurs et chez les bricoleurs âgés de 18 à 49 ans; dans ce dernier cas, l'âge moyen est justement 34 ans.

Ces nombres de victimes incluent les sous-contractants de l'Hydro-Québec mais pas les employés directs; chez ces derniers, deux décès sont survenus en 1992, à Sept-Îles et dans la région de la Manicouagan.

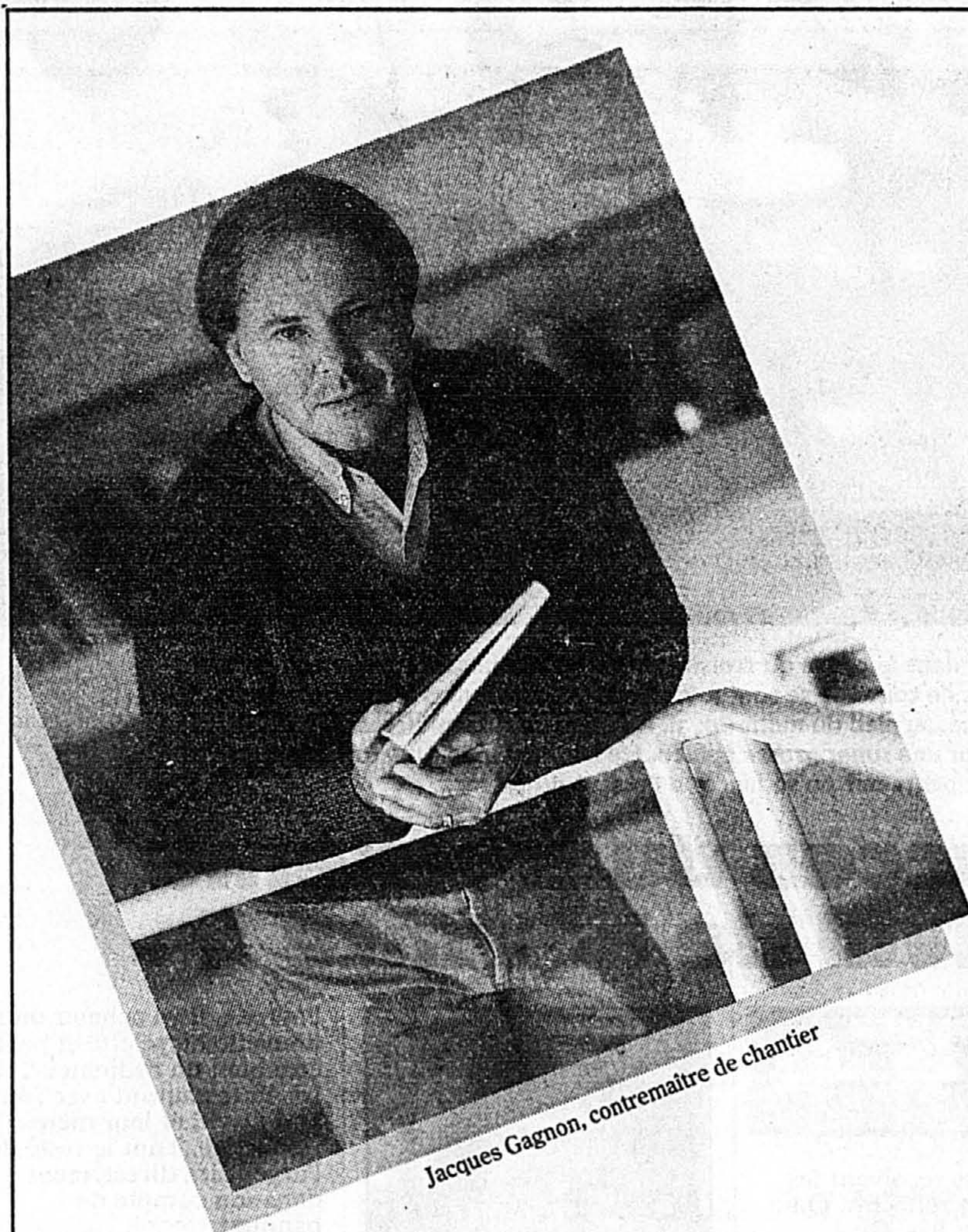
En tout, 43 accidents provoquant soit la mort soit des blessures ont été enregistrés en 1992, pour une baisse de 20 pour cent par rapport à 1991; depuis quelques années, on déplore environ 25 cas de brûlures graves par an.

Depuis deux ans, la société d'État a contribué à produire plusieurs sketches visant la prévention, diffusés notamment dans «Le club des 100 watts» (Radio-Québec) et «Comment ça va?» (Radio-Canada). Des jeux et activités, une journée thématique, le 20 juin, sont aussi prévus.

Dans les bureaux de l'Hydro, des dépliants sont disponibles ainsi que la brochure «Le bon arbre au bon endroit», dans laquelle une carte montre les zones de rusticité (régions où une espèce résiste aux froids de l'hiver) et l'indication des hauteurs et largeurs que cet arbre peut atteindre.

Par ailleurs, si l'émondage préventif est systématique par les ouvriers de l'Hydro, il leur faut des années pour couvrir le territoire. Dans les cas fortuits avec risques de toucher des fils, il est recommandé aux riverains d'appeler un

émondeur indépendant, même s'il faut le payer, c'est plus prudent.



Jacques Gagnon, contremaître de chantier

LE POUVOIR DE CANTEL EST GRATUIT DURANT LES WEEK-ENDS

Comme bien d'autres gens, cet homme recherche la tranquillité et l'évasion durant ses temps libres. Aujourd'hui, Cantel lui offre gratuitement tout le pouvoir cellulaire dont il a besoin durant les week-ends. Voilà ce qu'il obtient automatiquement avec l'offre exceptionnelle de Cantel pour seulement:

2995\$
par mois

FAITES VITE! CETTE OFFRE SE TERMINE LE 31 MAI!

- **L'Option week-end Cantel^{MC}**
59 heures de temps d'antenne local sans frais durant tous les week-ends, dès maintenant jusqu'à la fin de semaine de la fête du Travail;
une valeur de **1995\$** par mois
- **Deux mois d'utilisation gratuite du Message Mobile^{MD}**;
une valeur de **990\$**
et la Facturation détaillée; **700\$**
une valeur de

- **Le Service de dépannage routier Cantel^{MC}**
notre programme d'assistance en cas de panne, accessible en composant *AUTO, offert gratuitement jusqu'à la fin de semaine de la fête du Travail;
une valeur de **495\$** par mois

- **Le Bloc de minutes^{MC}**
comprenant 30 minutes de temps d'antenne local chaque mois durant trois ans;
une valeur de **54000\$**

De plus, vous pouvez vous offrir un nouveau téléphone cellulaire portatif pour seulement

399\$



L'appareil offert peut être différent de celui illustré.

CANTEL
LE POUVOIR DU RÉSEAU[®]

Regroupement d'agents agréés Cantel du Québec



Cette offre est conditionnelle à une nouvelle activation sur le réseau Cantel avec le Programme Cantel^{MC}, moyennant des redevances mensuelles de 29,95\$ pour une période de 36 mois. Le tarif habituel de temps d'antenne local est de 0,50\$ par minute. La gratuité du temps d'antenne n'est applicable qu'aux appels locaux seulement. Certaines conditions s'appliquent. Taxes, frais annuels d'accès au système, frais de mise en service et frais d'interurbain en sus. Cette offre est conditionnelle à l'approbation de crédit de Cantel. Valable jusqu'au 31 mai 1993. Pour plus de détails, voyez le représentant Cantel de votre localité.

Rogers Centres de service Cantel
Rogers Centres de service Cantel Centre-Ville
875-9512
Rogers Centres de service Cantel Laval
682-2640
Rogers Centres de service Cantel McGill College
871-1871
Rogers Centres de service Cantel Métropolitain
257-8826
Rogers Centres de service Cantel Saint-Laurent
738-3833

Agents Agréés Cantel
Dollard-des-Ormeaux
Auto Studio 684-4218
Greenfield Park
Rive-Cell Communications inc.
466-4123
Laval
Laval Inc. 497-2999
Radio d'auto Chamedey
669-6711

Montréal
Alarmes Fox & Communications
327-4942
La Cabine téléphonique
731-1818
Communications Anjou
354-3958
Pélion Distribution Itée
983-1666
Prestige Cellulaire
722-2555

Repentigny
Communications Régu
581-4666
Saint-Jean-sur-Richelieu
Auto-Pack
359-8523

Agents Directs
Du-Ro
Vitres et accessoires d'autos
1800 363-3876
Lebeau Vitres d'Autos
(Voir annuaire téléphonique)

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS

La Presse

24259425
11069164
71061345
07036057
29557995

CODE BONI DE 500 POINTS

CLUB Multipoints

ACTUALITÉ



Sauvée de Justesse

■ Patricia Barré s'était aventurée sur le pont ferroviaire qui enjambe la rivière des Mille-Îles et qui relie Fabreville à Rosemère. Quand elle a entendu et vu le train qui fonçait sur elle, elle n'a pas eu le choix. Il n'y avait pas de place pour se ranger et elle n'avait pas le temps de courir. Elle a sauté dans les rapides glacés de la rivière. Gilles Léonard et Luc Trudelle, deux pêcheurs qui ont vu la scène, se sont jetés à l'eau pour l'aider à revenir au bord. L'un l'a aidée à combattre les rapides et l'autre a trouvé des morceaux de « styromousse » qui ont servi de radeau de fortune. Ils sont restés une quinzaine de minutes dans l'eau glacée. Ils ont failli se noyer tous les trois. Patricia a eu la frousse de sa vie.

Il est évidemment interdit d'aller sur ce pont. Mais deux jeunes gens avaient vécu la même expérience quelques jours auparavant. Il y a certes un manque de sécurité pour empêcher les gens d'aller sur ce pont. Mais il y a aussi un problème de bon sens pour ces jeunes « téméraires » qui jouent à la « roulette russe ». Qu'en pensez-vous?

Bonne fête à La courte échelle!

■ À l'occasion de ses 15 ans, la maison d'édition lançait son 100^e titre. Bertrand Gauthier, le président, explique ce qui fait le succès de La courte échelle. C'est d'abord parce que les jeunes lisent beaucoup et qu'ils aiment lire, dit-il. Il a vendu 600 000 romans à travers le monde l'an dernier. Ces romans sont traduits en au moins 10 langues, dont l'italien, l'espagnol et le chinois... Les titres de la collection Premier Roman que vous connaissez, sont donc lus par des milliers d'enfants dans plusieurs pays du monde!

Une autre raison importante de ce succès, dit Bertrand Gauthier, c'est que les livres sont modernes. Les auteurs et les illustrateurs mettent en scène des héros dégourdis et attachants qui plaisent aux jeunes.



● Connaissez-vous Rosalie, Ani Croche, Marcus, Awa, Sophie? Que peuvent bien

penser les jeunes Suédois, Italiens ou Africains, de ces héros et de leurs aventures qui se passent souvent au Québec?

● Trouvez-vous que ces livres sont « modernes »? À quel reconnaissez-vous des livres vieillots?

Marilyn part en vacances

■ Marilyn ne se mêle pas de ses affaires! Pour tous ceux qui la voient à chaque soir à Radio-Canada, c'est bien évident! Mais tous les personnages de l'émission ont l'air de bien aimer ses



nombreux conseils. La comédienne Louise Dussault a raconté à Marie Lecomte, dans le Télé+, que ce rôle est terriblement

prenant. Depuis plus de deux ans, la comédienne est à l'écran quatre demi-heures par semaine. Elle explique son travail: « Du lundi au samedi, j'arrive au studio à 7 h 30 le matin et j'en sors en fin d'après-midi à 18 h 30. Tous les soirs de la semaine, je mémorise mes textes pour les émissions du lendemain. »

Pour produire deux heures de télévision par semaine, l'équipe de production doit bosser dur. Lise Payette et sa fille écrivent les textes, les producteurs doivent tout prévoir. Les horaires des comédiens et des techniciens, les décors, les vêtements, les accessoires... Il y a des tonnes de détails à mettre au point pour chaque enregistrement. Marilyn a gagné ses élections et sera de retour en septembre. D'ici là, la comédienne Louise Dussault part en vacances, là où personne ne connaît Marilyn.



● Connaissez-vous dans votre entourage des personnes qui ressemblent à Marilyn?

TEXTES ET RECHERCHE MICHELLE PROVOST

Semaine du 9 au 16 mai 1993

La Presse

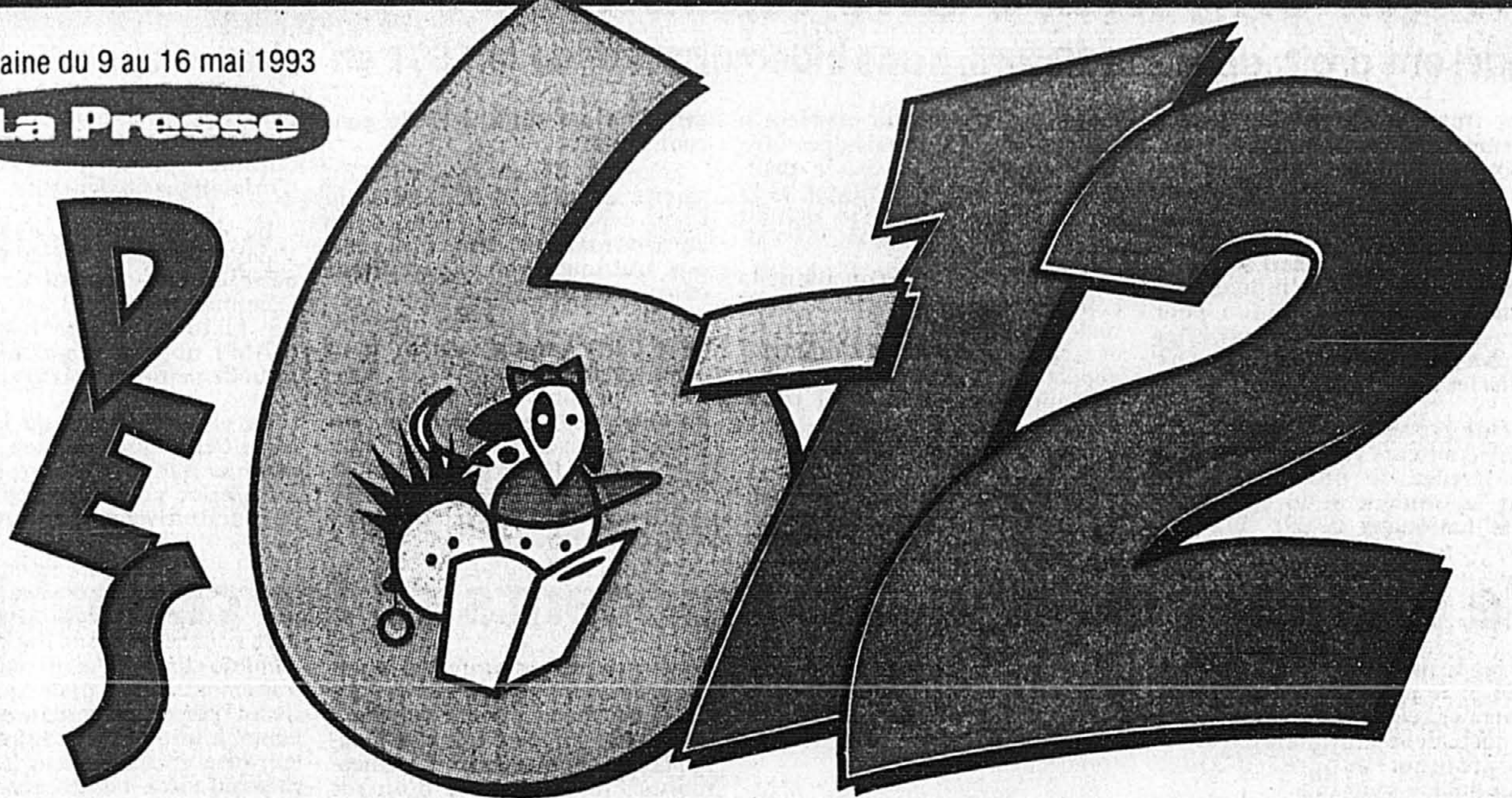


PHOTO JEAN COUILL, La Presse

Après avoir couru ou roulé dans le cadre du troisième Festival de la santé dimanche dernier, des centaines de personnes de tout âge se sont retrouvées plus ou moins essouffées, mais en santé, au parc Jeanne-Mance, au pied du mont Royal. À ce lieu de rassemblement, 30 000 épis de maïs les attendaient pour une super grosse épluchette de blé d'Inde. Une fois rassasiés, les participants ont pu se lancer à l'assaut du trésor...

Beau succès du troisième Festival de la santé

Avez-vous vu des images des 5000 cyclistes sur le pont Jacques-Cartier? Ils ont parcouru 40 kilomètres. Avez-vous vu des images des 3000 coureurs? Ils ont fait 10 kilomètres. Un vrai ruban humain roulant-courant! Ces athlètes « ordinaires » participaient, dimanche dernier, au troisième Festival de la santé qui est présenté par la Fédération des producteurs de lait du Québec et les marchands Métro. Tous et toutes, de tout âge, se sont retrouvés plus ou moins essouffés, mais en santé, au parc Jeanne-Mance, au pied du mont Royal. À ce lieu de rassemblement, 30 000 épis de maïs les attendaient pour une super grosse épluchette de blé d'Inde.

Un vrai trésor de... 10 000\$

Dans l'après-midi, la chasse au trésor sur le mont Royal a été très populaire. Pensez-y, un prix de 10 000\$! Cela vaut le coup de se creuser les méninges et de se délier les jambes. L'ambiance est fébrile. Les



participants reçoivent les indices. On réfléchit. On discute tout bas. On tâtonne, on fait des hypothèses. On marche, on fouille, on vérifie, on essaie à nouveau... et finalement on trouve! C'est François Carron qui a trouvé le premier. Il a 13 ans.

Il a raconté à Pierre Gingras, de La Presse, comment il s'y est pris pour découvrir le trésor qui se présentait sous la forme d'une petite clé en or. « Je me suis souvenu d'un petit monument qui sert d'abreuvoir où on retrouve une pierre commémorative. J'y allais avec mes grands-parents quand j'étais jeune », dit-il. Avec le deuxième indice de la statue de métal, François savait. Une fois sur place, il a bien vu d'autres participants qui fouillaient aussi le secteur. Discrètement, il a trouvé la clé et l'a mise dans sa



La chance était au rendez-vous pour François Carron: cette petite clé en or lui vaut 10 000\$, un trésor qu'il partagera, tel que promis, avec son copain David Goranitis.

poche. Voilà c'était fait, il avait trouvé le trésor.

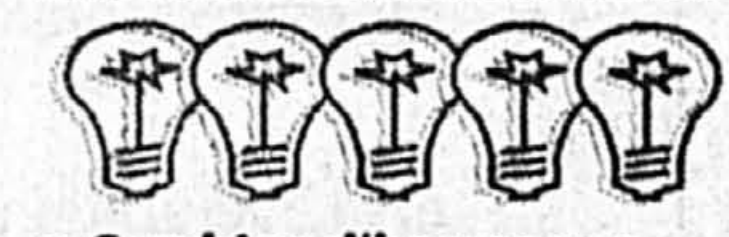
« Les » chanceux!

Que va-t-il faire de ces 10 000\$? Premièrement, explique François, il va partager la somme avec son copain David Goranitis. François avait donné sa parole. « Celui qui trouvait le trésor le séparait avec

l'autre. » Il va acheter une nouvelle bicyclette et peut-être bien un ordinateur. Il ira au restaurant avec son ami David et leur mère respective. Tout le reste de l'argent ira directement dans son compte de banque!

Une petite poussée...

Cette grande fête populaire est un événement de promotion pour inviter le plus de monde possible à faire des activités physiques. Aujourd'hui se termine la Semaine québécoise de l'éducation physique. Continuons à faire du sport et passons à une autre « Semaine de... »



● Combien d'heures par semaine faites-vous de l'exercice physique?

● Le « rap » compte même si c'est aussi verbal... Arracher les mauvaises herbes, faire son lit, ranger ses « trépaneries », cela compte aussi, même si c'est génial...

● Quels sont vos projets d'exercices physiques pour l'été?

DEVINETTES



■ Nous cherchons le nom d'un mets qui fait les délices de plusieurs gourmets et... gourmands.

1) Il change radicalement de couleur quand on le fait cuire.

2) Au Québec, surtout aux Îles de la Madeleine, on en récolte en moyenne 3541 tonnes annuellement. Ce qui représente seulement 5 p. cent de la pêche mondiale.

3) La saison est commencée depuis le premier mai et plusieurs restaurants et épiceries lui dédieront bientôt des « festivals ».

Si vous n'avez pas encore trouvé, pensez que pour percer sa carapace, il faut de bons instruments... Bon régal!

Le homard



■ Nous cherchons le nom d'une fleur. Dans sa famille, il y a une centaine d'espèces à travers le monde. Florian Bernard, de La Presse, nous a donné des conseils pour la cultiver dans nos jardins.

1) Selon son espèce, chaque plant peut mesurer entre 60 cm et 1 m et il peut porter de quatre à 12 fleurs.

2) Son nom est un mot qui a deux orthographes correctes. Très payant et pratique au scrabble!

3) C'est l'emblème floral du Québec.

Si vous n'avez pas encore trouvé, pensez que cette fleur a le privilège de représenter depuis des siècles et des siècles, la pureté, la candeur, la vertu, la blancheur...

Le lis ou le lys

BIZARRE



■ Silence, on regarde!

« Les gens sont de plus en plus bruyants et indisciplinés dans les salles de cinéma. Ils peuvent même ruiner la carrière d'un film! » C'est ce qu'a constaté la chaîne Cinéplex-Odeon qui en a assez! Elle diffusera dans ses salles trois mini-films qui disent clairement, mais poliment, aux spectateurs de se tenir tranquilles! Il semble que les gens sont trop habitués à utiliser leur magnétoscope, chez eux, en parlant et faisant tout le tintamarre qu'ils veulent... Quand ils sont dans une salle obscure, ils ne pensent plus aux voisins! Ce n'est pas au forum qu'on exigerait ça!

LE MOT DE LA FIN



■ Je suggère de fêter les pissenlits en leur consacrant « une semaine internationale ». Jolies pelouses jaunes, superbes talus dorés, salades croustillantes et jolis bouquets à mettre en vedette! Mangez-les! Sentez-les! Caressez-les! Faites-en des bouquets! Mais retenez-vous de les semer... Vos voisins n'ont peut-être pas les mêmes sentiments à l'égard de cette fleur.

Saviez-vous que lorsqu'on se plante un clou rouillé dans un pied, il faut tout de suite recevoir un vaccin antitétanique? Le médecin qui m'a piquée m'a dit que ce vaccin était bon pour dix ans! Je ne me lancerai pas pour autant dans des apprentissages de fakir... Je préfère le doux tapis jaune des pissenlits sous mes pieds.

Michelle Provost

Les enfants de Neuilly finalement libérés

■ Vingt et un enfants âgés de trois et quatre ans et leur institutrice d'une école maternelle de Neuilly, près de Paris, ont été séquestrés pendant 46 heures. Ils sont maintenant tous sains et saufs. Le ravisseur, armé jusqu'aux dents, s'était introduit dans l'école maternelle et avait pris en otage les enfants. Il exigeait une rançon de 18,3 millions de dollars. Pendant tout ce temps, les enfants sont restés avec leur institutrice. Ils ont reçu des repas et ont

dormi dans des sacs de couchage dans leur salle de classe.

Les parents, eux, attendaient à l'extérieur. Ils étaient terriblement angoissés mais ils sont restés calmes et ils ont fait preuve de beaucoup de courage. Les forces policières ont bien travaillé, en négociant patiemment avec le ravisseur. Les policiers ont réussi à libérer les enfants sans qu'aucun d'entre eux ne soit blessé. Mais le ravisseur a dû

être abattu par les tireurs d'élite de la police pour assurer la protection des enfants.

C'est la première fois, en France, qu'un ravisseur prenait pour cible des enfants si jeunes. Il est difficile de comprendre les causes d'un tel acte. Des spécialistes en psychologie disent que le ravisseur vivait un grand désespoir humain et social. Un acte si cruel déconcerte. Le gouvernement français a invité la population à une

réflexion sur la sécurité dans les écoles mais, surtout, il a demandé à la population d'éviter la phobie et la panique. On a recommandé à chacun d'être plus vigilant.



● Pour plusieurs personnes, ce terrible événement a été une occasion de redire à quel point les enfants sont la richesse la plus précieuse au monde. Pourquoi pensez-vous que vous êtes si précieux pour vos parents et pour toute la société?